

Journée mondiale des zones humides 2006

Journée mondiale des zones humides

ZONES HUMIDES



Les zones humides, support d'un developpement local durable

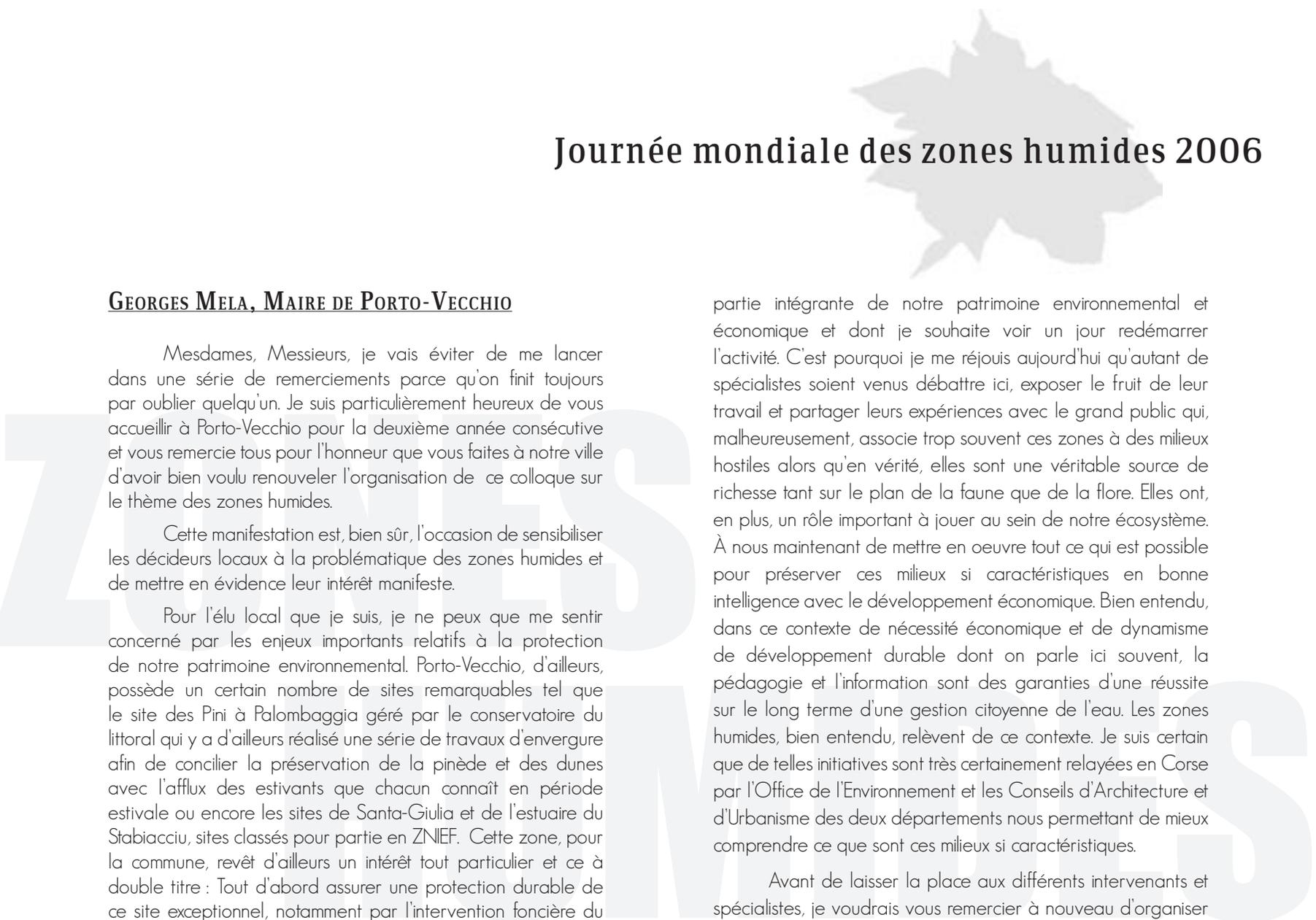
Porto-Vecchio, 21 février 2006

Programme De La Journée Mondiale Des Zones Humides 2006

21 février- Cinémathèque, Porto-Vecchio

GEORGES MELA, MAIRE DE PORTO-VECCHIO	4
BRIGITTE DUBEUF, DIRECTRICE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT	5
ALAIN GAUTHIER, HYDROGÉOLOGUE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNRC	7
HISTORIQUE DES SALINES EN CORSE	7
FABRICE MASSI, SARL ETANG DE DIANA	10
HISTORIQUE DE L'ACTIVITE SOCIO-ECONOMIQUE	10
DE L'ETANG DE DIANA	10
BERNARD PICON, SOCIOLOGUE CNRS	15
FRANÇOIS ARRIGHI, PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	21
USAGE DES POZZINES	21
MADAME CONSTANTIN VALLET, BUREAU D'ETUDES 123 SOLEIL	29
PRECONISATIONS DU SAGE DE BIGUGLIA : METHODOLOGIE ET MISE EN OEUVRE	29
MONSIEUR LUCCHESI, MARAIS DU VIGUEIRAT	37
ACCUEIL DU PUBLIC SUR DES MARAIS EN CAMARGUE	37
LUC BARBIER, PARC DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	42
ACCUEIL DU PUBLIC DANS UN PARC NATUREL	42
NICOLAS BECK, STATION BIOLOGIQUE DE LA TOUR DU VALAT	50
GESTION D'UN SITE à ROSELIERE EN CAMARGUE	50
DIDIER CARBIENER, DIRECTEUR DE LA RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DE BIGUGLIA	55
GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DE BIGUGLIA	55
MARIE LAUORE POZZO DI BORGO, CONSERVATRICE DE LA RESERVE NATURELLE DES TRE PADULE DE SUARTONE	59
DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN SITE SUR LA LISTE RAMSAR AVEC L'EXEMPLE DE LA RESERVE NATURELLE DES TRE PADULE DE SUARTONE.	59
JÉRÔME POLVERINI, PRESIDENT DE L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE	61
CONCLUSION DES DEBATS	61
LA SÉANCE EST LEVÉE.	63

Journée mondiale des zones humides 2006



GEORGES MELA, MAIRE DE PORTO-VECCHIO

Mesdames, Messieurs, je vais éviter de me lancer dans une série de remerciements parce qu'on finit toujours par oublier quelqu'un. Je suis particulièrement heureux de vous accueillir à Porto-Vecchio pour la deuxième année consécutive et vous remercie tous pour l'honneur que vous faites à notre ville d'avoir bien voulu renouveler l'organisation de ce colloque sur le thème des zones humides.

Cette manifestation est, bien sûr, l'occasion de sensibiliser les décideurs locaux à la problématique des zones humides et de mettre en évidence leur intérêt manifeste.

Pour l'élu local que je suis, je ne peux que me sentir concerné par les enjeux importants relatifs à la protection de notre patrimoine environnemental. Porto-Vecchio, d'ailleurs, possède un certain nombre de sites remarquables tel que le site des Pini à Palombaggia géré par le conservatoire du littoral qui y a d'ailleurs réalisé une série de travaux d'envergure afin de concilier la préservation de la pinède et des dunes avec l'afflux des estivants que chacun connaît en période estivale ou encore les sites de Santa-Giulia et de l'estuaire du Stabiacciu, sites classés pour partie en ZNIEF. Cette zone, pour la commune, revêt d'ailleurs un intérêt tout particulier et ce à double titre : Tout d'abord assurer une protection durable de ce site exceptionnel, notamment par l'intervention foncière du conservatoire du littoral et d'autre part l'ouverture au grand public et à la population scolaire orientée vers la découverte du patrimoine écologique et paysager.

Je n'oublie pas, bien entendu, les salines qui font

partie intégrante de notre patrimoine environnemental et économique et dont je souhaite voir un jour redémarrer l'activité. C'est pourquoi je me réjouis aujourd'hui qu'autant de spécialistes soient venus débattre ici, exposer le fruit de leur travail et partager leurs expériences avec le grand public qui, malheureusement, associe trop souvent ces zones à des milieux hostiles alors qu'en vérité, elles sont une véritable source de richesse tant sur le plan de la faune que de la flore. Elles ont, en plus, un rôle important à jouer au sein de notre écosystème. À nous maintenant de mettre en oeuvre tout ce qui est possible pour préserver ces milieux si caractéristiques en bonne intelligence avec le développement économique. Bien entendu, dans ce contexte de nécessité économique et de dynamisme de développement durable dont on parle ici souvent, la pédagogie et l'information sont des garanties d'une réussite sur le long terme d'une gestion citoyenne de l'eau. Les zones humides, bien entendu, relèvent de ce contexte. Je suis certain que de telles initiatives sont très certainement relayées en Corse par l'Office de l'Environnement et les Conseils d'Architecture et d'Urbanisme des deux départements nous permettant de mieux comprendre ce que sont ces milieux si caractéristiques.

Avant de laisser la place aux différents intervenants et spécialistes, je voudrais vous remercier à nouveau d'organiser chaque année cette manifestation en espérant, bien entendu, pouvoir vous accueillir dès l'année prochaine pour de nouvelles informations et un nouveau débat que je souhaite aussi fructueux que celui de l'année précédente. Je vous remercie.

**BRIGITTE DUBEUF, DIRECTRICE DE LA DIRECTION
REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT**

Je voudrais d'abord remercier Monsieur le Maire de nous accueillir dans sa ville. C'est la deuxième année consécutive que nous organisons avec l'Office de l'Environnement et l'Agence de l'eau des journées consacrées aux zones humides.

L'année passée, cette journée avait eu un succès important parce qu'elle représentait un bon moyen de faire connaître, puis de sensibiliser la population et les différents acteurs aux enjeux des zones humides.

Alors pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ?

C'est parce que nous célébrons l'anniversaire de la signature de la Convention de Ramsar qui avait été signée le 2 février 1971 pour justement préserver des zones humides d'intérêt international. La France a adhéré à cette convention en 1986 et elle a inscrit des zones humides qui ont un intérêt d'importance internationale particulièrement parce que ce sont des milieux très fragiles et également des habitats pour les oiseaux d'eau. La France à la convention de Ramsar. Il faut savoir que depuis 1986, 23 sites français sont inscrits à ce titre là. C'est important parce que c'est un concept, c'est un label pour ces sites.

Il y a un intérêt très fort de pouvoir participer à un réseau international puisque chaque 2 février, partout dans le monde, il y a des manifestations qui sont consacrées à ces zones humides. Il faut savoir qu'au niveau de ce réseau international il y a 150 parties contractantes, plus de 1590 sites qui sont inscrits sur la liste de Ramsar et qui totalisent 134 000 000 d'hectares en surface. Ce qui montre l'intérêt et les enjeux qu'il y a par rapport à ces zones humides. Ce qui est important, c'est de dire qu'il y a une prise de conscience planétaire sur ces enjeux là. Je ne les citerai pas tous mais ça concerne tous les pays du monde et tous les continents.

Concernant ces zones humides de Corse, ce sont des espaces naturels qui méritent d'être connus, préservés et surtout gérés. Ici, nous avons à faire à des spécialistes qui savent cela. Il y a déjà plusieurs années que de nombreux acteurs participent à cette connaissance, à cette préservation et à cette gestion. Dans le cadre du Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux de l'Agence Rhône Méditerranée et Corse, il y avait déjà une prise en compte très forte sur les zones humides puisqu'un volet du SDAGE était consacré aux zones humides. Aujourd'hui, ce SDAGE a 10 ans, il a vécu. Il nous revient de tirer les enseignements à travers la connaissance, les actions de préservation et de gestion. C'est ce qu'on est en train de faire puisque vous le savez, la Corse est devenue bassin à part entière depuis la Loi sur la Corse de janvier 2002. Il y a donc un comité de bassin présidé par le président de la CTC, et à travers ce comité de bassin, il y a actuellement tout un processus d'élaboration pour le nouveau SDAGE et dans le cadre de ce processus d'élaboration, il y a, bien sûr, une prise en compte, très forte, du volet « zones humides ». Donc, il y aura des réunions de travail auxquelles participeront tous les acteurs concernés pour justement voir à travers les dix années qui sont passées en terme de gestion, de connaissance et de préservation de ces zones humides quelles pourront être les 10 prochaines années et quelles pourront être les améliorations pour rester dans cette démarche là.

Pourquoi des zones humides ? Beaucoup d'intervenants vont en parler. Je ne vais pas trop vous en dire. Simplement, comme vous le savez, les zones humides ont de nombreuses fonctions comme des fonctions hydrologiques, biologiques, économiques et même sociales et culturelles. Il y a aussi des enjeux forts d'aménagement raisonné dans un esprit, comme le disait M. Mela, de logique de développement durable.

Je voudrais terminer mon intervention en disant que si aujourd'hui, nous avons un seul site inscrit à la convention de Ramsar -l'étang de Biguglia- nous sommes en train de mettre en place une procédure pour en inscrire un deuxième. On peut

dire que la procédure est bien engagée puisque récemment la commune de Bonifacio a délibéré favorablement à la désignation d'un site - les mares temporaires des Tre Padule de Suartone -. Et donc, au vu de la procédure déjà bien engagée, on devrait pouvoir, dans le courant de l'année 2006, désigner ce deuxième site au titre de la convention de Ramsar. Ce qui est quand même assez important pour la Corse qui aurait ainsi deux sites d'intérêt mondial sur ces zones humides. Dès lors qu'il y aura cette désignation, nous organiserons une manifestation qui sera aussi l'occasion de reparler des enjeux de ces zones humides.

Je vous souhaite une bonne journée de travail, d'échanges et de rencontres.

ALAIN GAUTHIER, HYDROGEOLOGUE ET PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNRC

HISTORIQUE DES SALINES EN CORSE

La nécessité de pouvoir s'approvisionner en sel est une constante de toutes les civilisations par suite du pouvoir conservateur du chlorure de sodium. La récolte du sel est donc au moins aussi vieille que l'élevage et l'agriculture.

En effet, compte tenu des propriétés hygroscopiques du chlorure de sodium, ce produit est indispensable pour faire de la charcuterie ou du fromage et au cours du Moyen - Age pour saler les poissons qui sont exportés de Corse. On peut en conséquence imaginer que le sel qui se forme dans les excavations rocheuses en bord de mer a été très tôt récupéré par l'homme. Il en est probablement de même pour le sel qui se dépose en bordure de certains étangs littoraux de la plaine orientale. Ce sel « sauvage » était jadis prélevé dans le bien nommé étang del sale, mais probablement ailleurs dans l'île. Il faisait, à l'époque génoise, l'objet de contrebande et à ce titre sa collecte, son transport et sa commercialisation seront interdits. Par exemple, en 1525, le Sérénissime Sénat interdit expressément, sous peine de l'estrapade, de recueillir le sel formé naturellement sur les plages et les rochers, de l'emporter ou de l'exporter. Un siècle et demi plus tard, un édit de 1688 demande aux chevaux légers d'Aleria de faire détruire les dépôts de sel naturel et de disperser celui qui se forme dans les étangs des environs d'Aleria. C'est, au moins en partie, dans le même but de contrôler la production du sel que sera proposé, au milieu du 17^{ème} siècle, la déviation du Tavignanu dans l'étang del Sale pour éviter la formation du sel. Il s'agit d'empêcher « que les habitants des montagnes continuent à venir en nombre y faire des prélèvements ... Ces habitants s'y rendent armés, y disposent même des sentinelles pour leur sûreté, pour faire escorte aux moines et aux prêtres qu'y s'y rendent ainsi avec leurs juments et leurs sacs...».

Outre cette interdiction de ramassage du « sel

sauvage », la politique de Gênes va varier. Ainsi l'office de Saint Georges va dans un premier temps tolérer la présence de salines avant de les interdire au profit d'un approvisionnement à partir de la terre ferme. Nous savons par les archives que trois zones principales produisent du sel au Moyen Age. Il existe plusieurs salines au nord de Bonifacio (secteur de Sant'Amanza et de Sperone). Une autre saline est parfois citée à Piantarella. La production de Bonifacio est très importante puisqu'à la fin du 13^{ème} siècle, exactement en 1298, on y extrayait 500 tonnes de sel par an. La deuxième région possédant une saline est le golfe de Saint Florent. Plus exactement dans le secteur marécageux localisé au sud-ouest. Le troisième site, est un étang localisé à côté de Calvi qui serait au moins partiellement utilisé comme saline.

COMME ON PEUT LE CONSTATER, LES TROIS SITES ONT EN COMMUN D'EXPLOITER DES ZONES MARÉCAGEUSES EN BORDURE DE LA MER (LAGUNES LITTORALES) ET À PROXIMITÉ D'AGGLOMÉRATIONS IMPORTANTES.

On doit alors se poser la question de l'antiquité de ces salines. En se basant sur la toponymie certains auteurs ont cité des salines en de très nombreux endroits autour de l'île. Sans nier la possibilité de l'existence de certaines d'entre elles qui auraient perduré jusqu'au moyen âge il faut signaler que nombre de ces lieux - dits peuvent correspondre à des dépôts naturels et/ou à des projets « modernes ». À notre connaissance, il n'y a aucun texte de l'Antiquité qui signale l'existence d'exploitation par les romains des marais salants. Ces derniers exportaient des huîtres dans des amphores, ils utilisaient du poisson salé, ils avaient donc sans doute besoin de sel. Mais on ignore pour l'instant s'ils géraient de vraies salines.

Dès 1453, l'Office de Saint Gorges, met en place, en Corse, la gabelle du sel. Au cours du 16^{ème} siècle l'Office de Saint Georges décide la destruction des salines insulaires. Il préfère contrôler les ports où arrive le sel importé, plutôt que des salines très dispersées. Ce sont d'abord les Salines d'Hyères, très productives à l'époque, puis les salines de Sicile

(Trapani) qui exportent leur sel vers Gênes. L'Office le ramène en Corse, le stocke dans des lieux dont il a la gestion, et fait payer un impôt sur ce sel. La destruction, très rapide des salines insulaires va entraîner la contrebande. Les habitants de l'île vont chercher à se procurer du sel de contrebande d'une part ou du sel sauvage qu'ils vont prélever dans les étangs.

Au début du 18^{ème} siècle une nouvelle saline est mise en place à Pietra Corbara. Elle est de petite taille et le sel produit n'était pas consommé sur place (400 mines = environ 100 tonnes). Il devait être exporté. Après la conquête française on va retrouver divers projets de construction de salines. Le plus détaillé est celui de Saint Florent où en asséchant plusieurs hectares de marais on envisage de produire jusqu'à 90000 quintaux de sel. D'autres projets concernent : Calvi (étang de Stagnone), Bonifacio (secteur de Santa Manza) ou Aleria (étang del Sale, dont on vante le site) et Pietra Corbara (remise en état de la saline génoise). On notera à ce propos que les projets reprennent des implantations anciennes, toutes situées dans des zones littorales et marécageuses et insistent sur l'assainissement nécessaire. Quant au site des « Saline » d'Ajaccio, il est considéré comme très mauvais (petite superficie, difficulté de dessèchement). Enfin le site de Porto Vecchio est considéré comme excellent, mais « jusqu'à ces étangs soient assainis, l'entreprise en devient impraticable.. ».

LE CAS PARTICULIER DE PORTO VECCHIO

Concédé en 1795 à un certain Jean Paul Rocca Serra, par le Vice - roi d'Angleterre le marais salant de Porto Vecchio après une période d'extension entre 1795 et 1815, produira chaque année entre 800 et 1200 tonnes de sel et cela jusque dans les années 2000.

SITUATION

Le fond du golfe tapissé par des sédiments argileux était, à l'origine, occupé par des marécages et deux étangs. La mise en place du marais salant paraît s'être faite sur l'espace terrestre entre les deux étangs en incorporant l'un de ceux-ci. Le secteur très venté va amplifier les effets d'une évaporation intense due à un ensoleillement important et à des précipitations peu abondantes et très rares de juin à août.

Le site est donc bien choisi. Un seul handicap, la présence du Stabiacciu tout proche qui peut envahir lors des crues la saline.

FONCTIONNEMENT

A la fin du 20^{ème} siècle le fonctionnement de la saline était probablement assez voisin de celui des marais salants du 18^{ème} siècle. L'eau de mer était admise dans le premier étang fin avril début mai. Elle y abandonnait les particules en suspension et commençait à s'y concentrer. L'eau était ensuite pompée et circulait lentement au niveau de trois pièces d'eau successives. Elle y continuait sa lente concentration. Un deuxième pompage distribuait l'eau dans un partènement constitué de 33 tables. Un nouveau pompage faisait passer l'eau sur 24 nouvelles tables. L'évaporation avait fait perdre 75 % du volume initial et le gypse se déposait (Sulfate de calcium). Une dernière opération conduisait l'eau sur les tables salantes. C'est sur cette cinquième zone d'une superficie d'environ 2,5 ha que se faisait la récolte en général en septembre. L'eau saumâtre y était conduite lorsque la teneur en NaCl atteignait 200 g/l. Le sel commençait à se déposer lorsque sa concentration était de 210 g/l. Lorsque il ne restait plus que 4 à 5 % du volume initial, le gestionnaire rejetait l'eau restante pour éviter le dépôt des sels de potassium

et de magnésium. Seule réelle concession à la modernité les pompes thermiques utilisées pour la circulation de l'eau. Elles ont remplacées les roues à godets où autres dispositifs à traction animale.

CONCLUSIONS

Une des premières utilisations des zones humides littorales de la Corse a été la production du sel sauvage. Par la suite plusieurs lagunes littorales ont été aménagées pour produire dans des marais salants (Saint Florent, Calvi, Bonifacio) du sel. Des prélèvements clandestins ont continué en parallèle. Au cours du 19 et du 20^{ème} siècle le marais salants de Porto Vecchio a bon an, mal an produit environ la moitié du sel consommé en Corse. La production a cessé (momentanément ?) depuis peu.

A partir de « Sel et salines de Corse » par Alain Gauthier et Antoine Marie Graziani avec des photos de Jean - François Paccosi aux éditions Alain Piazzola . Juillet 2000. 128 pages.

QUESTIONS

MADAME DUBEUF

Peut-être une question un peu naïve. Vous évoquez la fonction économique du marais salant en terme de production de sel. Est-ce qu'il a d'autres fonctions ? Est-ce qu'il peut jouer un rôle de filtration, de préservation contre la pollution ?

MONSIEUR GAUTHIER

Ce que me disait Jean Paul de Rocca Sera lorsque j'ai visité les marais salants avec lui- c'était- je me suis également posé la question lorsqu'on avait travaillé sur les marais salants avec Antoine-Marie Graziani, de savoir quels avaient été les rapports entre la malaria, le paludisme et les récoltes de sel.

Le paludisme est très développé en Corse, on le sait, et l'on va ramasser du sel jusque dans les zones où le paludisme

existe. Quand le marais salant était très salé, que l'eau était très salée, il n'y avait plus aucun problème puisqu'on approchait du moment de la récolte, du moment où les gens allaient être dans les marais salants. Donc finalement, il n'y avait aucun risque au niveau de la santé à cause de la sursalure de l'eau. Le fait que l'eau étant très salée, les microbes ne pouvaient pas s'y développer tout comme toute une série d'animaux dont, d'après lui, des larves de moustiques. Alors, je ne sais pas si c'était tout à fait vrai. Ce dont je suis sûr, c'est, par contre, que les génois font, de temps en temps référence aux dégâts de la malaria sur les ouvriers et que si, pendant longtemps, on n'a pas installé le marais salant à Porto-Vecchio, puisqu'au moment de la conquête française, les français avaient regardé toutes les zones où ils auraient pu mettre des salines, à ce moment là on ne l'a pas tout de suite placé à Porto-Vecchio à cause du paludisme, parce qu'on savait, les ouvriers risquaient d'être décimés.

Il y a donc là, probablement une recherche à faire : savoir si les marais salants se sont développés en Corse alors que le paludisme n'existait pas encore, s'ils ont participé, en quelque sorte, au développement ou, au contraire, au maintien d'un paludisme limité dans certaines zones mais ça j'avoue que je l'ignore.

FABRICE MASSI, SARL ETANG DE DIANA

HISTORIQUE DE L'ACTIVITE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ETANG DE DIANA

Bonjour, je suis Fabrice Massi, je m'occupe des élevages ostréicoles et mytilicoles au sein de l'étang de Diana. J'ai apporté un cliché de cet étang. C'est un cliché qui a été réalisé par l'IGN, en 2002. Vous voyez la partie sud est de ce côté, la partie nord est de l'autre côté.

Tout d'abord, l'étang de Diana se situe en plaine orientale. C'est un étang qui est à 70 km au sud de Bastia.

Il s'étend sur la commune d'Aleria et sur la commune de Tallone. Ça n'est pas un étang d'origine lagunaire, au contraire de l'étang de Biguglia qui a été isolé de la mer par un cordon d'alluvions marins. C'est un étang d'origine tectonique. C'est du l'envahissement de la mer suite à un effondrement. Il fait 570ha. C'est l'étang le plus profond de Corse. Sa partie la plus profonde est ici avec une profondeur maximale de 11m et une profondeur moyenne de 6m. Il comporte 3 fils d'eau. Ici, vous avez l'Arena qui le fil d'eau le plus important au nord, ici le Pietroni et ici le Ronsignese. Outre ces trois fils d'eau, les apports d'eau douce sont aussi dus au ruissellement des collines de tout son bassin versant qui fait 62 km² et est extrêmement grand. C'est le deuxième bassin versant de Corse et c'est un bassin versant peu urbanisé. L'étang comporte deux îles sur sa partie nord. Alors, ici, vous avez l'île sainte Marie et ici l'île de Diana.

L'île Sainte Marie sépare le bassin en 2 parties, une partie qui va exploiter les bassins aquacoles et une partie dont la profondeur est inférieure à 3 m et puis cette partie avec les eaux plus profondes.

L'ouverture sur la mer s'effectue par un grau qui est aujourd'hui travaillé. Ce grau avec son ouverture principale fait une quarantaine de mètres de large pour 200 m de long et pas plus de 2m de profondeur.

C'est un étang de droit privé. Les aquaculteurs louent un fermage à un GFA. C'est une zone ZNIEFF. Il est inscrit aussi au patrimoine des sites naturels par décret du 15 octobre 2002. Il comporte un périmètre de protection par décret du 26 janvier 1970. Enfin, je dirai que la qualité de l'eau est suivie périodiquement par des analyses IFREMER avec des analyses concernant la microbiologie, les éléments dissous dans l'eau, les micro-algues, des éléments extrêmement variés.

Concernant les activités humaines au sein de l'étang : Historiquement, au temps de l'antiquité, l'étang de Diana et Aleria avaient une valeur stratégique. C'est d'abord un lieu face à l'Italie, protégé des gros coups des vents d'ouest par les montagnes. Les vents dominants sont des vents de nord-est et des vents du sud-est. Ils constituent également un formidable abri.

Aleria est donc devenue la 1^{ère} ville romaine de Corse avec une population avoisinant les 20 000 habitants.

Des navires pouvaient séjourner plus de 6 mois au sein de l'étang, pendant la mauvaise saison. On retrouve les restes des ateliers de réparation de bateaux sur les rives sud de l'étang ici. C'était donc un comptoir grec, une base commerciale ainsi qu'un port de guerre à l'époque romaine.

Et, c'est au 3^{ème} siècle que le site semble avoir été plus ou moins abandonné. Malgré cet abandon du site et de la ville d'Aleria, il subsiste une pêche du poisson et une pêche des huîtres plates sous forme de cueillette uniquement. A priori donc pas d'exploitation de sel. Le sel était prélevé plus au sud, 2 à 3 km de l'étang de Diana, à l'étang Del Sale. Un garum qualifié de haute qualité était produit au sein de l'étang et était exporté. Alors pour l'exportation de ce genre de produits qui était effectué en amphores et stocké en dolium, des restes d'ateliers de fabrication qui utilisaient l'argile du site ont été retrouvés sur sa partie « marestagnu ». Donc, cette partie là qui sépare l'étang de la mer s'appelle « marestagnu ». Concernant l'activité de cueillette de l'huître plate, elle peut être qualifiée

d'intense. Elle a généré par un amoncellement de coquilles d'huîtres une petite île que l'on appelle l'île aux coquillages qui existe actuellement, extrêmement petite qui est donc ici. Cette île n'est constituée que d'un amoncellement de coquilles d'huîtres plates qui ont la particularité d'être perforées. C'est un système d'ouverture plus simple, a priori, de l'huître plate.

Concernant les poissons, les espèces apparemment les plus prisées étaient l'anguille et le mulot, donc plutôt des poissons gras. Ce type d'exploitation de l'étang a perduré tout au long du Moyen âge. Au 18^{ème} siècle, la réputation de l'étang était reconnue. On a d'ailleurs quelques écrits de l'abbé Gaudin (1787) qui envisage d'en faire un commerce. Au 19^{ème}, tout s'effondre avec un prélèvement abusif des huîtres plates et donc des stocks qui s'effondrent complètement. On décide alors d'une meilleure gestion de la ressource. De grands travaux sont entrepris pour ouvrir le grau.

Actuellement, l'étang est exploité pour ses atouts. Tout d'abord les atouts concernant une formidable production primaire ainsi qu'un site extrêmement abrité par coups de vent. Donc, au niveau de la production primaire, les apports terrigènes en sels nutritifs sont qualifiés d'équilibrés. L'apport d'eau douce au sein de l'étang est estimé à environ 20 millions de m³ d'eau par an. L'embouchure est bien entretenue ce qui permet une bonne oxygénation de l'étang. L'embouchure est le véritable poumon de l'étang à l'heure actuelle. elle permet une bonne transformation de la matière organique en matière minérale. Elle évite la stratification des eaux et permet un maintien du biotope marin extrêmement diversifié.

Actuellement, l'étang n'est pas considéré comme zone eutrophe. C'est un étang considéré comme étant en bonne santé. Donc, des sels nutritifs plus une énergie solaire avec une stabilité en oxygène permettent une production primaire extraordinaire qui est comparable à celle que l'on obtient dans les zones de « upwelling ». Cette forte productivité se répercute tout au long de la chaîne alimentaire.

Jusqu'aux années 50, cette exploitation de l'étang, par ses ressources poissonneuses et ostréicoles, revêt un caractère complètement traditionnel et c'est avec la volonté d'une exploitation beaucoup plus rationnelle que des grands travaux d'aménagement de l'embouchure sont entrepris avec l'aide des fonds européens début des années 70.

Tout d'abord, je parlerai de la pisciculture. Les premiers travaux concernant la pisciculture ont été effectués par la CNEXO - l'ancien IFREMER- ça a été fait sur l'étang d'Urbinu, et une première ferme aquacole appelée la « Scorsa » a été créée dans les années 70 avec Monsieur Vitrac au sein de l'étang d'Urbinu. Cette production aquacole de poissons est allée jusqu'à une production allant de 300 à 320 tonnes au sein de l'étang de Diana par cette société et ce avec Monsieur Van Hobergen. Les autres sociétés qui exploitaient l'étang à la même époque, c'est-à-dire dans les années 80, 90 Produisaient elles de 60 à 70 tonnes de poissons en plus, uniquement des lousps et des dorades.

Puis sont venus les gros soucis d'élevage, des soucis de mortalité, des soucis de marché avec un marché surtout basé sur l'Italie avec une lire qui se dévalue, puis un contexte de forte concurrence avec l'émergence de la Grèce dans les élevages lousps / dorades. Tout ceci a conduit au dépôt de bilan de la société « Acquascorsa » qui a entraîné aussi le dépôt de bilan de la FMA (Ferme Maritime Aquacole) qui était une écloserie implantée en 87, sur la rive sud de l'étang et qui a produit jusqu'à 800 000 alevins par an.

Donc, actuellement, l'exploitation de l'étang n'est représentée que par de l'ostréiculture. Cette ostréiculture s'est heurtée tout d'abord à des soucis d'approvisionnement en naissains et de maladie. C'étaient des soucis concernant les huîtres plates qu'on appelle aussi huîtres sauvages.

C'est des huîtres endémiques à l'Europe et qui ont toujours existé en Corse. Et c'est Mme Mermet avec la SCA « étang de Diana » qui a importé les premières huîtres creuses grâce

à *Ostrea gigas* et les premières moules méditerranéennes, la gallo provincialis, depuis l'étang de Thau et depuis l'Italie. La production, à l'époque de Mme Mermet, dépassait les 80 t annuelles d'huîtres creuses avec des méthodes qui étaient inspirées de celles utilisées à l'étang de Thau.

À l'heure actuelle, 3 sociétés conchylocoles, la SARL « étang de Diana » avec M. Pantalacci, la SCA « Ste Marie de Diana » avec Mr Sanci, la ERL « île de Diana » avec M. Pastre. La production totale actuelle au sein de l'étang dépasse les 600 t de moules pour les trois entreprises et dépasse les 200 t d'huîtres pour les trois entreprises également avec la SARL « étang de Diana » qui représente à peu près les 2/3 de la production totale. Cette production utilise une cinquantaine de filières. Vous voyez là cette partie de l'étang qui correspond à la partie exploitée par la SCA « Ste Marie » et l'ERL « île de Diana ». donc, ici, il y a une vingtaine de filières. Et cette partie là, exploitée par la SARL « étang de Diana » comporte 26 filières et plus d'une cinquantaine de radeaux. Cette partie qui n'est pas mise en valeur aujourd'hui, c'était la concession qui appartenait à « Acquascorsa ». On voit les restes des cages d'élevage utilisées par cette société. Enfin, je finirai par la pêche qui revêt encore aujourd'hui un caractère complètement artisanal, avec la pose de filets trémail et quelques pêcheries et avec quelques intérêts face aux intérêts conchylocoles qui ne sont pas toujours compatibles.

QUESTIONS

MARIE FLET, BONIFACIO

Je voulais savoir ce qu'était le garum ?

MR MASSI

Le garum est une sorte de condiment produit à l'époque romaine qui était à base de poisson mariné avec énormément de sel. Je ne sais pas si on peut dire que ça ressemble au nuoc-man qu'on trouve maintenant. C'est un condiment qui était d'une odeur très forte.

ETUDIANT DU LYCEE AGRICOLE DE SARTENE

L'introduction de l'huître creuse ne nuit-elle pas au reste de la population des huîtres plates ?

MR MASSI

Alors, il est vrai que les huîtres creuses ont été introduites suite à de gros soucis de mortalité dans tous les élevages ostréicoles français. C'est donc une introduction qui a été effectuée avec l'aide des services IFREMER en France et concernant les maladies qui touchaient les huîtres plates, à savoir deux agents pathogènes. Il n'y a pas eu de transfert de ces agents de l'huître creuse à l'huître plate et vice versa. C'est des agents qui sont complètement spécifiques, de par leur espèce, à l'huître creuse ou à l'huître plate. Donc, il n'y a pas eu de souci à ce point de vue.

ETUDIANT DU LYCEE AGRICOLE DE SARTENE

Au niveau de la production d'huîtres plates, il vous en reste encore si je ne m'abuse dans l'étang. La production, avez-vous pu l'estimer ? C'est de l'huître sauvage ?

MR MASSI

Il est vrai que la production actuelle de l'huître plate, finalement, n'est présentée que par la cueillette un peu à la mode de l'époque romaine voire un repaquage du naissain naturel et grossissement dans les endroits bien particuliers dans l'étang. Actuellement, il y a un programme de développement d'une exploitation raisonnée de ce stock d'huîtres et notamment pour en faire l'élevage et l'aquaculture. Alors des soucis se posent à nos yeux. Ce sont des soucis liés à des maladies, à des agents pathogènes. Donc, aujourd'hui est exclue, à l'étang de Diana, l'importation de naissains extérieurs qui risquent d'être complètement contaminés. Étant donné que nous avons fait pratiquer énormément d'analyses concernant ces agents pathogènes par les services IFREMER, nous avons des voies tout à fait prometteuses concernant l'état de santé du cheptel. Donc, il est hors de question de faire rentrer des naissains d'huîtres plates à l'étang de Diana. La problématique

actuelle est la reproduction contrôlée de cette espèce. Et, c'est un programme de recherches qui est fait avec le concours de L'Université de Corte, d'ailleurs.

MAGUY BIANCARELLI, ELUE A LA MAIRIE DE PORTO VECCHIO

Je voulais savoir si la partie de l'étang exploitée par cette société qui a fait faillite était toujours exploitée, si elle avait trouvé des repreneurs ?

MR MASSI

Alors, c'est donc la société que je représente la SARL « étang de Diana » qui a repris la location du site d'élevage de l'ancienne « Aquascorsa ». Actuellement, nous démarrons tout juste le démontage des cages d'élevage de poissons. Il est exclu, à l'heure actuelle, de faire du poisson pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Pour l'instant cette partie n'est pas mise en valeur.

GUY FRANÇOIS FRISONI, OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

Vous avez évoqué des conflits potentiels entre les pêcheurs et les conchyliculteurs. Est-ce vous pouvez détailler un petit peu ?

MR MASSI

Alors, je vous parlais de pêche à caractère traditionnel. Outre la pose de filets trémails qui nous convient parfaitement, il y a aussi l'établissement de pêcheries dans les zones d'embouchure pour récupérer le poisson qui sort en automne. Cette pêcherie qui peut être établie ici à l'embouchure très étroite va ralentir le courant d'eau, va provoquer aussi un colmatage par des posidonies en dégradation et donc va augmenter aussi le coût du nettoyage de l'embouchure. C'est-à-dire que l'embouchure, pour nous, est primordiale pour maintenir l'état de santé général de l'étang et tout ce qui s'oppose à cette respiration est pour nous une problématique à résoudre.

VINCENTE CUCCHI, DE L'ASSOCIATION ABCDE, DE BONIFACIO

Vous avez parlé d'étang de droit privé, j'aurais aimé

savoir, en complément de votre réponse à Monsieur Frisoni, comment se passe l'octroi de concessions en conchyliculture ou alors en droits de pêche pour les pêcheurs. Qui les donne ?

MR MASSI

C'est un GFA qui gère. Je ne vais pas avoir forcément beaucoup de renseignements à vous donner à ce sujet. Je sais qu'actuellement c'est un GFA qui gère le plan d'eau et que donc les trois sociétés qui existent actuellement louent chacune une partie de l'étang. Donc c'est un fermage annuel. Après, au niveau de la pêche ce sont des compromis entre aquaculteurs, donc actuellement conchyliculteurs et pêcheurs. Voilà.

MAGUY BIANCARELLI, ELUE A LA MAIRIE DE PORTO VECCHIO

Merci, c'est une question plus personnelle qui concerne plutôt l'histoire de l'étang de Diana. Est-il vrai que l'étang de Diana était relié par des canaux aux thermes de Santa Laurina en contrebas du fort d'Aleria ?

MR MASSI

Alors, écoutez, moi ce que j'ai pu lire, c'est qu'il serait question d'un canal qui relie l'embouchure du Tavignano avec l'étang Del Sale. Mais aussi il serait question, mais ce n'est pas prouvé a priori, d'un canal qui pourrait relier l'étang de Diana au Tavignano. Et ceci pour faciliter le transport des marchandises donc pour faciliter le commerce.

MAGUY BIANCARELLI, ELUE A LA MAIRIE DE PORTO VECCHIO

Mais en aucun cas pour alimenter les thermes ?

MR MASSI

Non.

ALAIN GAUTHIER

Si je peux me permettre, je voudrais rajouter un mot là-dessus. Je crois qu'il y a beaucoup de phantasmes sur l'utilisation qu'ont faite les Romains de manière générale de

la Corse, et en particulier ici. Alors on peut le penser. Mais là je vais raisonner en scientifique. Ce que je voudrais, c'est des preuves soit archéologiques, soit des preuves dans les textes. Je ne lis pas couramment le grec et le latin mais je lis les traductions du grec et du latin. Les textes là-dessus sont muets. Autant, ils parlent des ressources en coquilles mais ils sont absolument muets là-dessus et à ma connaissance, au niveau archéologique, il n'y a pas eu encore de preuves. Alors, l'absence de preuves ne signifie pas la non utilisation mais attendons les preuves. Il est de mon devoir de scientifique d'être très prudent vis-à-vis de ceci. Je crois qu'on manque encore de renseignements. Ce sont peut-être les futurs chercheurs de l'Université de Corti qui mettront à jour les preuves archéologiques. Quant aux textes, je crois qu'ils sont définitivement muets.

MAGUY BIANCARELLI, ELUE A LA MAIRIE DE PORTO VECCHIO

C'est dommage que les revues apportent des affirmations alors que les preuves n'y sont pas !

CHRISTINE NATALI DU CPIE D'AJACCIO

Combien de foyers vivent directement de la production de l'étang ?

MR MASSI

Alors, écoutez, notre entreprise travaille aujourd'hui avec seize personnes qui sont en contrat à durée indéterminée. Les deux autres entreprises doivent représenter à elles deux quatorze, quinze personnes aussi de contrat. Ensuite, c'est vrai que nous avons, en augmentant la production, nous passons d'une saison à l'autre très rapidement et il y a un roulement certain de personnes qui viennent de façon saisonnière pour des travaux bien particuliers. Ce qui fait que, je dirais qu'en moyenne emploie 18, 19 personnes à l'année. Plus les pêcheurs, bien sûr. Les pêcheurs ont, eux, une activité de pêche extérieure. C'est-à-dire que ce sont des pêcheurs qui, l'été, vont avoir des bateaux donc la pêche extérieure et que l'hiver, par raréfaction du poisson ou peut être par mauvaises conditions climatiques, préfèrent se retrouver à pêcher au sein de l'étang.

RICHARD DESTRAMBOT, AUDITEUR LIBRE

Je voulais savoir quelle était la proportion de marchandises qui était écoulee sur la Corse par rapport à la production totale?

MR MASSI

Alors, concernant la mytiliculture, les moules sont vendues à 95% l'été et à 98% en Corse. Il y a quelques marchés italiens qui se développent étant donné la qualité du produit. Mais c'est vraiment ponctuel et ce n'est pas redondant d'une année sur l'autre. Concernant les huîtres, nous avons atteint l'objectif de production de plus de 110 t d'huîtres creuses en trois ans d'évolution, donc, il y a trois ou quatre ans, la société plafonnait à 70 t, production absorbée entièrement par le marché insulaire. On peut sortir aujourd'hui du marché insulaire bien que nous ayons des coûts d'exploitation très élevés et donc un prix à la vente au dessus de la moyenne, mais c'est la qualité du produit, la façon dont il est travaillé et les qualités qui en ressortent du site d'élevage qui font que c'est un produit de premier choix et qui trouve des niches de haut de gamme sur le continent. Donc, actuellement, on exporte de plus en plus vers Nice, Marseille et je pense, vers la région parisienne d'ici peu. C'est un produit, de par sa qualité, qui a donné lieu à une démarche vraiment commerciale basée sur son image. C'est pour cela que nous l'avons baptisée actuellement « la nustrale di diana » et ce qui est très gratifiant, c'est que on ne me demande pas aujourd'hui des huîtres, on me demande des « nustrale ».

BERNARD PICON, SOCIOLOGUE CNRS

Je ne suis pas gestionnaire mais comme je travaille beaucoup avec des gestionnaires et que je plaide pour des relations franches et amicales entre la science et la gestion, je me sens tout à fait à l'aise ici.

Je plaide aussi pour les déssegmentations scientifiques, c'est-à-dire que je pense que si l'on veut étudier de façon correcte les zones humides comme objets environnementaux, il est absolument nécessaire de décroiser les sciences de la nature des sciences de l'Homme et de la société. Ça sera mon propos aujourd'hui.

Il se trouve que j'ai fait partie du conseil scientifique du programme national de recherche sur les zones humides mis en place par le ministère de l'environnement et j'avais aussi pour fonction dans ce conseil scientifique, outre que j'étais responsable du programme Camargue, de m'occuper de la question des fonctionnalités. Par exemple je plaide pour la non séparation des fonctionnalités biologiques ou naturelles et des fonctionnalités sociales et économiques des zones humides. Je pense que les fonctionnalités biologiques ou naturelles sont des fonctionnalités sociales aussi. C'est-à-dire que quand une zone humide a une fonction de dénitrification ou d'épuration des eaux ou d'écrêtement des crues, elle joue un rôle économique donc un rôle social. On peut avancer, à ce propos, la notion d'infrastructures naturelles, c'est-à-dire qu'une zone humide rend des services, gratuits d'ailleurs et qui évitent des équipements coûteux à édifier et à entretenir. Par exemple, une zone humide peut être une zone d'expansion des crues et faire économiser la construction de digues et leur l'entretien. Donc, fonctionnalités sociales, fonctionnalités économiques, fonctionnalités naturelles, tout ça va un peu ensemble.

Je suis aussi passé récemment de ces problématiques environnementales à la problématique des risques. Je conclurai mon intervention sur cette question puisque je préside aussi le

conseil scientifique « inondations » mis en place par le préfet de bassin : Rhône - Méditerranée- Corse.

On verra que l'on a un petit peu trop négligé les risques ces dernières décennies parce que l'on s'est intéressé surtout aux zones humides en tant qu'espaces naturels. On les a un peu mythifiées. On a parfois, comme en Camargue, oublié que l'on était aussi dans un polder agricole et salinier à risques puisque le fleuve est plus haut que la plaine et que le risque était toujours présent. Mais, faute d'inondation depuis 1856, on avait un peu négligé ce problème des risques qui revient en force depuis les crues de 1993, 1994 et 2003. Maintenant on y revient.

L'irruption de la question environnementale, ces dernières décennies, a permis d'envisager certains territoires ou certains objets très différemment que de la façon dont on les envisageait jusqu'à présent, du moins sur le plan scientifique. Les sciences de la nature s'occupaient des fonctionnements naturels et les sciences de l'Homme et de la société s'occupaient du fonctionnement social et ces deux courants étaient très indépendants l'un de l'autre. Par exemple au CNRS, on avait un département des sciences de la vie et des sciences de l'univers et un département des sciences de l'Homme extrêmement cloisonnés. D'où vient ce cloisonnement ? Il nous vient de la philosophie des Lumières et de l'invention de la rationalité scientifique dont un objectif essentiel était la lutte contre les contraintes naturelles. Grâce aux sciences et leur développement au début du 19^{ème} siècle, nous avons commencé à échapper aux famines et à un certains nombres d'épidémies.... Les sociétés occidentales ont alors envisagé leur développement indépendamment des contraintes naturelles. Elles ont inventé les sciences sociales à la fin du 19^{ème} siècle parce qu'elles se sont pensées comme extérieures à une Nature qu'elles pensaient avoir maîtrisée. Cela leur a permis d'échapper aussi à l'ordre social inégalitaire, celui de la monarchie absolue, qualifié d'ordre naturel : Dieu, le Roi, le peuple était un ordre qualifié d'ordre naturel sur lequel on n'avait pas prise et dont on dépendait. Mais à partir du moment où l'Homme s'est autonomisé par

rapport aux contraintes naturelles, il s'est autonomisé aussi par rapport à cet ordre symbolique et il a inventé la démocratie.

Quand les sociétés eurent la sensation de pouvoir tracer elles mêmes leur propre destin, elles ont considéré qu'elles pouvaient s'étudier scientifiquement, indépendamment de la Nature dans laquelle elles sont incluses.

L'irruption récente de la question environnementale ne peut plus se satisfaire d'une telle séparation entre sciences de la Nature et de la société. Pourquoi ? Beaucoup de gens confondent le terme environnement et le terme nature. De mon point de vue, ce n'est pas la même chose. Ce sont les rapports Homme/Nature ont contribué à construire ce qu'on appelle aujourd'hui les objets environnementaux. C'est par exemple l'histoire sur le long terme des interactions Homme/Nature ont produits les paysages et les caractéristiques bio géophysiques de la Camargue d'aujourd'hui. Comme objet scientifique, elle résulte de l'interaction entre des mécanismes, des dynamiques naturelles et des dynamiques socioéconomiques.

Généralement, nous portons des jugements de valeur très négatifs sur l'action de l'Homme sur la Nature. La question environnementale est née de ce constat négatif, c'est-à-dire que nous pensons être allés trop loin dans l'artificialisation de la nature. Le résultat c'est que nous avons, aujourd'hui, à subir un réchauffements planétaire, la remontée du niveau marin, nous avons à subir des pollutions des sols, de l'eau et la réduction de la biodiversité. C'est cela un objet environnemental. C'est un objet naturel socialement investi parce que nous agissons sur la Nature, parce que nous la modifions, parce que nous portons des jugements de valeur sur ce que nous faisons et que nous cherchons dorénavant à en corriger les conséquences. Cette préoccupation s'appelle aujourd'hui « le développement durable », c'est-à-dire comment, dorénavant, concilier la préservation des ressources naturelles indispensables à notre survie avec notre développement économique.

Après ce discours général, Je voudrais montrer comment ces grandes tendances se sont appliquées, à travers la gestion de l'eau, dans un grand delta comme le delta du Rhône et ont généré la complexité actuelle. En Camargue, dans un premier temps, les populations se sont adaptées, par la cueillette, par la chasse, par la pêche, par la construction de cabanes, à un milieu mouvant et instable. Ensuite, ils l'ont transformé dans une optique productiviste. Ils l'ont endigué, irrigué, drainé. Ensuite, pensant que l'on était allé trop loin dans l'artificialisation du milieu, on a créé une réserve intégrale de nature en 1927 puis un parc naturel régional en 1970. Ceci dit, aucune des actions nouvelles sur le delta n'a fait disparaître les anciennes. Nous avons toujours des pêcheurs, des chasseurs, nous avons toujours des éleveurs, des riziculteurs qui transforment le milieu, une industrie salinière et des espaces protégés. La logique étant que puisqu'on détruit la nature en certains endroits, protégeons la à côté. Mais cela n'est pas très satisfaisant parce qu'à côté de milieux naturels très pollués par une agriculture intensive nous avons des réserves intégrales de nature. C'est ainsi que maintenant la tendance est de penser en termes de développement durable ou en terme de mesures agri environnementales : Comment faire mieux et autrement partout et comment concilier développement et préservation des ressources naturelles ? En Camargue, la protection intégrale de la nature dans la réserve de la Camargue cohabite avec les idées de développement durable qui sont en train de se développer sur l'ensemble du delta.

Toutes ces façons de penser et de gérer, évidemment, entrent en collision souvent les unes avec les autres. C'est ce qu'on appelle les conflits d'usage. Ces conflits s'expliquent. D'abord, on a mythiquement construit le delta comme espace naturel et c'est une erreur de gestion que l'on a payée par la suite, notamment avec les inondations. Mais il faut reconnaître que la gestion hydraulique du delta contribue à produire des milieux qui nous donnent la sensation de la nature mais ce n'est pas forcément de la nature.

Je dirais qu'au bois des Rièges, en plein centre des étangs du delta du Rhône, au milieu de la réserve de Camargue, par exemple, sans aucun artifice visible à l'horizon, on peut éprouver, tout cartésien ou tout scientifique que l'on soit, une très forte sensation de nature naturelle renforcée par la présence d'une avifaune exceptionnelle. Donc, la sensation de nature ce n'est pas forcément la nature puisque, ici, les niveaux d'eau et les taux de salinité, donc la végétation et les paysages dépendent de la gestion agricole et salinière de l'eau.

En fait, la Camargue naturelle était un milieu extrêmement instable. Le Rhône, dont le bassin versant couvre le cinquième de la France, apportait des sédiments qui avançaient sur la mer. Les bras du Rhône s'élevaient sur un bourrelet alluvial plus haut que la plaine. De temps en temps, quand il était en crue, il cassait son bourrelet alluvial et changeait de cours, le littoral aussi était mobile. Voilà comment on peut désigner une Camargue naturelle, une Camargue instable qui échappait à l'action de l'Homme. Pendant un temps, l'Homme s'adapte à ces contraintes, mais il va essayer de résoudre le problème en se protégeant d'abord des inondations du Rhône pour mettre en valeur le delta. Pour le mettre en valeur, il fallait le stabiliser. C'est depuis le Moyen Age que progressivement l'Homme endigue le delta pour se protéger avec des digues qui n'étaient qu'une succession d'initiatives individuelles. Elles étaient assez mal faites. Elles cassaient souvent. Et puis, un beau jour, après l'inondation de 1856, l'Etat décide de financer des digues définitives pour le delta. Au fur et à mesure qu'on endigue le delta on peut y habiter mais on peut de moins en moins cultiver. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une région à fort déficit hydrique et où les nappes sont salées et ce déficit hydrique provoque une remontée des nappes salées à la surface du sol en été. Il faut compenser ces remontées de sel. Quand le fleuve inondait naturellement la plaine, bien entendu, les eaux douces qu'il amenait renvoyait le sel dans le sous sol. A partir du moment où l'on se protège par des digues, les entrées du fleuve ne venant plus, la Camargue se salinise de plus en plus.

Donc, on peut y habiter en se protégeant par des digues mais on peut de moins en moins y cultiver du fait de ces remontées de sel. Deuxième opération : pour lutter contre la salinité des sols et pour la mise en valeur du delta, on met en place un système d'irrigation qui apporte l'eau douce du fleuve que l'on répand dans les champs pour dessaler et un système de drainage qui permet à la fois de drainer les marais et de drainer l'eau que l'on apporte. Grâce à ces aménagements, une viticulture irriguée va se mettre en place au 19^{ème} siècle et une riziculture importante sur 25 000 ha après la deuxième guerre mondiale. En fait, l'Homme a reproduit artificiellement le mécanisme naturel des inondations. Après l'avoir bloqué, il a remplacé le mécanisme naturel des crues par un système hydraulique d'une grande sophistication. Actuellement, on pompe 400 millions de m³ d'eau douce au Rhône par an pour les besoins de la riziculture. Cette eau douce se retrouve en partie dans les étangs centraux de la réserve nationale de Camargue et contribue à sa richesse biologique

Je tiens à faire ces allers et retours entre l'action de l'Homme et les caractéristiques bio géophysiques des milieux parce que c'est cela qui est important pour mieux comprendre le fonctionnement des zones humides. Les spécificités du milieu ont induit un système hydraulique, on est donc bien dans le cas d'une caractéristique naturelle à l'origine d'une action humaine. Au 19^{ème} siècle, s'installe dans le sud est de delta une très grande industrie salinière, la Compagnie des Salins du Midi, qui s'appuie sur une gestion de l'eau complètement inverse de celle de l'agriculture. Alors que les agriculteurs cherchent à introduire de l'eau douce pour dessaler, les saliniers font entrer de l'eau de mer salée. Ils font circuler cette eau d'étang en étang pour la concentrer ensuite sur les tables saunantes des salins de Giraud où les eaux de mer arrivent à 250g de sel par litre d'eau. Un conflit d'usage et de gestion de l'eau concernant les étangs centraux en découle. Bien entendu, ça se termine par un procès en 1906. La Compagnie salinière, propriétaire des étangs centraux, accuse les agriculteurs d'adoucir avec leurs

eaux de drainage, ces étangs ou ils introduisent à grands frais de l'eau salée. Les agriculteurs perdent le procès. Ils n'ont plus le droit de renvoyer leurs eaux douces dans le système Vaccarès mais ce serait la mort de l'agriculture. Or, les agriculteurs sont des gens puissants, les frais de mise en valeur de la Camargue ayant engendré une agriculture de type capitaliste, les propriétaires peuvent se permettre de continuer à rejeter leurs eaux douces et ils ne tiennent pas compte du procès.

Finalement, émerge en 1927 une solution qui va arranger tout le monde, les saliniers et les agriculteurs se mettent d'accord pour confier cette zone centrale conflictuelle à la Société Nationale d'Acclimatation de France pour y faire une réserve naturelle. Les naturalistes ont été les casques bleus de la guerre entre agriculteurs qui adoucissaient et saliniers qui salinisaient ces étangs centraux. Les saliniers se sont protégés par une digue de cette zone trop adoucie par l'agriculture trop adoucie par l'agriculture. Les deux protagonistes se sont donc mis d'accord pour confier cette zone aux naturalistes dont on pense qu'ils étudieront le milieu naturel sans embêter quiconque. C'est à cette époque que la Camargue a gagné sa grande réputation d'espace naturel, en effet, ces milieux saumâtres sont d'une très grande productivité biologique. L'image de nature que la réserve a donné au delta s'est répercutée sur l'ensemble du delta que l'on a classé en Parc Naturel Régional en 1970. Cet exemple est tout à fait passionnant parce qu'un conflit d'usage de l'eau, donc un mécanisme social a contribué à produire des milieux que l'on qualifie de naturels. Ces milieux « naturels » ont engendré dans les années 70, le développement d'une nouvelle activité sociale, l'écotourisme ou le tourisme vert. On n'est donc pas dans un système de causalité nature / société ou société / nature, mais on est dans une espèce de boucle de rétroactions évolutives dans le temps où des activités humaines produisent des milieux que l'on qualifie naturels. Ces milieux engendrent une nouvelle activité humaine, le tourisme, et le tourisme, à nouveau, va encore contribuer à modifier les milieux de Camargue.

Ceci dit, en conclusion, je plaide pour ma paroisse interdisciplinaire, et je pense que l'on ne pourra pas réellement préserver les zones humides si l'on ne s'intéresse pas à l'histoire de ces interactions Homme- Nature qui permettent de mieux gérer le présent et d'éviter certains conflits, par exemple entre les grands propriétaires et les protecteurs de la nature : les protecteurs accusant les producteurs de détruire la Nature en Camargue et ceux-ci rétorquant que cette zone humide d'importance internationale au centre du delta n'existe que grâce à leur gestion de l'eau et les écologues répondant que la disparition de l'assèchement estival se fait au détriment de la variabilité naturelle et provoque une banalisation des milieux . Ce dialogue est utile car il a débouché sur une commission exécutive de l'eau qui essaie de faire en sorte que les apports agricoles soient compatibles avec la préservation de la nature. Mais ceci dit, ces débats ne peuvent avoir lieu que si chacun prend en compte l'action de l'autre sur le milieu.

QUESTIONS

ROLAND COMMERSON, LYCEE AGRICOLE DE SARTENE

On a compris qu'il y a toute une foule d'acteurs et de problématiques en jeu sur la Camargue. C'était pour savoir, justement, à partir de là, comment la zone entière, dans sa globalité, était gérée, si un organisme comme le PNR jouait un rôle sur cette gestion globale.

MR PICON

Oui, effectivement, le PNR est un exemple très intéressant puisqu'il a été créé en 1970 mais le gouvernement de l'époque qui voulait absolument un parc naturel en Camargue. Olivier Guichard qui était ministre de l'aménagement du territoire à une époque où l'on aimait bien contraster les territoires- disait qu'il fallait faire une coupure verte entre les aménagements touristiques du Languedoc Roussillon et les aménagements industrialo-portuaires de Fos sur Mer. La Camargue a été désignée en coupure verte mais les agriculteurs, je vous l'ai dit tout à l'heure, sont des gens puissants et ont refusé un projet

de parc national. Engagés dans une logique de riziculture industrielle ils craignaient l'intervention des écologistes.

Il y a eu des négociations qui ont duré six ans entre 1964 et 1970 entre le gouvernement et ce qu'ils appelaient à l'époque les représentants des intérêts économiques de la Camargue, c'est-à-dire les propriétaires et les salins. Ils ont fini par trouver un arrangement qui a été que le Parc de Camargue soit un parc naturel régional avec un statut complètement dérogatoire par rapport à tous les autres Parcs. Le Parc de Camargue a été géré par une fondation privée et non pas par un syndicat mixte comme c'est la règle dans tous les Parcs. Cela a duré trente ans.

Dans cette Fondation privée, les représentants des activités économiques étaient prépondérants. En gros, les acteurs économiques du delta voulaient bien d'un parc à condition de le contrôler. Et ça a fonctionné comme ça pendant une trentaine d'années jusqu'au jour où il y a quelques temps, le président de la région, surtout le Conseil d'Etat s'est aperçu qu'une fondation privée ne peut pas vivre à 95% de fonds publics et le statut de fondation privée a été cassé par le conseil d'état. Un groupement d'intérêt public a été mis en place pour que les camarguais continuent d'être représentés. Il y a eu encore procès. Le groupement d'intérêt public a été lui aussi cassé par le Conseil d'Etat pour vice de forme et on vient de passer depuis un an ou deux à un syndicat mixte comme tous les autres parcs.

Alors, vous me demandez quel est le rôle du Parc dans le gestion de la Camargue, c'est peut être un peu tôt pour le dire. Le syndicat mixte a un ou deux à peine et il a créé un conseil de Parc où la représentation des Camarguais est plus ouverte mais seulement consultative. Je crois que ce serait un peu péremptoire de dire c'est très bien, c'est formidable ou c'est pas bien. Je crois qu'il faut laisser le temps au temps pour essayer de faire un bilan de ce syndicat mixte.

ANONYME

Moi, c'est par rapport à votre paroisse dans laquelle vous vous établissez. Je me demandais justement si le PNR et d'autres organismes qui s'occupent d'éducation à l'environnement ne représentent pas un petit peu des fers de lance dans le fait de créer un syncrétisme entre les sciences sociales et les sciences pures.

MR PICON

Vous savez, tout le monde y a intérêt. Oui, bien entendu, maintenant tout le monde veut des sciences sociales et des sciences de la nature. Le gros problème c'est que dans la tradition scientifique intellectuelle française, nous avons très peu de gens des sciences humaines qui travaillent sur les problèmes d'environnement et de nature, chez les Anglo-Saxons beaucoup plus. Par exemple, le courant sociologie de l'environnement est beaucoup plus développé en Angleterre, en Allemagne ou en Hollande qu'en France. En France on a une vieille tradition, j'en parlais tout à l'heure, qui enferme la sociologie dans la seule étude des phénomènes sociaux. Le fondateur de l'école sociologique française, Emile Durkheim, disait que faire entrer un phénomène naturel dans l'explication d'un problème social était hors sujet en sociologie. On est très marqué encore par cela. Il y a le CPIE du pays d'Arles qui travaille sur la Camargue, je travaille beaucoup avec eux. On organise des conférences en commun mais je m'épuise parce que je suis presque tout seul pour représenter les sciences humaines dans ce domaine. Je pense qu'en Camargue, on doit avoir à peu près 200 naturalistes qui travaillent peu ou prou, entre le Conservatoire du littoral, la Réserve, la station biologique de la tour du Valat, le Parc naturel régional.... Je suis peut être le seul sociologue et j'ai un collègue historien. Vous voyez, c'est pour ça que je plaide pour une boutique où il y aurait beaucoup plus d'interfaces entre sciences de la nature et de la société, mais ce n'est pas facile du fait de nos traditions disciplinaires.

FRANÇOIS ARRIGHI, PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE

USAGE DES POZZINES

Je vais vous parler des pozzine de Corse et notamment au travers d'actions que mène le Parc Naturel régional.

Tout d'abord après une présentation générale des pozzine parce que le sujet de mon intervention concerne les usages et surtout les impacts de ces usages sur les milieux, je ne peux pas le faire sans vous avoir au préalable présenté ces milieux, ces zones humides qui sont, il faut bien en convenir, assez confidentiels, sans vous avoir aussi présenté ensuite des mesures de gestion qui sont appliquées sur ces milieux et ensuite un rapide bilan et quelques perspectives.

Alors, tout d'abord, les pozzines sont des tourbières acides qui sont formées par des organes souterrains de graminées et ce sont des milieux qui présentent un certain nombre de caractéristiques dont les plus notables sont une forte anoxie et une faible minéralisation. Ce schéma simplifié tend à vous montrer un peu comment ça se passe et quelles sont les formations végétales associées à ces milieux.

Donc, on peut considérer qu'il y a deux types de zones, je vous ai marqué au centre le terme « pozzi » qui sont en fait des trous d'eau mais ce sont des formations aussi. Mais on peut considérer aussi que les lacs sont des réserves d'eau autour desquelles se développe ce type de milieu. Dans un périmètre relativement proche des berges de ces pozzi ou de ces lacs, se développent des pelouses soit à base de carex qui est une cypéracée et des pelouses à narses en zone humide et des pelouses sèches à narses, donc c'est la même espèce mais qui se trouve dans des conditions édaphiques légèrement différentes et avec des degrés d'hydromorphie plus faibles. Alors différents types de pozzines ont été identifiés, il faut dire que ce sont des milieux qui sont étudiés au niveau du parc naturel régional depuis plus d'une vingtaine d'années et donc différents types

ont été identifiés, d'une part des pozzines de pente d'autre part des pozzines atypiques qui comme leur nom l'indique sont assez rares en fait et des pozzines de fond qui feront l'objet plus particulièrement de ma présentation.

Alors, ces pozzines de fond, on les trouve généralement au fond d'anciennes cuvettes lacustres, au sein de massifs qui ont hébergé des glaciers, il y a plus de 10 000 ans. Ici, nous avons le site des pozzi de Marmano qui se situe dans le massif du Renoso où sont entourées deux pozzines et les petites tâches sombres ce sont les fameux pozzi que je citais précédemment. Je vais essayer de passer rapidement sur leur intérêt patrimonial, tout d'abord un intérêt paysager, on le verra au niveau des impacts, il est vrai que ce sont des milieux très attractifs notamment par rapport à la randonnée, un intérêt hydraulique indéniable dans la mesure où il permet de limiter surtout l'étiage sévère estival pour les ruisseaux en aval, un intérêt pastoral qu'il faut relativiser parce que l'on a souvent tendance à associer ces milieux aux alpages qu'on trouve soit dans les Alpes soit dans les Pyrénées. En fait ce sont des formations qui présentent des unités fourragères intéressantes.

En revanche, leur production en terme de biomasse est relativement faible, de l'ordre de 4 fois ce que l'on peut obtenir sur les alpages, je dirais plus classiques ; un intérêt floristique indéniable lié aux conditions écologiques particulières donc avec la présence notamment d'un certain nombre d'espèces carnivores ; un intérêt ichtyologique, c'est une zone de reproduction et de refuge pour la truite fario et notamment certains sites ont en fait ce qu'on appelle la truite ancestrale, la fameuse macrostigma ; un intérêt pour l'avifaune mais ce sont surtout les milieux qui sont associés, ce sont les fruticées, les aulnaies qui bordent ces milieux qui permettent la nidification d'un certain nombre de passereaux de montagne et c'est un habitat prioritaire de la Directive Habitat.

Leur répartition par massif montagneux : sept massifs montagneux, je ne vous ai pas figuré le périmètre du territoire

du Parc, sur les sept il y en a six qui font partie du territoire du Parc. Sur ces sept massifs montagneux, on constate que le massif du Rotondo donc qui est au centre de la Corse, entre Corte et le Niolo, est un massif sur lequel il y a beaucoup de pozzines et il y a d'ailleurs aussi beaucoup de lacs. Ces données sont issues d'un rapport qui a été réalisé en 97, c'est un travail exhaustif pour l'élaboration d'un plan de gestion je dirai global de l'ensemble des pozzines de Corse. Au niveau de leur répartition altitudinale, elles sont essentiellement présentes dans l'étage montagnard et dans l'étage subalpin de 1 300 m à 2 100 m avec quand même un pic à la limite entre ces deux étages dans la tranche altitudinale 1 600 - 1 700 m. Donc, c'est assez haut. C'est pour cela que ce sont des milieux assez confidentiels parce qu'il faut quand même y aller. Leur évolution ; on a pu donc identifier deux types d'évolution : d'abord une évolution progressive, c'est-à-dire un phénomène dynamique de comblement de ces cuvettes lacustres pour aboutir jusqu'à leur comblement total avec une disparition des pièces d'eau mais aussi une progression naturelle par la progression des formations arbustives qui se trouvent autour de ces milieux essentiellement à base d'aulnes odorants et de fruticées, il y a du genêt, du genévrier, de l'épine vinette. Et une évolution régressive que l'on trouve notamment au travers de crues mais aussi par des actions tropiques notamment liées au piétinement, mais aussi du sur pâturage ; Alors, quelques exemples. Les trois clichés qui suivent vous montrent un peu le degré de comblement de ces zones, alors là nous avons au centre un lac, c'est le lac de Vitalac qui se situe sur le massif du Renoso avec au premier plan le ruisseau principal et les pozzines qui situent de part et d'autre.

C'est donc un premier stade avec un deuxième stade qui correspond au comblement, nous sommes sur un autre site toujours situé sur le massif du Renoso, le site de Pozzolo, c'est classiquement ce que l'on appelle les pozzines donc avec un ruisseau actif. Voilà, le ruisseau est ici et les pozzi sont ces pièces d'eau et donc deux types en fait, un premier qui est

directement en relation et toujours fourni par le ruisseau donc qui n'est pas asséché. En revanche, ce pozzu là est un peu déconnecté du réseau principal et se trouve asséché assez rapidement en saison. Vous avez ici un autre phénomène, c'est le phénomène de cette fameuse évolution progressive par la colonisation des ligneux. Nous avons de l'aulne odorant qui tend à coloniser ces milieux. Au premier plan, ça a l'air d'être de l'épine vinette. Et donc le dernier, ici nous avons un pozzu qui se situe sur le massif de l'Incudine, au sud de l'île, le site du Cuscione qui est un site assez remarquable parce qu'il héberge une grande variété, une grande surface, je dirai, de pozzines. Nous avons ici, sur ce cliché, les pozzi - un pozzu qui est rempli nous avons le ruisseau principal et ici un phénomène que l'on constate assez fréquemment, c'est en fait les pelouses tendent à faire des ponts, les deux berges ont tendance à se rapprocher et créer des ponts et donc le ruisseau se trouve complètement sous les pelouses.

Nous en venons au centre de mon intervention, ça concerne les usages et les impacts de ces usages sur ces milieux. Donc, deux types : D'une part, ceux liés à la fréquentation touristique et au pastoralisme. Alors, fréquentation touristique : la randonnée. Alors, un exemple classique d'impact de la randonnée sur ces milieux donc nous avons des pozzines. Ici, nous sommes sur le sentier d'accès au lac de Bastani toujours sur le massif du Renoso, donc il y en a encore un peu de neige, ici ce sont les pozzines, nous avons un premier sentier qui en fait a été donc ouvert, s'est créé suite au cheminement des randonneurs. Ce sentier étant fortement piétiné, puis ensuite raviné par les écoulements devient très inconfortable. Un deuxième sentier se crée et enfin un troisième ce qui a pour effet la création de lés de sentiers assez importants et sur ce site ça ne se voit pas trop mais il y a des situations où l'on peut se trouver confronté à des impacts très importants. Un deuxième impact qui a été identifié sur ces milieux lié à la fréquentation touristique, c'est celui lié au bivouac et aux feux comme vous voyez ici, il y a eu dans la nuit précédente un

feu parce que effectivement comme je vous le disais ce sont des milieux assez attractifs ; c'est très agréable, on peut s'y prélasser comme sur une pelouse et les gens ont tendance à y stationner et donc éventuellement à bivouaquer et faire du feu. Ici, ce n'est pas un impact qui est très fréquent mais sur deux sites, en fait, on est confronté à ce genre de problème, c'est un sujet tout à fait d'actualité, il concerne la circulation des véhicules à moteurs sur les espaces naturels et toujours sur ce même site du Cuscione on est vraiment confronté à un problème lié à cette activité. Quelques mesures de gestion mises en œuvre par le Parc sur son territoire : Tout d'abord des actions qui sont très anciennes mais qui sont un peu plus intensifiées depuis un quinzaine d'années. Tout d'abord c'est la mise en place d'un système de gardiennage sur les sites très fréquentés, donc vous avez ici deux bâtiments qui sont sur deux des trois sites que l'on gère de façon très prégnante. C'est tout d'abord le site de Melu, le lac de Melu avec les pozzines qui sont associées et en dessous c'est un abri qui a été construit pour le gardiennage du lac de Ninu et surtout des pozzines du lac de Ninu qui sont des pozzines tout à fait intéressantes. D'autres sites, lacs mais aussi pozzines, font l'objet de visites fréquentes et d'entretien par une équipe du Parc naturel Régional de Corse composée de cinq personnes. Bien évidemment comme autre mesure de gestion la formation sans laquelle il est difficile de faire respecter un minimum les réglementations qui sont mises en place et donc là sur un certain nombre de sites des panneaux sont mis. D'autres mesures de gestion, on est là sur le lac de Melu, toujours dans le massif du Rotondo, un certain nombre d'études ont été réalisées de suivi mais aussi la mise en place d'ex clos à des fins de suivi expérimental, d'expérimentation notamment pour évaluer la progression de la recolonisation ligneuse mais aussi pour limiter le piétinement notamment au niveau des berges du lac et bien sûr favoriser la régénération de certaines zones dégradées, c'est notamment le cas parce qu'en fait une zone a fait l'objet d'une crue il y a une quinzaine d'années. Donc, on suit, en fait, les processus de cicatrisation.

D'autres mesures de gestion, c'était pour expliquer un peu ce que l'on a réalisé sur l'exemple que l'on a vu précédemment, sur le lac de Bastani, je ne sais pas si vous vous souvenez, c'est ces trois sentiers. Par des techniques de mise en place de pieux pour piéger du sédiment et permettre une cicatrisation des sols. Le corollaire c'est de faire passer les sentiers sur des zones un peu moins fragiles, donc, a priori pas sur des pozzines. Alors une petite action sur laquelle je passerai rapidement, c'est pour vous montrer qu'en matière de gestion de sites naturels on est souvent confronté, enfin on a des surprises.

En 96, suite à un stage qui avait été organisé dans le cadre d'un programme life qui était d'ailleurs piloté par l'Office, il avait été décidé une élévation artificielle du niveau d'un lac que l'on suit qui est le lac de Crenu, d'autres travaux avaient été entrepris par ailleurs ; en fait c'était pour limiter l'affaissement des berges parce que ce niveau avait été surbaissé avec des opérations précédentes qui n'avaient pas été très heureuses. Et donc, le fait que l'on ai relevé le niveau de ce lac de façon tout à fait artificielle avec une finalité qui était en fait de conserver les berges, on s'est aperçu que comme les pozzines qui étaient en périphérie de cette pièce d'eau étaient humides plus souvent pendant la période estivale et notamment pendant la période de forte fréquentation du fait qu'elles étaient humides les gens y stationnaient moins et donc, bien évidemment, piétinaient moins et donc dégradaient moins le site. On n'avait pas de problème de piétinement. Une apparition d'une station de droseras qui est la seule station la plus méridionale, c'est la *Drosera rotundifolia* qui en l'espace de 8 ans une station est apparue et on se retrouve aujourd'hui avec une station de 200 pieds. Son intérêt est surtout en terme de limite de répartition sud. La drosera est assez fréquente par ailleurs sur le continent. Alors, en matière de pastoralisme il y a eu une évolution pendant les 25 dernières années, 25 -50 dernières années, on peut situer un peu la cassure après la deuxième guerre mondiale, la première guerre mondiale, pardon, en fait, on a été victimes en Corse comme dans de nombreux endroits

d'une déprise agricole qui s'est notamment manifestée en zone de montagne par une chute je ne dirai pas drastique, immédiate mais une tendance à l'abandon de la pratique de la transhumance et tout ça a fait que l'on a de moins en moins de petits ongulés essentiellement des brebis et chèvres corses en estive et donc de ce fait ces troupeaux avaient une tendance quand même à limiter cette fameuse évolution progressive dont je parlais et donc on se trouve avec des milieux qui se ferment de plus en plus et ces pozzines dont les surfaces tendent quand même à réduire de façon, je dirai, assez lente. Et une mutation au niveau des cheptels avec une augmentation des bovins alors là on est plutôt dans des problématiques de politique agricole commune et de primes mais aussi d'équins et cela n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes et un certain nombre de conflits d'usages entre les bergers qui avant occupaient ces espaces, donc propriétaires de troupeaux d'ovins ou de caprins et les éleveurs de vaches essentiellement notamment par rapport à la présence des équins de plus en plus nombreux sur ces zones, un certain nombre de problèmes de sur pâturage se posent et enfin pour ne parler que des impacts négatifs, le cas des porcs coureurs, pratique relativement récente en Corse que l'on espère voir diminuer mais qui pose un certain nombre de problèmes notamment par rapport à la conservation de ces habitats d'une part parce que ces animaux fouissent les pozzines et en fait constituent une faible valorisation de la ressource fourragère qui est présente et qui serait mieux valorisée par un pâturage ovin ou caprin ou bovin à la rigueur. Alors, le bilan. Globalement, on peut dire que les pozzines de Corse sont dans un bon état de conservation. En revanche, un certain nombre de problèmes se posent sur un certain nombre de zones mais, je dirai, c'est assez ponctuel et lié essentiellement aux pratiques, lié à la randonnée, problèmes liés à du surpâturage ou à une non gestion de la ressource fourragère. A long terme, il est clair que c'est à l'échelle de la Corse et des pozzines de Corse c'est vraiment le problème de la déprise agricole en zone de montagne qui

se pose pour la conservation sur le long terme de ces milieux. Alors, perspectives de gestion : Tout d'abord la relance du pastoralisme en montagne.

On en entend un peu parler, c'est un peu l'Arlésienne, mais c'est vrai qu'on assiste plutôt à une déprise et on ne voit pas quelles seraient les mesures qui seraient susceptibles de permettre à l'élevage de réinvestir ces zones. Bien sûr, limiter l'impact des porcs, là c'est effectivement tout bêtement au travers de mesures soit des mesures d'interdiction sur certains sites qui posent problèmes, soit éventuellement au travers de mesures agro-environnementales. Des tentatives ont été faites.

On a essayé de mettre en place, à l'époque des contrats territoriaux d'exploitation, un CTE collectif par rapport au ferrage de ces animaux mais c'est une procédure qui n'a pas pu aboutir. Et enfin, c'est peut être une des voies les plus intéressantes qui serait le plus à fouiller ce serait de chercher une complémentarité entre la randonnée et l'élevage. Donc, c'est des projets que l'on a qui pour certains sont en partie aboutis sur un certain nombre de sites et donc en fait comment la randonnée qui est une activité émergente pourrait aider au maintien de cette activité d'élevage en zone de montagne. Et ensuite, pour ce qui concerne la gestion des flux, bien évidemment dans des perspectives à moyen terme, c'est bien sûr d'essayer d'avoir les moyens de continuer à mettre en œuvre les actions que l'on entreprend en terme d'entretien des sites et de leur gestion mais un besoin d'équiper un certain nombre de sites qui sont sur fréquentés par le biais du balisage, par de l'information. C'est vrai que sur un certain nombre de sites on se sent un peu dépassé mais ce qui me paraît le plus important à mettre en œuvre c'est effectivement une gestion globale de l'accès aux sites c'est-à-dire privilégier les sites qui sont gérés et communiquer essentiellement sur ces sites là afin de faire en sorte d'avoir une fréquentation plus faible sur les sites que l'on n'a pas les moyens de gérer. C'est aussi peut être une politique plus affirmée en matière de pistes et de routes. C'est notamment

limiter les pénétrants dans les massifs. Effectivement, on se rend compte que plus on rapproche le terminus d'une piste, d'une route d'un site naturel plus on constate que sa fréquentation augmente avec le corollaire de tous les problèmes des impacts qui se pose. Voilà, je vais arrêter là. Alors, vous avez ici la sagine qui en fait est une espèce caractéristique des pozzines.

QUESTIONS

ANONYME

Vous avez parlé de l'intérêt floristique de ces pozzines, vous avez parlé également de l'action semble-t-il positive du pastoralisme. Est-ce qu'il n'y a pas là un antagonisme, je n'arrive pas à définir, j'ai peut être mal compris votre exposé mais il me semble qu'il y a quand même une certaine protection à avoir, peut être que des mesures sont prises dans ce sens là, je n'ai pas trop bien saisi comment on peut conjuguer ces deux aspects de la protection des pozzines. Excusez-moi, j'aurai une autre question, comme ça je passe le micro à quelqu'un d'autre : dans le mécanisme du fait que ces pozzines ont tendance à être comblées, est-ce que cet aspect je suppose mécanique de la nature, la nature veille - t- elle si elle n'est pas perturbée à renouveler les pozzines ou... voilà, c'est tout un ensemble de choses que j'aimerais bien que vous me précisiez. Merci

MR ARRIGHI

Il est clair que pour ces deux questions on se trouve à deux échelles différentes. La première concerne l'échelle humaine, quant à la seconde on est plutôt à une échelle géologique. Pour répondre le mieux que je peux sur ce premier point, en ce qui concerne les espèces soit rares soit protégées soit endémiques, soit les trois, il est clair qu'elles sont surtout inféodées aux conditions écologiques du milieu c'est à dire son caractère d'anoxie et de faible minéralisation mais surtout liées au fait que ce soit des milieux ouverts et on constate que un certain nombre de ces espèces est inféodé à ces milieux ouverts.

On peut rebondir sur le propos de Monsieur Picon qui concerne la naturalité qu'est ce que c'est ? Il est clair que les pozzines c'est l'activité humaine au travers du pastoralisme depuis les temps anciens qui a contribué à maintenir ces milieux ouverts en l'état et donc je dirai que bien évidemment, le pastoralisme est peut être que souhaitable sur ces zones même au travers de choses dont on reparle maintenant mais qui ont continué à être pratiquées même si c'était illégal, c'était la technique des brûlis qui permettait de contenir les espèces ligneuses et le maintien de ces milieux ouverts. Pour la deuxième question, effectivement, là on se situe à une échelle, on peut se poser la question de l'action de l'Homme à des échelles géologiques qu'est ce qu'on peut faire, je pense que les pozzines sont concernées mais on pourrait se poser les mêmes questions sur le destin de la Méditerranée ou sur autre chose.

MONSIEUR TRAMONI, CONSEIL GENERAL DE LA CORSE DU SUD

Donc, je travaille sur les espaces remarquables et aussi sur les espaces du Conservatoire du littoral. Pour parler des pozzines pour vous dire que le conservatoire du littoral, c'est des marécages, des marais, travaille à leur restauration en les curant, ne pourrait-on pas en faire autant sur certaines pozzines que l'on estime qui se referment ?

MR ARRIGHI

C'est-à-dire couper les aulnes en fait ?

MR TRAMONI

Les aulnes et le problème du ravinement qui comble certaines pozzines.

MR ARRIGHI

Tout d'abord, le problème du ravinement lié aux crues : un certain nombre d'actions sont réalisées ; problème de ravinement lié à la fréquentation, il y a d'abord la fréquentation par des engins 4x4 , je dirai, sur le site du Cuscione qui est un exemple.

MR TRAMONI

Justement, c'est là que je voulais en venir puisqu'on a ouvert le Cuscione aussi bien à San Petru que côté refuge. Là, on a ouvert le plateau à toutes...

MR ARRIGHI

Non, attendez, je ne veux pas relayer la polémique, il y a eu plusieurs tentatives à l'initiative du Parc, mais pas que le Parc bien sûr pour faire en sorte que cet espace soit interdit, il est interdit à la circulation parce qu'il existe des arrêtés municipaux qui sont pris mais il se trouve que pour ces arrêtés, comme dans d'autres endroits, il y a de grandes difficultés pour faire appliquer cette réglementation d'autant que des usages et des pratiques préexistaient donc cette piste existe depuis une vingtaine d'années et, bien sûr, il y a des habitudes qui ont été prises et il est très difficile de revenir sur ces habitudes qui ont été prises si ce n'est au travers d'une action de police mais là, nous ne sommes pas compétents en la matière. Les forces de police ont été, du moins de gendarmerie, ont été sollicitées à plusieurs reprises, je l'ai fait moi de mon côté, il y a 5 ou 6 ans pour faire en sorte que la réglementation soit appliquée mais ce n'était pas le cas. Et des mesures de restauration sur des milieux, alors ça se fait, je vous ai parlé du cas sur les sentiers de la mise en place de piquets dans les fascines pour faire en sorte de piéger le sédiment et donc de reconstituer ainsi les sol. C'est des choses que l'on fait plus à titre expérimental que de façon généralisée à l'ensemble des sites parce que c'est vrai, ce sont des moyens importants.

MR TRAMONI

On voit des pistes sur le Cuscione, moi je peux vous dire un exemple parlant puisque je travaille sur des sites tests qui étaient envahies il y a quelques temps par des véhicules jusqu'au bord de mer et autre. Le Conservatoire a pris des directives et des situations très claires et donc les véhicules ne vont plus au bout. Donc, ça pourrait être pareil pour le Cuscione et d'autres endroits où il y a des pozzines .

MR ARRIGHI

Tout à fait, mais je ne pense pas que sur tous les sites du Conservatoire vous soyez à ce degré de réussite en matière de limitation de l'accès aux sites sensibles. Je pense que les sites, de façon générale, mon sentiment est que les sites à partir du moment où ils représentent un enjeu social ou économique, ne parlons que de l'enjeu social, les gens s'en préoccupent. Le problème, c'est quand des espaces ont très peu de valeur, à ce moment là il y a un certain nombre de mauvaises pratiques qui s'y exercent.

MR TRAMONI

Vous citiez toute à l'heure dans votre présentation tout ce qui se passe sur le Coscione que ce soit en faune ou en flore et tout ce qui va avec, je pense quand même que l'enjeu est assez important et qu'il y a lieu d'y faire quelque chose.

GUY FRANÇOIS FRISONI

Je pense que vous comparez deux choses qui sont difficilement comparables à la fois sur la formation quand vous parlez des interventions que vous faites éventuellement en drainant sur les marais littoraux et les pozzines, vous avez à faire à deux milieux différents. La seule intervention de l'Homme dans la création du paysage « pozzine » c'est le pastoralisme. Quand vous parlez des marais littoraux, on a depuis beaucoup plus longtemps des interventions de drainage, de comblement, de creusement, d'ouverture de graus et ce qui fait que vous en tant que Conservatoire du littoral vous avez une responsabilité dans le maintien de ce paysage qui est né déjà d'un travail de creusement, de gestion de l'hydraulique. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que vous comparez des milieux qui sont du domaine public, souvent du communal avec des pratiques comme le pastoralisme qui ont abouti au fait que ces milieux étaient libres d'accès. Avec des conditions écologiques et des conditions de fréquentation, vous ne pouvez pas non plus comparer la fréquentation d'un site littoral et la fréquentation d'un site de montagne. Donc, il faut se garder d'appliquer les

outils qui ont été efficaces sur le littoral, il faut bien se garder de les appliquer tels quels à la montagne.

ANONYME

J'aurai en fait deux questions précises. La première c'est sur la quarantaine de sites que vous nous avez présentée, c'est ça, c'est à peu près une quarantaine le nombre de pozzines finalement, une quarantaine sur la Corse..

MR ARRIGHI

Non, non, ça concernait quatre-vingt-dix. Attention, ce n'est pas des pozzines qui sont toutes avec des surfaces importantes.

ANONYME

D'accord, donc, c'était pour savoir quelle était la proportion qui était dotée d'un plan de gestion digne de ce nom, je dirai.

MR ARRIGHI

D'un plan de gestion, je pense qu'il y en a 3 ou 4. Il y a un plan de gestion un peu général qui est un peu le fruit du travail qui avait été réalisé en 97, mais globalement, je dirai que ce sont des problématiques que l'on retrouve sur les pozzines, elles sont générales à toute les pozzines. C'est quoi, c'est la déprise agricole. Sur certains sites et il sont très peu nombreux, c'est la fréquentation touristique mais il faut dire quand même que ce n'est pas énorme le nombre des sites sur lesquels on est vraiment confronté à des problèmes liés à cette fréquentation mais c'est globalement la disparition de l'élevage extensif et de la pratique de l'estive. Le problème, c'est que nous, je dirai, à titre du Parc de Corse on ne peut pas intervenir directement. On est vraiment un maillon de quelque chose qui nous dépasse et qui sont les politiques agricoles et qui concernent essentiellement la profession agricole. Alors, il y a quelques frémissements depuis un certain nombre d'années au travers des mesures mises en œuvre par la DDA sur la mise en œuvre de brûlages dirigés qui ont l'air d'inciter un peu plus les éleveurs à remonter en estive et notamment le problème lié à

cette maladie vectorielle dont j'ai oublié le nom, la tremblante, la langue bleue. Donc, effectivement, il y a quatre ans, on a assisté à de plus en plus de demandes, je dirai, pour monter en estive de la part d'éleveurs qui avaient abandonné cet usage et qui en fait le font pour essayer de partir de la plaine pendant la période où ça pose problème et notamment, on peut citer aussi l'action d'une association qui est « A Muntagnera » qui s'est constituée, qui a pour but, justement, de donner aux éleveurs les moyens, pour ceux qui le souhaitent, de pouvoir réinvestir cet espace d'altitude. Ce qui résoudrait en partie les problèmes de gestion auxquels on est confronté.

ANONYME

Dans un domaine complètement différent, est ce que quelqu'un s'est posé la question de l'impact des changements climatiques qui nous attendent sur l'avenir.

MR ARRIGHI

Ecoutez, déjà je pense qu'au niveau des étages de végétation, dans l'hypothèse où il y aurait un réchauffement global en terme de moyenne de températures, il est clair que ça aurait un impact sur les étages de végétation et donc sur les cortèges floristiques associés. De mon point de vue, à part ces problèmes là et des personnes qui travaillent notamment sur des programmes internationaux, effectivement en Corse, il y a un programme sur un certain nombre de sommets pour voir quelles sont les évolutions des cortèges floristiques sur les sommets à partir de 2005 Mais bon, c'est en cours. Ce sont des études sur le long terme. Il est prématuré d'esquisser ne fussent que quelques orientations.

ANONYME

Et par exemple la sécheresse de 2003, on ne fait aucune constatation encore sur le fonctionnement hydrologique ?

MR ARRIGHI

Non

ANONYME

Oui, moi c'était par rapport aux cochons. Vous avez dit que c'était récent. C'est quoi qu'on appelle récent parce que quand on se trimbale sur les pozzines on a plutôt l'impression qu'ils font partie du paysage et que ça fait des décennies qu'ils sont là.

MR ARRIGHI

Ça dépend des sites mais effectivement, à l'échelle de la Corse, c'est des pratiques qui ont tendances à diminuer pour d'autres raisons mais effectivement, il y avait une pratique traditionnelle qui était de cantonner ces animaux en zones de forêts, l'été et très peu en zones d'estives parce qu'en fait il y avait un concurrence avec les éleveurs. Les éleveurs ne supportaient pas d'avoir ces animaux sur les sites parce qu'il faut savoir que les sites fréquentés par les porcs ne le sont plus par les ovins. Et donc, conflit d'usage prééminence de l'activité économique qui était plus importante à l'époque qui est donc l'élevage ovin et caprin. Ça limitait l'accès à ces zones. Maintenant, ce sont des zones en complète déserrance quasiment avec très peu d'intérêt et donc, s'y passe un certain nombres de choses qui ne correspondent plus à la tradition.

**MADAME CONSTANTIN VALLET, BUREAU D'ETUDES
« 123 SOLEIL »**

**PRECONISATIONS DU SAGE DE BIGUGLIA : METHODOLOGIE ET
MISE EN OEUVRE**

Merci, bonjour à tous, mon propos sera effectivement de parler de la dimension socio- techniques des projets, thème évoqué ce matin par Bernard Picon, en vous parlant de la démarche du SAGE de l'étang de Biguglia. Tout d'abord, quelques mots sur ce qu'il en est du contenu de ce SAGE. Le bassin versant de l'étang de Biguglia abrite le plus grand étang de Corse et la plus grande zone économique de Corse. Mais ce bassin versant a conservé malgré tout une grande richesse écologique, ayant motivé la création d'une réserve naturelle avant la démarche SAGE. Si on part du principe qu'un SAGE se structure en plusieurs phases que vous connaissez sans doute, à savoir, on établit d'abord un diagnostic du fonctionnement du bassin versant. Sur l'étang de Biguglia on va dire que les grandes données de ce diagnostic se résument par un système hydraulique complexe qui débouche dans un milieu riche et fragile, en conséquence, une dégradation de la qualité des eaux et une grande sensibilité du milieu à la pollution, un équilibre instable de la salinité parce qu'en fait les variations de la salinité sont très importantes pour un maintien de la biodiversité aussi bien dans l'espace que dans le temps. Ces variations s'observe entre l'étang nord et l'étang sud et d'une saison à l'autre, donc un équilibre précaire. Les stations de pompage collectent un système de canaux d'assèchement de la plaine aujourd'hui dépassé. Il y a rupture entre les usages d'hier et les besoins d'aujourd'hui mais l'impératif de lutte anti-vectorielle contre les moustiques complique beaucoup la notion de zone humide. L'usage eau potable est également un enjeu important, en particulier sur la communauté d'agglomération de Bastia mais aussi sur tout le bassin versant de l'étang. Un équilibre de la ressource en eau souterraine et superficielle est à trouver étant

donné les besoins toujours plus importants et les exigences environnementales également toujours plus grandes. Le réseau pluvial est une question qui a fait grand bruit dans le SAGE puisque c'est un des premiers apports de la pollution dans un milieu sensible. La démarche diagnostique après avoir établi tous ces points a pu déboucher sur une démarche commune, décider d'un objectif général à mettre au cœur du SAGE qui consiste à valoriser la qualité patrimoniale, la richesse écologique et la fragilité des milieux auprès des populations puis à veiller à ce qu'il y ait une préservation de la ressource en eau conciliable avec une préservation et même un développement des usages qui sont quand même au cœur du SAGE. Cet objectif général s'est décliné en trois grands objectifs thématiques. Bien sûr, les échanges d'eau qui sont une des marges de manoeuvre pour conserver la biodiversité et même lutter contre les pollutions, la lutte contre les pollutions de toute nature et en particulier les pollutions diffuses et puis la préservation de la ressource en eau par rapport aux usages donc cet équilibre difficile à trouver. Ces trois objectifs thématiques se sont déclinés en grandes orientations stratégiques : quelles sont, au fond, les marges de manoeuvre qui sont là présentes sur le bassin, qui ont été dégagées au cours du travail du SAGE par les acteurs. Il s'agit de parvenir à maîtriser ces réseaux de drainages au service de la qualité des eaux et en particulier en jouant sur le fonctionnement des stations de pompage, de maintenir et de restaurer une zone humide mais sans contredire la démoustication qui est un enjeu tout aussi important, de sensibiliser les populations et enfin la gestion du pluvial qui a pris politiquement un caractère prioritaire. Tous ces objectifs ont donné lieu à des orientations stratégiques par thème qui sont actuellement déclinées en préconisations. Le SAGE est en effet un outil de gestion, opposable aux administrations, qui préconise un certain nombre de mesures pour atteindre les objectifs définis, choisis par les acteurs de la CLE c'est-à-dire la Commission Locale de l'Eau. L'intérêt de cette démarche est d'obtenir une implication des acteurs, en

développant un savoir, en partageant la connaissance, en recherchant des solutions ensemble et c'est l'émergence d'une volonté politique qui est recherchée. Le politique est là pour insuffler une dynamique car il ne faut pas perdre de vue que, finalement, le maintien de la gestion de la ressource en eau est au service du maintien des usages. J'insiste sur les usages, car, en tant que médiatrice, écoutante des différents points de vue, ce qui m'intéresse, c'est la parole des acteurs sur le bassin. La pêche est le premier des usages sur l'étang et elle est très parlante : c'est un des usages qui peut le premier se plaindre de l'état écologique de l'étang. L'eau potable, on l'a vu, l'irrigation agricole, l'usage écologique avec la réserve naturelle qui est un acteur important sur l'étang, l'auto épuration, l'usage de loisirs mais aussi l'assèchement de la plaine pour la démostriction et aussi ce qui est culturellement présent dans les esprits, comme l'ouverture du grau, la gestion des stations de pompage ou des canaux d'assèchement... ce sont des débats très importants qui ont eu lieu dans la CLE. Je vais donc m'intéresser maintenant aux acteurs qui participent à ces démarches globales car dans la dimension socio-technique, il y a avant tout socio. Les questions techniques sont effectivement étroitement liées aux questions sociologiques. On peut se demander pourquoi les acteurs qui participent à ces démarches renonceraient à leur intérêt particulier, à leur point de vue, au profit d'une démarche collective. Quels bénéfices auraient-ils à le faire ? C'est important de se poser la question.

Je dirai qu'un des points fondamentaux qui peut permettre d'éclairer les conflits d'intérêts entre l'intérêt privé et l'intérêt public est essentiellement lié au fait que les discours que nous voulons porter dans ces débats, dans ces démarches globales s'opposent aux pratiques ou plutôt les pratiques s'opposent aux discours c'est-à-dire que vous avez des pratiques installées et que chaque acteur est porteur d'une pratique et d'un discours qui va avec. Ce n'est pas un discours d'abord et une pratique après, c'est d'abord la pratique. Et c'est très difficile de s'attaquer aux pratiques. On ne va pas

dire d'ailleurs que le choix dans une démarche globale c'est de faire de la concertation ou de ne pas en faire parce qu'à mon avis, et je le dis en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage en concertation sur de nombreux projets, si on peut s'éviter de faire de la concertation, il vaut mieux s'éviter d'en faire. Je crois qu'on en fait parce qu'on est un petit peu contraint aujourd'hui de le faire pour des tas de raisons que vous avez évoquées. Je vais donc plutôt aborder le comment on peut faire pour que ça marche. « Tout le monde sait faire de la concertation » : mais la question est : suffit-il de se réunir et de parler pour faire de la concertation ? Je propose une dichotomie qui n'est pas du tout à prendre au pied de la lettre. Il n'y a pas bien sûr une concertation et une autre dans la réalité mais un mélange des deux. Mais si on veut éclairer un peu la chose, on va dire ce que j'appelle « concertation argumentée » lorsque le point de vue technique prime, il y a une démonstration. Un problème technique trouve une réponse technique et si j'argumente et si j'explique ce que disent les études techniques, ce que proposent les études scientifiques, je vais certainement convaincre. Il n'y a pas de raison que la logique technique ne l'emporte pas.

Cette approche technique est sujet à beaucoup, beaucoup de déception pour tout le monde car cette concertation argumentée n'a pas d'effet d'engagement sur les acteurs. C'est-à-dire que souvent il y a ceux qui écoutent et il y a ceux qui décident. On parle et on décide malgré tout sans écouter les acteurs. Les déçus de la concertation c'est ça : on nous a donné la parole mais on n'a absolument pas tenu compte de ce qu'on a dit. Bon, c'est compliqué, je ne rentre pas dans les détails, mais il y a quand même une concertation qui justement permet ce que j'appelle un engagement des acteurs c'est-à-dire une adhésion des acteurs et là le problème de la décision n'est plus du tout le même parce que tout le monde s'est engagé dans la démarche de réflexion et je dirai que la concertation que j'appelle féconde, débouche, elle, sur un engagement des acteurs, une adhésion et un enrichissement mutuel. Tout le monde change d'attitude dans cette concertation.

Elle consiste à mettre ce que j'appelle le sujet de la parole, c'est-à-dire vous et moi, au centre des débats et évidemment c'est long, c'est codé, ça ne marche pas sans médiateur. C'est difficile, c'est pour cette raison que je disais que si on peut se l'éviter autant le faire. C'est quand même coûteux cette concertation, on va voir comment. Si on se place du côté de l'objet technique et de l'argumentation, c'est beaucoup plus court, c'est lisible mais les résultats sont très éphémères. On peut arriver à convaincre mais ça ne dure pas longtemps et le pire c'est que la plupart du temps, quand il y a des conflits d'usage, ce qui est le cas dans les SAGE, l'opposition se renforce. En ayant en face une argumentation, en ayant des réponses, on obtient un renforcement de l'opposition et non pas des changements de position. Donc, tout ça pour dire que effectivement, on a à faire à ce que j'appelle l'équivoque c'est-à-dire que quand on est dans la parole et la concertation est fondée sur la parole, il y a une idée fautive à penser qu'il y a une vérité technique ou scientifique qui pourrait prévaloir sur une autre. D'ailleurs, chaque acteur a le droit d'avoir sa vérité à lui et au fond quand on parle, on n'est jamais compris tel qu'on voudrait que cela soit entendu. On utilise des mots qui sont équivoques, qui n'ont pas le même sens pour chacun donc la parole échoue toujours à être comprise. C'est un peu décourageant, me direz-vous. Non si on considère que l'on peut avoir une concertation efficace à partir du moment où l'on dit que les points de vue sont au centre des débats et que l'on permet à chacun d'évoluer avec ses idées. Ça paraît théorique mais je vais le concrétiser. Alors que si on aborde une concertation je dirai argumentée telle que la pratiquent souvent les services de l'État, on fait appel au rationnel. Les services de l'État m'ont dit récemment on va faire une réunion sur tel sujet et on l'animer nous-mêmes : on le fait mal, mais les gens ont l'habitude ! Donc, il y a même une conscience interne de cette difficulté qu'il y a à vouloir absolument transmettre un raisonnement qui ne vaut que pour un point de vue et cette démonstration de la connaissance, on voit qu'elle est souvent en échec. Il y a beaucoup de déception

à préparer des informations techniques qui échouent et je vois beaucoup d'acteurs qui sont découragés en disant mais ce n'est pas la peine de vouloir expliquer aux gens, ils ne comprennent pas où ils ne veulent pas comprendre. Alors que justement, il y a une concertation féconde qui consiste à mettre les points de vue au centre du débat et en résumé voici un certain nombre d'ingrédients pour que ça marche. J'ai mis trois ingrédients sur ce tableau : un cadre, car on ne peut pas donner la parole de manière sauvage. C'est très nocif et on le voit, par exemple, les lois sur la concertation publique, les démarches de projets publics qui sont soumises à enquête et où on impose la concertation, au fond, c'est souvent une concertation que j'appelle sauvage, c'est-à-dire il n'y a pas un cadre qui est vraiment proposé. On peut même aller jusqu'à demander aux gens dans la rue ce qu'ils pensent de tel ou tel projet sans les avoir instruits.

Ce que j'appelle le cadre c'est donner d'abord un discours, des éléments stables d'identité, une connaissance à partager, un programme, et le cadre s'enrichit au fur et à mesure de la démarche. Il n'est pas fait une fois pour toute mais on a tout intérêt à baptiser les démarches, à donner des noms, à donner des programmes, à institutionnaliser des rencontres. On fait tous ça parce que ça c'est très important, ça constitue un cadre. Le deuxième ingrédient est le temps : je ne pense pas que la concertation puisse avancer si on fait l'économie de la parole de certains d'entre vous qui avez quelque chose à dire. Ceux qui veulent dire quelque chose, encore faut-il aussi leur donner les moyens de le dire. Donc, le « un par un », c'est coûteux et c'est pour ça que ça prend du temps, et le temps c'est le deuxième facteur qui permet aux acteurs de progresser d'intégrer progressivement les avancées et les changements de discours. Alors, l'écoute qui est le dernier point est la chose la plus compliquée. On dit en psychanalyse que c'est comme le gazon anglais, il faut trois siècles pour arriver à être un écoutant parce que l'écoute, déjà, sur le fait de l'effet d'engagement d'une écoute, le jeu des questions / réponses et bien, justement,

ça consiste à ne pas vouloir répondre à quelqu'un qui parle et ça c'est assez compliqué. Je peux vous dire que dans la pratique, ça n'est pas quelque chose qui est très bien reçu, ça n'est pas naturel. Vous avez d'ailleurs ici même et ça se comprend dans un colloque comme celui là, ce que va dire Madame c'est : avez-vous des questions ? Si on veut vraiment faire une concertation, il vaut mieux éviter cette phrase parce qu'elle suppose qu'il y a des sachants sur la scène et des questionnants dans la salle. Il y en a qui ont les réponses et d'autres qui ont les questions. Alors qu'en fait la concertation ça doit pouvoir sortir de cet enfermement de la question / réponse. Pourquoi ne faut-il pas répondre aux questions ? Il y a beaucoup d'effets de stérilisation du débat quand on répond à une question du tac au tac parce que ça ne veut pas dire ne pas apporter les informations en réponse, surtout pas mais il faut prendre le temps de réfléchir à répondre. Il faut l'élaborer et puis la personne qui pose une question on prétend qu'on a compris sa question. La plupart du temps on ne l'a pas comprise et on galope en répondant à sa propre question ou ce qu'on en a entendu ou ce qu'on a pensé qu'on allait vous dire. L'écoute est difficile parce qu'il faut écouter les gens en pensant qu'on ne sait pas ce qu'ils disent. Donc, une espèce de naïveté qu'on appelle la « neutralité bienveillante ». Vous avez un dénommé Rogers dont, beaucoup d'entre vous, certainement, ont entendu parler, qui a inventé ça dans les années cinquante. Ça n'existe pas la neutralité bienveillante mais enfin on peut y tendre et c'est la raison pour laquelle cette écoute sans réponse immédiate elle ne peut pas se faire sans un médiateur. Il faut qu'il y ait quelqu'un qui ne soit pas un acteur, qui n'ait rien à penser, qui n'ait pas l'air d'avoir des idées, qui puisse écouter et reformuler ce qui est dit. Et j'appelle ça « soutenir la confrontation des points de vue » ce qui consiste à dire : fuyez le consensus. Si vous voulez qu'une démarche soit efficace et qu'il y ait un véritable engagement des acteurs, commencez par permettre à chacun d'avoir une place et d'avoir un point de vue différent de l'autre. C'est aussi pour ça qu'il ne faut pas répondre parce que répondre ça veut

dire qu'il y en a qui ont la vérité et d'autres qui disent des bêtises et c'est vrai qu'on dit des bêtises. De toute façon dès qu'on parle on dit des bêtises et je veux faire un distinguo, justement, entre parler et penser parce que on raisonne toujours et c'est le problème de l'objet technique dont on parlait tout à l'heure, c'est-à-dire c'est objet technique, on raisonne sur le cognitif, je vais employer les termes de mes amis, on raisonne sur le cognitif c'est-à-dire toute la sphère du raisonnement, la sphère idéologique qui serait évidemment rationnelle et qui permettrait dans notre petit cerveau de comprendre les choses avec notre raison, rationnellement. Or, en fait, ce n'est pas sur ce champ là que ça se passe. La parole c'est un acte, ce n'est pas une pensée et l'acte prime sur la pensée. L'acte prime sur l'idéologie. Donc, nous agissons d'abord, nous réfléchissons ensuite. On ne peut pas faire les deux en même temps.

C'est d'ailleurs le coup du traumatisme. Il vous arrive un accident et là vous vous apercevez que vous n'y étiez pas dans l'accident. C'est-à-dire vous ne pouvez pas penser et agir. Le traumatisme c'est ça. C'est un pur acte, c'est de l'acte purement réel qui vous arrive et où vous n'êtes pas. Et alors, après, il faut faire un boulot fou pour y être, pour le raconter, pour en parler, pour le revivre. Donc, c'est assez compliqué ce que j'évoque là. Mais je veux quand même vous donner un peu des ficelles sur ce qui marche et ce qui ne marche pas, pourquoi des démarches de concertation sont profitables et engagent les acteurs et pourquoi d'autres ne marchent pas. La recherche du consensus, ça veut dire qu'on prétendrait qu'on va arriver à une pensée commune. Il est évident que chacun d'entre vous qui participe à une démarche a besoin d'abord d'affirmer son propre point de vue et d'être reconnu en tant qu'acteur avant de, éventuellement, entendre le point de vue des autres. Donc, dans les réunions ça veut dire beaucoup de choses, ça veut dire qu'il faut commencer par installer le cadre, il ne faut pas lâcher les gens tous seuls en leur disant alors qu'est-ce que vous pensez de tel sujet. Il faut leur apporter un aliment sur les informations dont ils ont besoin mais juste

ce qu'il faut pour ouvrir une réunion et puis donner la parole sans répondre et dans un troisième temps quand tout le monde a bien formulé et essayé de balbutier quelque chose de son idée, on peut commencer ensemble à fabriquer un discours et là aussi on pêche beaucoup. C'est-à-dire que l'on peut négliger de fabriquer le discours. Il ne va pas s'improviser le discours. C'est ça l'intégration de la démarche. C'est qu'il faut qu'il y ait des gens qui travaillent à proposer ce langage là qui va être commun. Et c'est là qu'on peut faire la différence entre parler et discourir. Le discours vous pouvez l'écrire. La parole vous ne pouvez pas l'écrire enfin, nous on retranscrit des débats, on sait bien ce que ça donne par écrit. C'est assez rigolo de transcrire la parole par écrit. Donc, c'est deux choses différentes, l'écrit et la parole. La parole c'est le sujet parlant, c'est l'individu, je défends ici le point de vue du psychanalyste. Vous me direz ; mais qu'est-ce que vient faire un psychanalyste sur les zones humides ? Je soutiens justement qu'il en faudrait beaucoup plus qui participent à ces démarches. Ça ferait avancer beaucoup les échanges entre les acteurs. Alors, je veux conclure en disant que le résultat, évidemment, c'est l'engagement. Cet engagement s'obtient dans un climat de liberté et c'est pour ça qu'il faut donner la parole sans répondre. Vous ne pouvez vous engager et adhérer à une démarche que si vous vous êtes senti libre de le faire. La liberté c'est très paradoxal. On n'est pas libre mais enfin si on se sent libre, on se sent déjà mieux même si on ne l'est pas. Je dirai ça comme ça et donc, pouvoir s'engager dans un choix volontaire c'est ce qu'il faut mettre en œuvre sur les démarches, permettre aux acteurs de s'approprier la démarche. L'appropriation des acteurs c'est quand on a mis toutes les conditions en place pour que chacun puisse se sentir libre de donner son mot et de se dire après tout cette démarche moi je vais en faire mon truc, moi ça va être ça, ça et ça et c'est pour ça qu'il y a un enrichissement du projet que l'on constate sur tous les chantiers, de concertation. Je citerai deux points principaux : quand je suis arrivée sur le SAGE du Biguglia, il y avait un débat omniprésent sur l'ouverture du grau,

on peut dire que l'on a beaucoup évolué et que les choses se sont arrangées, que quelque chose s'est dessinée de manière beaucoup plus claire sur l'ouverture du grau qui semblait un problème absolument insoluble.

Mais c'est dans la parole et dans la manière dont les gens l'ont vécu à travers la pêche. Ce sont des actes qui sont derrière ces paroles et qu'il faut savoir entendre du côté des actes et non pas du côté du discours absolu. Le deuxième point c'est la réserve naturelle, je dirai qu'il y avait des réserves sur cette réserve, une méfiance car c'était l'acteur dominant, c'était lui qui imposait des choses aux collectivités. Cette démarche, cette position vis-à-vis de la réserve, on peut dire que si la démarche SAGE a permis de faire dépasser cette opposition et cette manière de voir la réserve naturelle comme toute puissante, au dessus des autres, si elle a permis aux acteurs d'être ensemble et d'en discuter, de voir la réserve comme un acteur qui accompagne et qui apporte beaucoup de choses sur l'étang, eh bien le SAGE a déjà rempli sa fonction quasiment. Il y a d'autres points techniques qu'on pourrait illustrer, je ne veux pas être trop longue et je préfère vous laisser la parole. Voilà, merci.

QUESTIONS :

ANIMATRICE

Merci beaucoup Mme Constantin Vallet pour toutes ces clés pour la mise en œuvre d'une bonne concertation. On va tenter d'appliquer ça tout de suite. Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole dans la salle ?

MME CONSTANTIN-VALLET

Voilà, est-ce que vous avez des interventions ? On peut dire ça ou qu'est-ce qui est important pour vous ?

Ca n'a pas plus d'effets mais il faut laisser le temps.

ANONYME

Oui, je voulais simplement non pas demander puisque ce ne sera pas une question, alors

MME CONSTANTIN VALLET

Vous pouvez poser des questions ! Oui, oui !

ANONYME

Je voulais savoir, bon vous parlez de l'étang de Biguglia mais bien sûr il n'y a pas que l'étang de Biguglia en Corse, est-ce qu'on est vigilant sur le fait que les graus soient toujours respectés, est-ce qu'il n'y a pas des démarches individuelles qui pourraient porter atteinte à l'ouverture de ces graus sur les différents étangs de Corse ?

MME CONSTANTIN VALLET

Précisez-nous ce que vous avez en tête !

ANONYME

Alors, je vais préciser. Il existe différents étangs. Ces étangs qui sont reliés à la mer par des graus, est-ce que l'intervention de l'Homme sur la nature ne fait pas qu'il puisse arriver que les graus soient perturbés par cette présence humaine. Est-ce que j'ai été claire cette fois-ci ?

MME CONSTANTIN VALLET

Vous êtes claire, mais je dirai que vous vous avez une idée sur la question parce que l'influence de l'homme sur le

grau, elle est comme l'a dit Bernard Picon, universelle. Le socio naturel est partout présent. C'est-à-dire que, en tous les cas sur l'étang de Biguglia, l'influence de l'Homme est ce qu'il faut rechercher. Si je prends une illustration technique de la chose, je vais dire : si on creuse pour déboucher le grau et qu'il se rebouche c'est parce que les vents sont contraires ou la houle n'est pas favorable à son ouverture, ou c'est parce que vous le débouchez de la mauvaise façon - il y a des gens dans la salle qui peuvent en parler techniquement mieux que moi - mais mon rôle est de m'intéresser aux effets des interventions car toute intervention a des effets. Ainsi quel est le sens de votre question à vous ? Qu'est-ce qui vous préoccupe dans le fait qu'il y aurait une incidence humaine ?

ANONYME

Je pensais plutôt que par inadvertance, par le fait que l'on soit ignorant de l'action que l'on peut avoir sur tout ce qui fait l'étang, toute la vie dans cet étang. Est-ce que par inadvertance on n'a pas quelquefois des actions ou des exploitations ou simplement une action comme je disais tout à l'heure par inadvertance sur la plage ou une action mécanique qui fait que le grau peut arriver à être bouché sans pour autant que ce soit bénéfique pour le grau, ce n'est pas une action naturelle, je veux dire ?

MME CONSTANTIN-VALLET

Alors, voilà c'est le coup du naturel.

ANONYME

Voilà ce n'est plus une action naturelle !

MADAME COSTANTIN-VALLET

Alors, on peut illustrer beaucoup de choses sur ce que vous dites. D'abord, on pourrait dire si on se place sur le plan technique, je me fais l'écho de certains qui diraient « mais de toute façon un grau c'est fait pour se boucher », enfin je le dis comme ça, vous me rectifierez. Mais, après tout il y a un mouvement naturel du grau parce que justement c'est un resserrement. Maintenant, je ne sais pas ce que c'est qu'un

grau parce qu'historiquement il faudrait voir pourquoi il existe, comment ça s'est formé. On pourrait remonter à l'origine des choses. Alors, on pourrait avoir une réponse comme ça qui vous rassurerait, qui serait un discours qui dirait : rassurez-vous un grau ça se bouche, par exemple, ce n'est peut-être pas ce qui vous rassurerait. Moi, mon propos ça sera plutôt de dire vous avez là une démarche typique de ce que l'on voit sur tous les bassins versants mais c'est sur la démarche environnementale en général mais qu'est-ce qui peut bien être la cause du défaut, du dysfonctionnement. Qu'est-ce qui peut bien être la cause ? C'est la recherche de la cause. Alors, ça donne toutes sortes de choses, ça donne la théorie du complot, ça donne : mais qui nous bouche le grau ?, qui nous enlève l'eau parce que moi j'entendais ça sur l'étang au début, on nous prend l'eau, il n'y a plus d'eau dans cet étang, avant il y avait de l'eau dans le Bevinco. On nous prend l'eau, alors ça veut dire l'eau potable, ça veut dire, voyez, c'est la recherche de la cause. Au fond, on est comme ça nous les hommes, il nous faut une cause sinon on ne marche pas. Alors, c'est un problème parce qu'on peut s'inventer une cause. Quelle est la vérité scientifique ? L'important c'est que vous y croyiez à la cause. Et vous quelle est votre idée, vous avez la crainte qu'une action sur les plages, de manière méconnue, et à ce moment là il faudrait faire des études, c'est ça votre idée pour savoir...

ANONYME

Peut-être aussi les interventions en matière de nettoyage des plages, de l'action mécanique sur les plages, je pense à tout cela. Est-ce que l'action mécanique pour nettoyer les plages ne peut pas avoir une incidence sur le fait que le grau se bouche ou ne se bouche pas ou l'action de l'Homme sur les plages qui pourrait mener à ce que l'étang ne soit perturbé par le fait de ce non fonctionnement peut être du grau. Voilà c'est à toutes ces choses là...

MADAME COSTANTIN- VALLET

C'est quand même intéressant de montrer sous l'angle de ma discipline que ce qui est dit là c'est une recherche de la

cause qui est toujours insistante et que, finalement, on garde son idée, l'idée que les plages etc., ça a une incidence sur le grau, c'est votre idée, vous pourriez même la défendre. Donc, c'est ça le point de vue des acteurs. Madame a cette idée. Peut-être que quelqu'un pourra apporter des éléments mais je ne suis pas sûre qu'il ne faille pas un débat extrêmement compliqué pour en sortir.

ANONYME

Vous avez insisté sur la nécessité d'avoir un médiateur qui soit le plus neutre possible, donc extérieur aux problématiques. Est-ce que cela ne pose pas le problème des animateurs dans le cadre des concertations qui seraient parties prenantes et je pense aux Parcs Régionaux, par exemple, ou aux gestionnaires de réserves naturelles qui sont souvent contraints de mener les concertations alors qu'ils sont acteurs aussi. Est-ce que ça ne préjuge pas du résultat a priori négatif de la concertation ?

MADAME CONSTANTIN VALLET

Oui, en tous les cas c'est une difficulté que je veux souligner parce que si vous êtes médiateur alors que vous avez une casquette d'acteur, par ailleurs, et bien vous devez le savoir et au maximum changer de casquette. C'est-à-dire qu'il faudrait presque dire aux gens maintenant je prends ma casquette d'écouter, de médiateur et je vous écoute. Moi, je n'ai pas d'avis sur la question. Il faudrait presque être un peu schizophrène et pouvoir jouer les deux rôles en même temps, en tous les cas bien afficher qu'on est sur deux voies différentes parce que c'est vrai si vous écoutez avec un point de vue vous n'êtes plus du tout dans la concertation, vous êtes dans un échange qui peut fonctionner, tout dépend quel public vous avez, mais s'il y a un enjeu, par exemple, de règlement de conflit ou de faire changer d'attitude, régler des conflits, faire adopter un projet, et bien là il y a intérêt effectivement, même si on ne peut pas faire autrement, à bien se mettre dans la peau du médiateur qui n'a pas d'idées, ce n'est pas évident. D'ailleurs, je peux vous dire que moi médiatrice j'ai des idées quand même. C'est-à-dire que depuis le temps que je suis

des bassins versants, j'ai malgré toute une représentation des choses techniques mais j'essaye d'être totalement débarrassée de ça. C'est un effort.

ANONYME

Tout à fait, mais le problème ne se pose pas tellement dans le choix que va faire l'animateur de se poser en position neutre. Je pense aussi que c'est la façon dont il est perçu par les autres acteurs qui préjuge de sa position.

MME CONSTANTIN-VALLET

Absolument, vous avez une étiquette qui est déjà collée sur vous. C'est ce que vous voulez dire. Et vous serez perçu comme tel sauf qu'un médiateur il écoute, il reformule, il ne répond pas. Donc, très vite les gens perçoivent votre qualité d'écoute, si vous ne leur répondez pas. C'est bien là la question difficile de cette fameuse chasse aux questions / réponses. Ce n'est pas qu'on ne peut pas poser des questions, les gens sont libres de vous poser des questions, mais vous ne vous positionnez pas comme quelqu'un qui doit répondre. C'est ça un médiateur. Un médiateur qui répond n'est plus médiateur, c'est fini. Je ne sais pas si ça répond à votre question ?

ANONYME

J'aimerais avoir votre avis sur le recul dans la conduite de projets souvent lourds ou conflictuels. J'ai l'impression que ce que vous appelez de la concertation argumentée, on en a tous un peu fait sans le savoir, avec notre vérité technique, scientifique et que la concertation féconde que vous nous proposez, il faut quand même une vraie démarche de la part du maître d'ouvrage d'être prêt à des concessions importantes. C'est-à-dire à reculer, à ne pas mener un projet, bon moi je pense par exemple à une déviation, à un incinérateur, à des choses comme ça. Est-ce que souvent le choix de la concertation argumentée ce n'est pas le choix de l'hypocrisie en fait ou du passage en force politiquement correct ?

MME CONSTANTIN-VALLET

Oui, c'est bien ce que j'évoquais tout à l'heure. Il y a plusieurs questions dans cette intervention. Il y a la question,

effectivement, du maître d'ouvrage et de son attitude vis-à-vis de la concertation. Ca c'est une question très difficile. Moi, je peux vous dire que j'interviens sur de nombreux bassins versants où, finalement, on impose au maître d'ouvrage une démarche de concertation ; il n'est pas volontaire. C'est des situations difficiles. Même dans ces cas là, on peut arriver à faire avancer les choses mais il est vrai que le jeu de la concertation ça ne suppose pas de dire je vais reculer avec mon projet, vous pouvez être un maître d'ouvrage qui est très fermement convaincu de son projet. Ca n'empêche pas de faire de la concertation féconde. Ca empêche d'avoir toutes les réponses. C'est simplement une disposition d'esprit qui dit : je vais prendre du temps, ça va me coûter du temps. Je vais être patient, je vais écouter les personnes et il se trouve que dans ce système, s'il y a une médiation et si c'est bien accompagné, le maître d'ouvrage va changer aussi. C'est-à-dire qu'à l'arrivée son projet ne sera pas du tout le même qu'au départ. Alors, les maîtres d'ouvrages, je peux vous le dire, ils ne sont pas, a priori, volontaires pour ça sauf que la concertation c'est dans l'air, c'est politiquement correct, qu'on en parle. Alors, on fait de la concertation argumentée mais quelquefois on est très malheureux, vous avez des tas de maîtres d'ouvrages qui très sincèrement voudraient bien faire de la concertation mais ils n'y arrivent pas. C'est aussi ce versant là, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'autres méthodes que l'argument et ils échouent, ils sont très déçus. Donc, c'est compliqué de répondre à ça mais vous voyez, effectivement, la position du maître d'ouvrage. Moi je travaille à faire avancer les maîtres d'ouvrages là-dessus mais ce n'est pas facile, ça fait déjà 15 ans sur les bassins versants que je fais ce travail de militante auprès des maîtres d'ouvrages. Il faut beaucoup de circonstances pour que ça marche et la première des circonstances c'est que ça échoue, c'est-à-dire il y a un échec, il y a des gens en échec, des gens en conflit, les situations sont dures. Alors là, on veut bien faire l'essai. Ca va très mal, alors on veut bien essayer ça. Et puis, après, ça donne des résultats. Ce n'est pas pour ça que c'est plus facile dans le temps. C'est une vraie question sur laquelle il faut travailler.

ANONYME

Je me demandais, pour prendre l'exemple du plateau du Coscione, il y a une infinité d'acteurs qui sont présents sur la zone, la commune, l'ONF, le Parc, les éleveurs, les bergers, etc. Est-ce qu'il y a une administration, quelque chose qui peut décider de faire intervenir un médiateur à un moment donné ? Parce que souvent on se rend compte que, finalement, chacun défend un petit peu son positionnement, des réunions, pour reprendre votre terme, tournent autour de cette fameuse concertation argumentaire mais qu'en fait il ne peut pas y avoir de concertation féconde du simple fait qu'il n'y a pas une personne, un médiateur qui sera là pour essayer de faire avancer le problème et de trouver des consensus.

MME CONSTANTIN-VALLET

Donc, vous posez d'une autre façon, je crois, la question du maître d'ouvrage : qui peut impulser la démarche ? C'est ça ? J'ai du mal à répondre précisément sur le cas que vous évoquez mais je peux dire que moi, j'ai vu mes missions avancer parce que j'étais prescrite entre guillemets par l'Agence de l'Eau qui est un acteur très intéressant du fait qu'il est à l'interface entre les politiques et les techniciens : il a un rôle de prescripteur important en tant que financeur. Bon, je dirai qu'aujourd'hui les choses sont un peu différentes mais ça persiste. Alors, sur votre secteur, je ne sais pas. Il faut effectivement trouver quelqu'un qui va pousser la démarche. Qui peut être le bon acteur ? En analysant la situation, on le trouve.

MONSIEUR LUCCHESI, MARAIS DU VIGUEIRAT

ACCUEIL DU PUBLIC SUR DES MARAIS EN CAMARGUE

Bonjour, bon après-midi. Je vais vous parler d'un projet de développement sur les marais du Vigueirat en Camargue. C'est un projet qui est mené par une association qui s'appelle l'association des amis du marais du Vigueirat sur un terrain du Conservatoire du littoral avec en Partenariats la ville d'Arles et le WWF France.

Donc, les marais du Vigueirat, rapidement, c'est la partie est du delta. Donc, cette zone hachurée près d'un hameau de la commune d'Arles, nous ne sommes pas dans le Parc Naturel régional mais nous faisons partie de cette grande zone humide avec une particularité c'est d'être dans la zone industrielle du golfe de Fos puisque le port autonome de Marseille jouxte la propriété. Le Conservatoire du Littoral est gestionnaire, c'est une zone qui bénéficie de toute une série de protections, ZPS, natura 2000, future réserve naturelle. C'est un patrimoine naturel important et intéressant. On y trouve de très nombreuses espèces d'oiseaux et notamment toute une série de hérons puisque neuf espèces de hérons nichent sur cette zone là. C'est une zone, bon je vous passe les intérêts faunistiques vous en voyez quelques uns, c'est une zone qui répond aux critères de la convention de RAMSAR en tant que zone humide d'importance internationale. Le Conservatoire n'ayant pas fait les démarches pour inscrire ou que l'Etat français inscrive cette zone humide dans cette convention. Les objectifs du plan de gestion, les orientations sont deux ordres. Le premier c'est une orientation de protection de la nature liée à cette zone humide au niveau des paysages, de la faune, de la flore et des habitats. Donc, c'est, je dirai, basiquement, ce que l'on demande à un gestionnaire d'espaces naturels protégés c'est de gérer le patrimoine naturel de cette zone qui je vous le rappelle est très important et au niveau européen. Le deuxième et c'est de celui

là dont je vais vous parler, c'est le développement local basé sur le tourisme. L'idée, grosso modo, dans ce secteur là c'est de voir quel peut être le rôle d'une zone humide protégée dans son contexte rural. Donc, nous sommes sur la commune d'Arles, la plus grande commune de France en superficie, étalée sur 75 000 ha, une commune très fortement endettée, une commune qui coûte très cher et qui rapporte peu. Donc, une commune qui a développé son activité essentiellement sur trois volets qui sont l'agriculture, la riziculture en particulier, l'industrie et notamment l'industrie qui est liée au sel et le tourisme. Alors, les deux premiers volets sont en crise et ce territoire se pose les questions de son développement et c'est dans ce cadre là que nous essayons avec la ville de développer un projet de développement rural durable basé sur trois éléments : l'agriculture, la chasse et le tourisme nature. L'ensemble étant souhaité durable donc respectueux des habitats et des espèces. C'est dans ce cadre là que nous avons été mené dans cette question : à quoi sert une zone humide protégée dans un territoire ? De développer un projet d'accueil du public. Alors, ce projet se développe en trois phases : une première phase qui a commencé en 96, c'était ce que je pourrais appeler la phase de faisabilité, il faut savoir que Mas Tiber, ce hameau de la commune d'Arles, essentiellement rural, 1 800 habitants, possède une particularité c'est d'abriter une population harkie qui représente 40 % de la population. Donc taux de chômage formidable, image relativement négative et proximité paysagère du port autonome et des usines de Fos. Donc, dans ce lieu là le tourisme n'existait pas, le potentiel de développement était faible. Le premier enjeu a été de rendre possible l'accueil du public. Ça été pendant cette première phase de 96 à 2003 la création d'un pôle d'attractivité touristique sur les marais du Vigueirat qui nous a amené à recevoir 15 000 visiteurs régulièrement. La deuxième phase s'est appelée la mise en cohérence. L'idée c'est de voir comment on peut à la fois réduire l'impact de l'activité touristique sur le développement, c'est comment le développement d'une activité touristique n'a pas

d'effets négatifs sur les milieux naturels qu'elle se propose de protéger. Donc, c'est une problématique de mise en cohérence, je développerai un peu plus loin, et ensuite le deuxième point revient un peu à ce que disait Madame à l'instant et m'amène à faire un petit constat précédent. Dans un premier temps, je dirai que ce montage en phase est une construction intellectuelle qui s'impose à nous. L'objectif prioritaire étant d'arriver directement à 100 000 visiteurs. On s'est dit avec la commune et les acteurs, le Conservatoire, qu'il fallait après une étude de marketing 60 000 visiteurs pour pouvoir développer économiquement cette zone et avoir une activité qui serait sinon rentable du moins non coûteuse pour la collectivité. On s'est vite aperçu dans cette première phase de faisabilité qu'il y avait deux écueils principaux, c'est l'adhésion de la population à ce projet même si elle le trouvait positif il n'y avait pas vraiment d'effet moteur sur les acteurs de ce territoire pour qu'ils s'engagent à la suite de ce processus dans une logique proche et d'autre part la retenue des élus. Alors, l'environnement, je dis ça de manière générale mais je pense que c'est vrai pour une bonne partie de la France, l'environnement est considéré comme, Jean Philippe Grillet s'il était là dirait une danseuse. Quand on a les moyens on se paye la jolie danseuse, quand on n'a pas les moyens on ne se la paye pas. Le système est un peu vu comme ça par nos élus. L'environnement est un sport coûteux qui a des retours limités et en tous cas ça coûte plus d'argent que ça rapporte. C'est vrai que les marais du Vigueirat c'est un peu ça aujourd'hui : 15 000 visiteurs sur ce site là, ce n'est pas suffisant pour déclencher des retombées induites sur l'économie locale et ça a un coût assez important. La limite est souvent l'absence de conviction des élus que ce type de système, c'est-à-dire le tourisme dans l'environnement, peut permettre de développer des activités sociales et économiques qui permettent de développer un territoire. Donc, face à ce constat, on a créé nos phases pour arriver à nos fameux 60 - 100 000 visiteurs et c'est là que l'on a utilisé un outil qui avait pour but cette première mise en cohérence c'est-à-dire on accueille du public,

on va créer de la pollution et de l'activité, on va essayer de la réduire, de la gérer. D'autre part d'essayer de voir comment par la concertation active, je ne me rappelle pas le terme que vous avez utilisé, par une concertation lente et active d'essayer de voir comment on peut fédérer et agréger les acteurs et leurs représentants, les élus, autour d'un projet de développement rural durable sur ce territoire toujours associé aux activités économiques existantes que sont l'agriculture et la chasse.

Cette phase deux ayant pour but de soit permettre à ce territoire ensemble d'aller vers une phase trois, donc un développement économique durable par le tourisme, l'agriculture et la chasse soit d'en rester à un bon projet pilote ou voire démonstratif de gestion du patrimoine naturel de conservation. C'est un projet européen le LIFE, LIFE environnement dit PROMESSE qui est un projet autour du tourisme durable qui a pour but de résoudre ces points là. Donc, anticiper, réduire l'impact du tourisme sur le site, rendre écologiques les infrastructures du site, sensibiliser les visiteurs, les habitants, les scolaires, ça aussi c'était un des objectifs de servir un peu de vitrine sur ce type de projet et créer chez les acteurs socio économiques du Plan du Bourg une dynamique écoresponsable. Vous allez voir que c'est devenu un peu plus que ça. Bon, je passe là-dessus, c'est intéressant aussi de voir qu'on met en place une démarche dite IMAS qui est de l'iso 14 000 plus c'est-à-dire de labelliser la qualité environnementale de la gestion de ce site et notamment de la réduction de son impact. Donc, les domaines prioritaires de la réduction de l'impact sont l'énergie, l'eau, les déchets et les déplacements. Donc, sur l'énergie l'idée étant de réduire la consommation, je passe sur les principes mais d'essayer aussi de produire l'énergie que nous allons consommer donc le chauffage des locaux, le chauffe eau solaire, l'électricité avec du solaire photovoltaïque et de l'éolien, l'idée étant que le site produise la totalité de l'énergie qu'il consomme. Alors, tout ça n'a rien d'innovant séparément, ce qui est innovant c'est qu'on le fasse globalement sur un site de 1 000 ha. Voilà, vous avez des exemples d'intégrations dans les

paysages sur la base de sentiers, sur la base de démonstrations pédagogiques et d'outils. L'autre souci, c'est les scolaires, l'idée étant de travailler avec les quatre communes qui jouxtent les marais du Viguierat c'est-à-dire Arles, Saint Martin du Crau, Fos et Port Saint Louis du Rhône. Sur ces communes là avec l'aide du CPIE Rhône Pays d'Arles, nous projetons de trouver une dizaine d'écoles qui travailleraient sur des projets dits écoles-propres, ce qui permet de mettre ensemble les différents acteurs des écoles - c'est des écoles primaires- c'est-à-dire les communes, les acteurs de l'école qui sont les enseignants mais aussi les intervenants autre que les enseignants dans l'école, les enseignants bien sûr, les élèves et les parents d'élèves autour d'un projet centré sur la classe, centré sur l'élève qui devient en gros, l'enfant et la classe étant l'organisme expert diagnostiquant les problèmes de l'école pour ensuite les amener au niveau des adultes et d'essayer de les résoudre dans des critères classiques c'est-à-dire vers un budget, vers ce type de choses. Donc, une action qui permet de remettre l'enfant dans un système social complexe et qu'il ait un rôle à jouer sur la qualité de son école. Alors, ça c'est le sujet qui revient à ce que disait Madame tout à l'heure. Le principe général au départ de la concertation c'était d'essayer de faire un petit peu tâche d'huile et que ce que nous faisons aux marais de Viguierat, on essaye de le faire sur 15 000 ha et les 1 800 -2 000 habitants du secteur de Mas Tiber. Mas Tiber c'est 1 800 habitants mais c'est aussi 30 exploitations agricoles. L'idée c'était de voir comment on pouvait réduire l'impact environnemental sur ce secteur en visant notamment l'agriculture, la riziculture et la viticulture en particulier. L'objectif s'est décliné de façon un peu différente dans la mesure où l'on a plutôt essayé, grâce à cette concertation et donc la légitimité que nous donnait ce projet européen de le faire sur ce territoire là, donc à nous association de protection de la nature, ça été d'essayer de coconstruire un projet de développement sur ce territoire avec ses acteurs. Toujours une problématique qui n'était pas simplement une problématique de tourisme environnemental mais une problématique d'activités

rurales dans son ensemble avec les trois volets qui sont les activités existantes, l'agriculture et la chasse et en y ajoutant une troisième qui était le tourisme. L'idée étant que l'ensemble permette de créer de l'emploi et de la richesse. Alors, ça c'est un peu le système que l'on a mis en place. Pour ce faire, et je rebondis pas mal sur ce que vous avez dit, c'est qu'on a fait appel à un organisme extérieur qui est une association qui s'appelle ADES qui travaille en Bretagne et on est allé chercher les sociologues bretons plutôt que de travailler avec les sociologues du crû sur cette zone là de manière à essayer de trouver des gens d'une grande neutralité, d'une grande expérience en matière de concertation, l'ayant déjà fait ailleurs et avec succès mais également d'avoir une énorme neutralité. D'autre part, on a aussi choisi ces gens là non seulement parce qu'ils étaient loin et qu'ils étaient compétents mais également parce que les personnes qui sont venues travailler avec nous étaient des gens qui avaient 50 -60 ans, qui n'avaient pas d'ordinateurs, qui prenaient des notes à l'ancienne, qui buvaient le pastis à la fin, qui, grosso modo, ne faisaient pas peur aux gens qu'ils allaient rencontrer. Ça a commencé par une phase d'écoute où l'objectif était de savoir si le territoire avait envie de concertation. Donc, on a interviewé 60 personnes qui allaient des élus de la majorité et de l'opposition, les présidentes et les présidents d'associations, les commerçants, toutes les personnes ont été écoutées pendant une heure - une heure et demie et ensuite nous avons restitué à ces gens là le résultat de cette écoute là. C'était assez important pour nous parce que ça permettait de valider qu'il y avait des envies de concertation sur le développement de ce territoire dans ce lieu là. Je pense que si les résultats avaient été différents nous serions peut être revenus à notre premier objectif, c'est-à-dire, simplement transférer aux agriculteurs des méthodes de réduction de l'impact environnemental au niveau notamment de l'air et de l'eau. Cette première phase étant considérée comme réussie, nous avons enclenché un système différent qui est toujours en cours actuellement qui a été, tout d'abord, de créer un comité

de pilotage puisque le LIFE -le projet européen- nous permettait d'avoir les fonds et la légitimité de lancer cette opération notamment cette consultation. Par contre ça ne nous donnait pas la légitimité d'être les coordonnateurs d'un projet d'aménagement du territoire. Dans cette logique là, c'était plutôt la ville qui devait porter ce système là, donc, pendant quelques mois, nous avons travaillé à faire adhérer la ville et la région PACA à l'idée d'une concertation et un principe qui s'appelle, qui existe aujourd'hui dans un cadre qui s'appelle les Universités de pays qui sont les plans décennaux de développement durable. Donc, l'idée est de travailler sur dix ans sur un plan de développement durable avec les acteurs. Après la création du comité de pilotage par adhésion de la ville et de la région, nous avons choisi de trouver seize personnes sur le village de Mas Tiber, des personnes qui soit y habitaient soit y travaillaient et que ces habitants et travailleurs de Mas Tiber reçoivent une formation pour être les animateurs de la concertation. En parallèle à ça il y a l'embauche d'un animateur type agent de développement qui aurait suffisamment de temps pour encadrer les gens, les aider, le réunir, etc. Donc, ensuite, une réunion publique organisée en présence du maire qui permettait de mobiliser les gens autour de quatre groupes de travail autour de thèmes généraux sachant qu'ils étaient transversaux. Chaque groupe travaillant sur activités nouvelles, services à la population, développement culturel, etc., agriculture, tourisme, chasse, pêche. Le tout étant dans un contexte de développement durable, de respect de l'environnement qui est un peu transversal à tout ce type de choses. Alors, cette opération est en cours actuellement. Nous avons déjà fait deux séries de réunions de concertation au total c'est pour l'instant une soixantaine de personnes qui sont associées volontairement et librement à ces opérations là avec une méthodologie qui permet d'identifier les problèmes, d'imaginer Mas Tiber, ce territoire dans dix ans et de faire des projets. Je pense que c'est relativement classique mais qui permet ensuite d'écrire et de rédiger un plan décennal de

développement durable et ensuite de le proposer à la population lors d'un forum public vers ce genre de choses. Alors, ça c'est l'objectif et tout ça toujours en accompagnement avec cet organisme médiateur et formateur qui accompagne la démarche. Tout ça pour dire que si nous sommes arrivés à ça c'est de manière à pouvoir déclencher un mécanisme venant de la population qui permet, je dirai, à la démocratie participative organisée et émergeant à travers le projet européen, de rencontrer la démocratie représentative, les élus, et d'essayer de les mettre en phase de manière à construire un projet commun. Les acteurs étant associés au devenir de leur territoire, les décideurs et les élus étant là pour le mettre en œuvre avec eux sur ce territoire. Ce travail n'est pas terminé mais il permet d'imaginer, si ça y réussit, que les investissements nécessaires à faire un véritable projet de développement local autour du tourisme nature qui amènerait 60 à 100 000 visiteurs en toute quiétude pour la faune et la flore, amener 60 à 100 000 visiteurs sur un site que je vous ai présenté comme particulièrement sensible et particulièrement riche nécessite des infrastructures et des équipements qui permettent de faire ce type de choses.

Luc Barbier va vous montrer tout à l'heure des équipements qui sont à mettre en place et qui sont coûteux pour la collectivité mais qui garantissent bien ces éléments là et qui permettent d'autre part de recevoir un public suffisant pour que les retombées économiques induites sur ce territoire permettent réellement un développement économique et social donc création d'emplois et, je dirai retours sur investissements intéressants pour des acteurs privés qui travailleraient sur ce système là. Donc, là véritablement, il est clair aujourd'hui que c'est pour que ces projets de développement territorial par le tourisme nature réussissent un des éléments de mise en phase des populations et des acteurs, des décideurs de l'aménagement du territoire que sont les élus qui sont importants. Alors, on se heurte, moi ça fait 25 ans que je travaille dans la protection de la nature, je pense que je suis

un associatif protection de la nature militant, on se heurte à ce type de choses pour déclencher et basculer de la gestion des espaces naturels je dirai services publics à la gestion des espaces naturels et de leur potentialité économique comme développeur de territoires. Voilà, je vous remercie.

QUESTIONS :

ANONYME

Moi, je me posais la question, en terme de quantité, de la place du local sur les visiteurs. L'objectif des 100 000 visiteurs que vous vous êtes donné, est-ce que vous avez réussi à faire une typologie du visiteur à savoir touriste étranger venant de l'extérieur, touriste, enfin visiteur de la localité d'Arles, etc.etc. Je me pose la question parce que si on pouvait penser à un projet de développement au tourisme nature dans le sud Corse par exemple, on est vite confronté au fait que une grosse partie de l'année il n'y a pas grand monde pour profiter des sites. Vous voyez ce que je veux dire.

MR LUCCHESI

Oui, tout à fait. Il faut se resituer dans le contexte camarguais. Il faut imaginer, la Camargue est une zone mythique, mythique pas simplement en France, elle est mythique en Europe voire dans le monde. Les américains connaissent Paris, la Camargue et le Mont Saint Michel. Ce sont des zones qui sont connues et le potentiel d'attractivité touristique dans cette zone et là qu'on pourrait élargir à la Corse est très important. Le sud de la France, une partie de l'Italie, une partie de l'Espagne, quelques pays ex-Yougoslavie et la Grèce sont une zone qui va, qui a un potentiel de développement touristique qui est un peu du même type que celui qu'a connu la Floride il y a une trentaine d'années c'est-à-dire aujourd'hui, c'est une des zones de loisirs en toute sécurité de ce territoire là. Et, les pratiques touristiques ont beaucoup évoluées. Aujourd'hui, on prend des vacances pendant moins longtemps, plus souvent. Les moyens des visiteurs français et européens sont suffisamment importants

pour pouvoir se le permettre. Donc, je vous résume un petit peu ce que nous disent les professionnels du tourisme sur ces axes là. Donc, ça veut dire que le potentiel existe. La Corse je connais moins mais sur la Camargue, la difficulté vient plutôt d'une concurrence avec énormément d'acteurs qui font à peu près la même chose. Mais, sinon le potentiel touristique existe et je dirai quelque soit l'année, aujourd'hui, bon je vais vous prendre l'exemple du mois de février, le mois de février qui est considéré potentiellement comme un mois creux, nous recevons entre 500 et 1 000 visiteurs sur les marias du Vigueirat dans une période considérée comme non active. Aujourd'hui vous avez un besoin de nature des populations françaises en particulier mais aussi européenne qui est assez important. Les difficultés de la France sur ce sujet là seraient plutôt des difficultés liées à la concurrence faite par les autres pays européens, particulièrement l'Espagne et l'Italie.

LUC BARBIER, PARC DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

ACCUEIL DU PUBLIC DANS UN PARC NATUREL

Ce que je vais vous présenter c'est une expérience, c'est quelque chose qui n'est absolument pas comparable à ce qu'on a vu ce matin, qui n'est pas transférable en l'état à un grand nombre de sites qui sont chez vous, il n'est pas extrapolable. Moi, je viens d'une région qui est un petit peu plus grande que la Corse, pas par la surface mais par le nombre d'habitants, ici vous êtes 250 000 si mes informations sont exactes, nous ont est 4 millions et demi. On est au cœur de l'Europe avec l'Angleterre qui est à moins d'une demi-heure, avec la Belgique qui est voisine, les Pays Bas qui sont à une heure et demie, l'Allemagne qui est à deux heures. Donc, on est dans un contexte qui n'a rien à voir avec une autre mentalité, avec des gens qui sont beaucoup plus demandeurs d'espaces de nature que ne le sont peut être les Corses dans la mesure où plus on est nombreux plus il y a d'espaces de nature et forcément plus on est attaché aux espaces et aux activités qu'on peut y pratiquer et donc, je vais vous présenter un élément d'une politique parce que le Parc des caps et marais d'Opale, il est tout en haut, le plus loin qu'on puisse faire, en France métropolitaine, de la Corse c'est chez nous et on a 156 communes, 7 000 ha de zones humides dont le marais Audomarois qui fait 4 000 et au sein duquel il y a la plus belle zone humide française, je dirai même pas après la Camargue, avant la Camargue qui est le marais Audomarois et la réserve du Romelaère. On peut siffler, ce n'est pas gênant. En petit clin d'œil, je vais surtout vous présenter un aménagement qui est réputé comme exemplaire mais a posteriori parce qu'on l'avait prévu pour le faire très bien, on ne savait pas qu'il aurait la réputation qu'il a aujourd'hui et qui a terminé deux ans après par la création d'une montgolfière, une montgolfière qui est accessible aux couleurs du parc et sur laquelle il y a un blongios nain, pour ceux qui ne connaissent pas c'est le petit cousin du butor étoilé. On avait jusqu'à ce qu'on fasse les recensements pour les espèces rares et menacées 10% des effectifs français

nicheurs. Maintenant on serait plus près de 5 parce que l'on a trouvé plus que ce que l'on pensait en France et qui est donc une résultante de l'action que l'on a menée pendant plusieurs années. Donc, le PNR des Caps et marais d'Opale, c'est ce que je vous disais, il est juste entre la Manche et la mer du Nord, donc pour ceux qui ne le savent pas la distinction entre les deux se fait au Cap Blanc Nez. Au Cap Gris Nez, sur le site des deux Caps, entre les deux mers, Saint Omer qui est au milieu et où se situe l'action que je vais vous présenter.

Alors la réserve du Romelaère c'est un site qui est très complexe c'est-à-dire que tous les marais sont très attachants, sont très particuliers, toutes les zones humides ont des caractéristiques selon leurs zones géographiques etc. qui sont très différentes. Elles ont un point commun c'est que généralement, au moins en France métropolitaine, les moines y sont pour beaucoup, les moines ont fait faire aux habitants des tas de travaux et ils ont fait quelque chose de très important c'est-à-dire que sur 3731 ha, ils ont créé un lacis de 760 Km de cours d'eau dont 170 navigables. Il y a 13 200 parcelles de terre et d'eau cadastrées et il n'en ont rien fait car c'est actuellement la plus grande zone humide régionale. Alors quand on parle de régression de zones humides, on dit en France il reste 30 % des zones humides depuis le début du siècle dernier, nous c'est 1%. Le reste a été complètement ravagé lié en particulier aux activités humaines qui nécessitaient de mettre en cultures. Alors, comme partout, il y a des paysages qui sont remarquables, des espèces fragiles -ici, c'est une rousserolle effarvatte, espèce caractéristique des zones humides et des grandes roselières -, une flore aquatique qui est très importante c'est-à-dire qu'on a 50% de la flore aquatique régionale et les ornithologues corses ils veulent me couper à chaque fois mais en vrai c'est un tiers de la flore aquatique française, une espèce emblématique, le blongios nain donc ça c'est pareil, vous prenez toutes les zones humides vous trouvez toujours des espèces emblématiques etc. En Corse vous avez des espèces endémiques mais c'est même mieux. Donc vous en avez 5 % des effectifs français nicheurs.

On a un problème d'accessibilité depuis longtemps, c'est-à-dire qu'on est le seul marais maraîcher de France et on avait jusqu'à 400 familles juste après guerre.

Actuellement il en reste 70, qui cultivent en bateau donc qui transportent les légumes en bateau. Souvent on est comparé au marais poitevin. Ils sont 15 fois plus petits que nous, il reste cinq familles qui y vivent pour les touristes. Nous les familles en vivent réellement et produisent 6 millions de choux fleurs en particulier.

Puis on a donc la réserve du Romelaère sur laquelle on a mené une grande réflexion parce que c'est un site qui est emblématique du Pas de Calais qui est bien situé c'est-à-dire qu'on est à 40 Km de Calais, 45 de Boulogne, 80 d'Arras, 60 de Lille, 80 de Valenciennes enfin beaucoup de grandes villes. Donc, on est en plein milieu de tout ça qui accueillait le monde naturellement sur lequel on a eu une démarche de plan d'interprétation déjà dans les années 90 avec un premier secteur qui était voir et comprendre -mais vous le trouverez ici - c'est une zone que moi j'appelle le chemin purgatoire c'est-à-dire qu'entre le bâtiment d'accueil et l'entrée de la réserve il y a à peu près 800 m qui ont été aménagés pour permettre la découverte par le public d'un certain nombre d'éléments du patrimoine lié au marais non pas seulement à la réserve. On a une deuxième partie de la réserve qui a été aménagée qui est accessible à tous c'est-à-dire librement du 15 décembre au 15 mars gratuitement et qu'on a appelé un peu l'émotion nature c'est-à-dire ce qu'on a cherché à faire c'est de mettre un équipement qui permette de valoriser le site, de montrer un maximum de diversité de paysages, d'espaces, d'espèces etc. On a une autre zone qui s'appelle la zone de découvertes qui est un sentier qui n'est ouvert que sur visites guidées donc par groupes de douze qui termine en sans issue sur un observatoire à douze places et qui n'est ouvert donc qu'avec des guides et on a le gros paquet qui est la réserve intégrale c'est-à-dire que la réserve fait 120 ha maintenant. Sur les 120 ha il y en a 30 seulement ouverts au public tout au

long de l'année et on y accueille 120 000 personnes. Et donc sur ce cheminement on avait un problème. C'est qu'on est une zone humide inondable et c'est vrai que l'on est inondable. Donc, le petit chemin que vous voyez ici c'est un petit chemin sur pilotis qui avait été fait historiquement pour voir ce que ça donnait et puis chaque fois qu'on avait une inondation ils se tordaient de rire parce qu'il partait dans tous les sens et on le retrouvait parfois à 5 ou 6 m de l'espace initial et on passait des semaines à le remettre en place. Et en même temps comme on est sur une zone de tourbières, quelques mois plus tard on revient facilement à des espaces qui ont séchés. La photo est prise un peu au sud de la précédente mais c'est sur le même endroit, la même parcelle de terre. La tourbe régénère très vite et il suffit d'un mois et demi de soleil surtout les mois de mars avril, c'est des vents du sud qui sont très secs ou des vents du nord qui sont également très secs et quand il y a un peu de soleil ça sèche très vite. Et puis ça c'était 13 mois plus tard après qu'on a fait l'aménagement dont je vais vous parler. Donc une végétation qui peut se régénérer très très vite et là on a des phragmites qui ont évolué et les élus qu'on voit devant donc le président du Conseil général sont sur le sentier sur pilotis qui constitue le gros de l'équipement qu'on a réalisé.

On se pose parfois des questions sur est-ce qu'on doit aménager ou pas les zones humides, est-ce qu'on doit les ouvrir au public, etc... Il y en a qui peuvent avoir le luxe de se poser ce genre de questions, nous on a le luxe de ne pas se le poser parce que si on n'ouvre pas dans le Nord Pas de Calais avec la pression de population que l'on a, on a une demande sociale sur les espaces naturels qui est démentielle qui oblige à ouvrir. C'est-à-dire la TDENS qui est levée par les conseils généraux, donc la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles qui est prélevée sur les permis de construire, il y a des départements où l'on achète de grands espaces qu'on préserve durablement. Son objectif avoué au sens de la loi, c'est l'acquisition à des fins de préservation et son ouverture au public. Et nous l'aspect ouverture au public, une fois qu'il y

a eu acquisition, il est vraiment prépondérant. Et donc on a fait un aménagement qu'on a essayé de rendre respectueux du site, des problématiques d'inondation qu'on pouvait avoir et en même temps de la masse de fréquentation en se disant que de toutes façons, on était à peu près à 90 - 100 000 visiteurs. Et on a visé un équipement qui potentiellement pouvait accueillir 150 000 et pour ce faire, on a travaillé sur deux notions c'est-à-dire un équipement qui respecte toutes les règles de développement durable, tous les bois que vous allez voir c'est du chêne de pays non traité, exploité de manière durable en descente de lune, on a respecté toutes les traditions des anciens. Donc 500 m³ de chêne achetés, 250 implantés, c'est 100 000 vis, 27 Km de planches mises bout à bout donc c'est un énorme travail et puis aussi on avait la volonté de se dire et puis après tout quand on travaille avec de l'argent public ce qui est la majorité d'entre nous, la moindre des choses c'est qu'on serve l'ensemble des citoyens. A partir de là on s'est dit on travaille sur la notion d'accessibilité à tous c'est-à-dire qu'il n'y a pas de raison qu'une personne en fauteuil roulant, une personne non voyante ne puisse pas avoir à un aménagement public sur espace naturel et en même temps la solution technique trouvée c'était sentier sur pilotis qui permettait de résorber des petites différences de niveau et d'envisager plus facilement un aménagement de ce niveau là. Alors, on a payé un bûcheron qui a fait l'abattage, après on a trouvé une entreprise qui était adjudicataire qui a travaillé pendant neuf mois sur l'aménagement de l'équipement qu'on voit ici et entre les deux, on avait mis une clause sociale dans le dossier de marché qui fait qu'on avait un CAT, donc on avait 15 personnes en ateliers protégés qui faisaient le travail du bois, le débardage, tout ce qui était rainurage des planches, la création des portiques etc ; Donc, on a fait travailler 25 personnes pendant neuf mois. Il faut quand même que je ne vous loupe pas celle là. La première partie que l'on voit ici s'appelle un portique ou un H, donc la plus grosse machine que l'on ait emmenée dans la zone humide c'est la petite pelle mécanique qui fait deux tonnes qui est à

côté. Elle faisait deux trous, dans les deux trous on posait les deux barres du portique qui étaient entravées parce que en inondation, il ne fallait pas que ça remonte et en charge avec le public, il ne fallait pas que ça s'enfonçe. Une fois qu'ils en avaient mis un, ils en mettaient un second, donc là on voit un premier, il y en a un second ici. Quand ils en avaient mis un second, on déposait un cadre en chêne qui est ici donc de trois mètres qui était bridé sur les deux portiques et une fois qu'on avait bridé les deux portiques, on déroulait les planches les unes après les autres pour concevoir le cheminement. Et on fixait tout pour que ça ne bouge pas, donc toutes les pièces métalliques ont été sélectionnées pour éviter l'oxydo-réduction et le relargage de métaux lourds dans le milieu donc on a vraiment un procédé qui nous permettait d'avancer partout en zone tourbeuse, para tourbeuse et d'amener le public partout où on voulait.

La réflexion de fond elle a été pour nous en tant que conservateur, qu'on avait déjà 15 ans de gestion du site, on avait déjà trois vécus de cheminement et d'équipement sur le site donc, on avait 15 années d'erreurs, 15 années de réussite. Il y avait des choses qu'on voulait déplacer en terme d'emplacements de sentiers. Il y avait des équipements qu'on ne voulait plus voir parce qu'ils n'étaient pas pertinents et a priori on a cette fois ci trouver le bon rythme. Et puis un aménagement qui est compatible avec le milieu et la fréquentation. Donc, là, on voit comment le cheminement se présente sur site. Ca c'était juste après travaux, donc fin avril début mai. Les roseaux n'ont pas encore poussé, si j'avais refait la même photo deux mois après on n'aurait vu qu'un champ de roseaux. La photo n'était plus prenable de cet aspect là. Et puis sur l'aspect concertation etc., on a eu une démarche un petit peu différente de beaucoup c'est-à-dire qu'il y a des normes qui existent pour tout ce qu'on fait. Alors, pour la concertation il y a peut être des normes qui existent, je ne sais pas si elles sont applicables mais nous ce qu'on a fait c'est qu'on a cherché à 25 Km à la ronde de la réserve, toutes les structures qui travaillaient sur le monde du handicap, les APEI, les CAT, les sourds et malentendants, les

non voyants. On les a tous réunis en disant voilà on a un projet un peu terrible, on a une réserve naturelle dans le Romelaère, dans le marais que tout le monde connaissait pour son inaccessibilité et on leur a dit on a un projet c'est que dans trois ans, avec vous, on dépose quelqu'un au parking et il est capable de faire en autonome le sentier qui l'amènera à l'observatoire ornithologique qui est à deux kilomètres et demi du parking. Ils nous ont pris en partie pour des fous et dans le lot on a dit voilà on aimerait avoir une douzaine d'experts non voyants, mal voyants, personnes âgées, mamans avec enfants parce que quand on a un landau ce n'est pas facile de se faire tous les chemins. On avait non voyants, personnes en fauteuils et on leur a dit on embauche un architecte et vous aurez trois ans avec lui pour composer exactement le cheminement qui vous convient dans le respect du plan de gestion de la zone humide et des prescriptions du gestionnaire. Et donc, au bout de trois ans on déposait le non voyant au parking et il va en autonome à deux kilomètres et demi de là où on était. Alors, ça c'est une photo qu'on a refait quelques mois ou quelques années plus tard, je ne dirai pas de bêtises, avec une plante emblématique, on a à peu près toutes les populations françaises, qui est le faux aloès, le *Stratiotes aloides*, et on a les groupes de gamins qui se succèdent sans aucun problème sur le cheminement avec une perturbation très limitée parce que quand on fait ce genre d'aménagement je dirai de luxe et moi je suis pour faire du luxe dans les espaces naturels parce que plus on fait du luxe plus c'est respecté, plus c'est respecté plus les gens en disent du bien et plus ils en disent du bien plus on vous incite à recommencer ailleurs. Et ça nous permet de justifier, de légitimer complètement, l'acquisition et la gestion du site et j'en ai pour preuve que, il y a 15 - 20 ans quand je suis arrivé sur la conservation de la réserve, je gérais moins de 60 ha. Aujourd'hui, j'en gère 123. Alors, chez nous quand vous avez 5 000 propriétaires sur 3 700 ha, acheter 10 ha c'est très long. Il vaut mieux se retrouver sur des grands espaces où vous avez des assureurs qui ont acheté des grands terrains et qui vendent des gros

paquets au Conservatoire du littoral. Et on a appliqué aussi, dans un deuxième temps, le fait de créer un équipement exceptionnel, on ne pouvait pas rester isolé. Moi je suis pour les réserves naturelles entreprises territoires ou les Parcs naturels qui travaillent avec des partenaires et qui permettent aux autres de se développer en prenant appui sur une gestion exemplaire d'espaces naturels. Donc, on a aujourd'hui trente partenaires qui sont labellisés tourisme handicap qui est le label national qui reconnaît l'accessibilité. On a trois bateliers maintenant qui ont sept et huit places fauteuils et qui permettent aux gens en fauteuils d'aller faire les promenades en bateaux comme tout le monde. On a un aéroclub qui permet aux gens de monter dans le cockpit et de faire de baptêmes de l'air pour tous. On a un musée du verre, une maison de la seconde guerre mondiale, un musée du papier, on a un cinéma qui a ses huit salles accessibles, une vingtaine d'hôteliers restaurateurs qui sont également labellisés. Et le résultat des courses il est qu'on a des restaurateurs qui estiment faire mille couverts grâce au programme aujourd'hui, le batelier là il fait 4 000 fauteuils par an. Donc, lui compte en fauteuils c'est facile pour lui de compter. Nous on ne compte pas nos chiffres. Les restaurateurs c'est pareil, on est passé de 0 à 30 partenaires du tourisme en deux ou trois ans. Donc, les hôtels aussi qui étaient labellisés et dans les chiffres de bilan qu'on a aujourd'hui, on est à peu près à 100 000 visiteurs par an. Je pense que le chiffre date un peu, on doit être facilement à 120 000, aujourd'hui. Le batelier que vous avez vu tout à l'heure il est à 74 000. Il s'est installé il y a dix ans devant la réserve, il a fait 74 000 tickets d'entrée l'an dernier. On a 10 000 enfants en animations payantes et on a 4 000 personnes handicapées. C'est une estimation parce qu'on ne compte pas. Tout le monde me demande des chiffres, ça fait quoi, ça donne quoi ? Mais nous on s'en fout parce qu'on n'a pas travaillé pour les handicapés. On a travaillé pour tout le monde. Donc, il n'y a pas de raison qu'on fasse de la ségrégation en comptant les gens en fauteuils roulants et on a trente partenaires labellisés tourisme - handicap. Et puis, on a

continué. C'est-à-dire qu'à aujourd'hui, ça on la inauguré en 99 et on a aujourd'hui aménagé un équipement qui est celui-ci qui est un concept qu'on a inventé avec les architectes qui travaillent aussi sur Vigueirat qui est le concept de la coquille Saint Jacques c'est-à-dire qu'on a fait un observatoire panoramique qui est comme une coquille Saint Jacques. On rentre par l'arrière de la coquille et on a le premier niveau qui est ici, le premier niveau de trappes qui permet aux enfants et aux personnes en fauteuils de s'asseoir et on a un deuxième niveau de vision pour les adultes et les bateliers peuvent rentrer à 60 personnes dedans. Donc, c'est un observatoire qui n'est accessible qu'en bateau pour tous. Donc, en particulier avec les prestataires bateliers qui du coup tiennent un discours qui est pro nature. Alors que, honnêtement, s'ils pouvaient critiquer les chardons de la réserve etc.- avant ils ne gênaient pas - maintenant ils apprennent à cadrer leur discours parce qu'on est partenaires. Chaque visiteur qui passe à l'observatoire verse un euro sur le prix de sa visite pour la conservation de la réserve et surtout ça nous a évité de recréer un cheminement, je n'ai pas de carte pour vous le montrer, au nord de la réserve. Donc, plutôt que de refaire des cheminements en dur qui sont plus ou moins bienvenus, on a recréé qu'un observatoire et l'accès ne se fait que par l'eau et il oblige à travailler avec des prestataires. Donc, ça c'est intéressant. On a aussi réalisé depuis un second sentier tout public avec le même jeu de prestataires, avec une communauté de communes. Comme on travaille sur 156 communes il y a du boulot et là on a commencé en décembre un troisième chantier sur une commune en zone humide de 80 ha et où la commune investit un million et demi d'euros pour la remise à plat de la zone humide et l'implantation d'un cheminement exemplaire sur site. Le petit premier c'était le petit dernier. C'est que quand on a fini le Romelaëre, le monde du handicap est venu nous voir en disant c'est super ce que vous avez fait, on a un projet de montgolfière. Est-ce que vous êtes partenaires. On leur a dit « mais vous êtes fous, » acheter une montgolfière au Parc, ça n'a aucun sens. Et comme on avait de

très bons partenariats, qu'on avait lancé le label tourisme-handicap avec la ministre du tourisme, à l'époque. Elle était venue visiter la réserve et elle m'avait promis 60 %. En vrai on a eu 70% et du coup on a acheté une montgolfière qui est la première de France à permettre à un fauteuil roulant de rentrer dedans, de tourner sur elle-même et du coup de permettre à la nacelle de se coucher les personnes dos au champ. Elle a un événement sommital qui permet de la vider comme une vieille chaussette, ce qui fait que les gens ne sont pas bringuebalés et ne repartent pas plus handicapés qu'ils étaient montés. Voilà, je vous remercie.

QUESTIONS :

ANONYME

Les points négatifs dans la réserve, c'est quoi, ça tourne autour de quoi ? Vos difficultés que vous rencontrez pour avancer dans vos projets ? Parce que là vous nous avez présenté quelque chose d'un peu idéal qui est chouette. Moi je me demandais si vous aviez des problèmes par rapport aux propriétaires, par rapport aux communes, je ne sais pas.

M. BARBIER

Le problème c'est avec l'État puisque l'État n'a plus d'argent. Donc, sur les politiques de réserves naturelles nationales il est en pleine déliquescence et les moyens qui sont affectés aux réserves naturelles, en tant qu'ancien président du réseau des réserves naturelles je peux le dire, c'est quand même assez malsain, c'est-à-dire demander à des gens de faire une gestion de qualité exemplaire sans mettre les moyens ce n'est pas toujours possible. Je pense que la limite de l'exercice, Jean Laurent l'a un peu dit en guise de conclusion, je pense que les associatifs ou les personnes très motivées dont un certain nombre dans cette salle arrivent à faire vivre des sites et des projets comme ça. Alors, c'est toujours les élus qui décident. Il faut toujours se dire que même si on peut se considérer comme le meilleur technicien qui a la meilleure idée qui a la meilleure concertation etc., c'est toujours bien l' élu qui signe le bon de commande ou l' élu qui signe la décision politique de faire tel ou

tel projet et la limite elle est à ce niveau-là c'est-à-dire qu'il faut réussir à faire que nos élus s'approprient ce genre d'équipements, quand je dis équipement ce n'est pas le chemin, c'est la réserve et tout son fonctionnement. Il faut que ça devienne pour eux leur fond commun et qu'à partir de ce moment là ils investissent et qu'ils mettent des moyens pour avoir une gestion exemplaire comme celle qu'on a menée. Aujourd'hui, on est au taquet parce qu'un Parc Naturel Régional ne lève pas l'impôt. C'est son gros inconvénient et ceux qui lèvent l'impôt pour des politiques comme celle-là c'est les départements et quelquefois les régions qui ont des politiques qui sont très différentes d'une région à l'autre. Ce qui faut viser qu'on a fait ça c'est la pérennité. Et la pérennité, il faut que les élus se soient appropriés complètement ce genre de concept pour y arriver. Alors, les effets négatifs, il y en a toujours de nombreux. C'est sûr qu'on a un peu plus de monde et en même temps, on a canalisé le monde d'une manière magistrale parce qu'on a un chemin d'un kilomètre et demi sur pilotis. Donc, il n'y a plus personne qui descend du chemin alors qu'avant, on avait des gens qui se baladaient à côté. Ils sont hyper canalisés. Il y a des ronchons -surtout les ornithologues- qui râlent parce qu'ils ne peuvent plus aller partout mais en réalité on leur a dit on ne vous a jamais interdit de descendre. Simplement, ils sont tellement bien canalisés, tellement confortables à 40 cm au dessus du sol voire un mètre sur les points de vue que les gens ne se posent plus de questions. On n'arrivait pas non plus à se débarrasser des chiens. On a réussi à virer les chiens parce qu'on s'est dit avoir des déjections de chiens sur le chemin pour les fauteuils roulants c'est pas la peine. Du coup, on a réussi à éliminer les chiens d'une manière d'une grande simplicité. On est passé de 1 000 à 1 500 chiens qui venaient par an en promenade avec les familles à 0. On n'a plus un chien sur le chemin. Donc, le 1% de chiens de propriétaires rigolos, le week end, qui venaient les faire baigner dans les étangs, c'est fini. Donc, au niveau perturbations, la réserve a priori se porte mieux aujourd'hui qu'avant, avec ce cheminement là. Le souci vraiment c'est la

pérennité et que les élus s'approprient la chose. Je l'ai compris. Quand on réussit un projet comme ça, la concertation c'est vrai que c'est important, la manière de construire un projet c'est important, mais maintenant il faut que l'on me dise pourquoi deux projets montés exactement de la même façon, il y en a un qui marche et l'autre qui ne marche pas. A mon avis, ça tient à 1% de quelque chose qu'on ne mesure pas bien. Cela tient à très très peu de choses qu'un projet soit très bien réussi et qu'un projet ne fonctionne pas. Cela tient à très très peu de choses. Et le gros effet bénéfique que j'ai vu c'est qu'une réserve comme ça comme toutes les réserves naturelles en France, il n'y a pas de stratégie de création de réserves en France. Dans les régions, il n'y a pas forcément de stratégies de protections des espaces naturels parce que c'est une politique qui vient tout juste d'être décentralisée et les régions n'en avaient pas forcément avant. Les départements n'en ont pas forcément partout non plus. Le Romelaère avait été exproprié dans les années 67. Ils avaient exproprié un président de fédération de chasse avec qui j'ai sympathisé depuis mais il y avait une association de chasse créée contre la réserve. Et c'est souvent comme ça c'est-à-dire que les réserves naturelles, les espaces naturels on les crée contre quelque chose ou en compensation d'une piste de ski. On accepte qu'une tourbière soit préservée. On laisse un port autonome remblayer 300 ha de zones humides en dépit du PPRI et du coup on accepte que les 1 000 ha d'espaces naturels dont personne n'a rien à faire soient classés en agrandissement de ZPS ou de réserve. La protection de la nature en France c'est comme ça que ça fonctionne et le Romelaère il a fonctionné longtemps comme ça et chaque fois qu'il y avait un petit truc, que les chasseurs trouvaient un petit aiguillon à nous mettre dans les fesses, il ne loupait pas. Et on en prenait des comme ça régulièrement. Quand on a inauguré le Romelaère, on a eu un nombre de sommités importantes qui sont venues, plusieurs ministres etc. parce que c'était un concept tout nouveau, le gros effet bénéfique a été que tous les gens qui venaient on dit c'est vachement beau. On

est aux limites du jardin public. On est à 5 Km de Saint Omer qui est une ville, une agglomération de 60 000 habitants. Il faut quand même faire l'effort de venir mais les gens venaient et ils disaient : mince c'est quand même vachement beau. Quand ils faisaient la communion des gamins en mai juin, ça tombait pile parce qu'on avait fini l'aménagement. Le repas digestif se faisait chez nous. On leur disait on va vous montrer, dans le marais il y a un chemin, c'est super. Donc, les gens venaient en disant ça c'est chez nous et ça c'est à nous. Du coup, quand ils voyaient leurs élus après, ils leur disaient : on est allé au Romelaère, on a vu un truc qui est fantastique. Et les élus on dit : ça c'est nous, c'est les élus du Parc. Et les élus du Parc ce sont les élus de l'agglomération. Il y a eu une appropriation du site qui fait que depuis 99, je n'ai eu aucun coup de butoir des chasseurs, des pêcheurs, etc. pour réclamer plus de droit de pêche, la possibilité de chasser etc. Quand on dit est-ce qu'il faut accueillir du public ou pas dans les espaces naturels, il y a des secteurs sur lesquels on ne peut pas accueillir du public, il y a des secteurs sur lesquels on peut. Ce que je vous expliquais en introduction, c'est que sur les 120 ha il y en a à peine une trentaine qui sont aménagés. Il y en a 90 qui ne sont pas ouverts au public, qui ne sont ouverts que sous certaines conditions. On a une vingtaine de groupes encadrés qui y va par an. C'est très calme. Après ce sont les scientifiques et les gardes qui font leur boulot. Donc, on arrive à préserver mieux et en même temps, on a légitimé complètement l'acquisition. On a deux zones de préemption dans les deux départements qui sont en périphérie de la réserve et tout ce qui se vend s'achète pour conforter le dispositif Romelaère. On a fait le choix de se dire qu'on était même capable d'accueillir 150 000 visiteurs, on a fait le choix de dire qu'on était crédible parce qu'il y a des restaurateurs qui font 1 000 couverts pour nous, il y en a qui font 4 000 personnes handicapées et qui récupèrent 10 000 visiteurs qui passent et qui vont faire une balade en bateau en complément de la réserve. Economiquement on a fait une démonstration alors que nous nous coûtons 90 000 € de fonctionnement.

C'est le point négatif. Il n'y a personne qui accepte de le payer aujourd'hui. C'est le Parc sur ses fonds structurels qui paie la facture. Le site n'est plus remis en cause et la légitimité de l'agrandissement du site n'est pas remise en cause. La réserve a doublé en 20 ans, elle va doubler de nouveau dans les 20 ans qui viennent. Il n'y aura pas de nouveau cheminement.

MONSIEUR SECONDI, SYNDICAT ELISA

Avec le monde que vous avez, je voudrais savoir comment vous gérez les déchets ?

M. BARBIER

Ca je ne peux pas dire que c'est un point noir. On avait quand je suis arrivé, un garde qui était très sympa parce qu'il faisait le tour des étangs en bateau pour aller chercher les poubelles partout. J'ai éliminé toutes les poubelles sauf deux. Il en reste une à l'observatoire parce qu'il y a régulièrement des familles qui profitent de l'observatoire pour changer une couche ou pour donner le goûter aux enfants. Il y en a une à l'entrée de la réserve qui est gros container avec tri sélectif pour les pêcheurs parce qu'on a un peu d'activité pêche de loisir, mais minimes.

Quand ils reviennent, qu'ils puissent laisser leurs déchets, en particuliers leurs canettes, qu'ils puissent faire le tri. Après, au niveau du bâtiment d'accueil, on a une aire de pique-nique avec les poubelles de tri. On a éliminé toutes les poubelles parce que les poubelles ça attire les déchets. Il n'y a pas de poubelles, alors les gens auront moins l'idée de venir déposer leurs déchets. C'est long, je veux dire, moi je vous dis ça comme ça. Je n'ai pas décidé ça l'année dernière. Cela ne s'est pas mis en place cette année. Cela fait 20 ans qu'on gère. C'est aussi 20 ans d'éducation. Il y a un travail de fond qui est fait en éducation à l'environnement à côté du travail de conception et de gestion. Et là on a le résultat de 20 ans de gestion que je vous présente. Ce n'est pas arrivé comme ça en 12 mois.

NICOLAS BECK, STATION BIOLOGIQUE DE LA TOUR DU VALAT

GESTION D'UN SITE À ROSELIÈRE EN CAMARGUE

Bonjour à tous. On va effectivement faire un retour en Camargue. Je vais vous parler un peu des roselières qui forment un élément clé parmi les zones humides qu'on peut retrouver tout autour du bassin méditerranéen. En deuxième lieu je vais vous présenter les travaux de la tour du Valat dans le cadre des roselières qui ont été initiés depuis une dizaine d'années. Assez rapidement, je vais vous faire un rappel sur ce qu'on appelle roselières. C'est un habitat qui est constitué de façon homogène par le roseau, qui est une grande graminée qui fait partie des grandes émergentes que l'on trouve dans les zones humides qui est caractérisée par son grand pouvoir de multiplication et sa tolérance relative au sel. Du coup, c'est une plante qui peut coloniser des milieux de façon assez rapide avec une gamme de profondeurs assez variable également. Donc, en été, la roselière c'est des massifs homogènes de roseaux qui peuvent paraître très très denses. Plus tard, en hiver, lorsque le végétal perd ses feuilles et qu'il ne reste plus que le fanicule, les milieux ont tendance à s'éclaircir un peu et c'est notamment à cette époque là que l'on va récolter ce matériel, ce végétal. Alors, la grande particularité du roseau c'est que la roselière c'est un milieu qui a vraiment tendance à se situer en interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. C'est un milieu qui est conditionné par trois grands facteurs qui sont la profondeur, la durée d'inondation et la teneur en sel de l'eau. Il y a aussi toute une typologie des roselières qui est assez compliquée à préciser notamment de part cette large gamme va coloniser d'importants secteurs. En ce qui concerne les valeurs et les fonctions des roselières, comme toutes les grandes zones humides, elles jouent des rôles assez essentiels notamment dans la rétention des sédiments. Effectivement, du fait de leur position d'interface entre le milieu aquatique et le milieu humide,

elles peuvent jouer le rôle de filtre et du coup stocker un certain nombre de sédiments et améliorer sensiblement la qualité de l'eau. Néanmoins cette accumulation va pousser le milieu à évoluer généralement vers des milieux plus terrestres. Les roselières jouent également un rôle de protection des berges et des bordures de canaux notamment par cette barrière physique qu'elles constituent. Et puis, une dernière fonction très importante, c'est le rôle d'épuration. Effectivement, dans le sol, autour des rhizomes, il y a une importante activité bactérienne qui se développe et qui est en capacité de dégrader un certain nombre de nutriments qui pour la plupart vont transiter à nouveau par le végétal. Alors, in situ, c'est un phénomène qui se produit pour notamment le traitement des eaux de colatures d'origine agricoles essentiellement ou alors, maintenant, c'est un phénomène qu'on utilise aussi dans la mise en place de stations d'épuration pour traiter des eaux soit d'origine urbaine voire industrielle.

Mais, c'est aussi un habitat qui est intéressant pour une avifaune diversifiée notamment. Il y a tout un cortège de passereaux qui sont strictement inféodés à ce milieu. Il y a aussi trois espèces de hérons qui sont strictement liés à ce milieu. Notamment en bas c'est le butor étoilé, le héron pourpré et puis également le petit héron dont parlait M. Barbier il y a quelque temps. Pour les invertébrés, la roselière peut aussi accueillir un certain nombre d'espèces qui peuvent être assez diversifiées notamment toujours par sa position d'interface entre le milieu terrestre et aquatique. La roselière peut donc constituer un maillon essentiel dans la chaîne alimentaire. Pour les poissons, les reptiles et les amphibiens c'est souvent des zones de frayères, de reproduction et de nurseries. Ce sont aussi des milieux qui sont largement utilisés par de nombreuses activités traditionnelles, notamment la chasse qui peut avoir un impact assez structurant sur le milieu. En Camargue et dans le sud de la France, c'est aussi un matériau qui est exploité depuis des décennies pour la confection des toits de chaume et puis de façon plus ponctuelle ce sont des milieux qui peuvent être

exploités par la pêche ou alors par le pâturage. Alors, en Camargue c'est un habitat qui couvre presque 8 000 ha, à l'intérieur de delta, bien sûr, mais aussi sur la partie orientale et donc plus en Camargue, en petite Camargue. Donc, à la fois l'étendue de ses surfaces et des fonctions ont donc poussé la station biologique de la tour du Valat qui est une fondation reconnue d'intérêt public, qui s'occupe notamment de recherche et de conservation autour des zones humides depuis maintenant une cinquantaine d'années à se pencher depuis 1996 sur l'étude de ces milieux et des enjeux. L'objectif de ce programme « roselières » c'était d'identifier et de promouvoir des modes de gestion qui tiennent compte de trois paramètres : le premier étant d'assurer la pérennité des roselières elles mêmes et de l'habitat lui-même tout en intégrant les exigences écologiques des espèces que l'on y trouve, essentiellement le passereaux mais aussi les hérons et puis tout en répondant aux besoins socio économiques que cet habitat engendre. Pour venir sur l'exploitation du roseau, c'est une exploitation qui se fait sur les 8 000 ha. Il y a à peu près 2 000 ha qui sont coupés annuellement. Plus de la moitié réalisée en petite Camargue Gardoise et 31 % en grande Camargue. Il y a un chiffre d'affaires qui se limite à peu près à 2 000 000 d'€ par an dont 30% se font à l'exportation. Une production annuelle de 1 million à 2 millions de bettes également et ça couvre 75 % du marché de chaume au niveau de la France. Sachant que le reste est exporté essentiellement en Angleterre voire en Hollande. Alors, jusque dans les années 80 c'était une récolte qui se faisait essentiellement de manière manuelle et donc qui se faisait de manière relativement précoce avec une nécessité d'avoir une lame d'eau qui permettait d'amener un barquet à proximité que l'on chargeait des bottes et puis qu'on exportait du site. Un peu plus tard, on a mis en place des coupes systématiques par radeau. Là ça nécessitait des lames d'eau assez importantes qui permettaient justement au radeau de flotter. Actuellement c'est une technique qui est quasiment abandonnée au profit de la coupe par ces grandes machines qu'on appelle des machines

à basse pression qui ont très très peu de portance sur le milieu, qui récoltent le roseau comme une moissonneuse et donc on charge une centaine de bottes à l'arrière et on pratique toutes formes de marais sans aucun problème. L'engin est quasiment amphibie. Le résultat est assez net sur le milieu. Jadis, on avait un petit mitage qui se limitait donc aux points d'accès du marais comme on le voit en haut à droite. Actuellement on a plutôt des parcelles qui ressemblent à des grands champs de céréales qu'on moissonne une fois par an et des coupes pratiquement à blanc.

Alors, là, on peut imaginer l'impact que ça a sur les milieux et sur les espèces qui fréquentent ces sites. D'autant plus, comme je le disais, c'est bien souvent des milieux qui ne sont pas uniquement concernés par la récolte. Il y a toute une superposition de milieux et une même parcelle qui est coupée en octobre, non en novembre, décembre, janvier peut aussi faire l'objet d'une activité de chasse, du pâturage voire de pêche plus tard dans l'année. Qui dit usages diversifiés dit aussi besoins diversifiés. Je vous ai mis un graphique qui fait la synthèse des différents besoins. La ligne bleue c'est le fonctionnement assez naturel d'une roselière où on a une grande période d'à sec en été, à sec qui permet notamment la minéralisation de la matière organique et sa ré assimilation. En rouge ce sont les niveaux qui sont maintenus en permanence assez élevés pour des besoins cynégétiques. Il peut y avoir une petite alternance justement des niveaux très élevés au printemps selon les coûts de gestion parce que bien souvent c'est de l'eau qu'on pompe et du coup il y a un coût lié au pompage. Pour limiter ces coûts, les chasseurs bien souvent, vont arrêter de pomper au printemps alors que c'est au printemps que l'on va privilégier la mise en eaux et l'alimentation en eau quand on cherche à exploiter les parcelles pour la coupe. Et là, comme en milieu naturel, c'est un à sec qu'on va essayer de favoriser aussi en été, à sec qui n'est pas néfaste pour la croissance du roseau. Qui dit besoins différents dit souvent aussi conflits autour de la gestion et de la ressource en eau. Pour trouver des

solutions qu'on ont faites les différents propriétaires et les acteurs sur site, souvent on cloisonnait. L'exemple qu'on utilise ici, c'est le massif du charnier du Scamandre qui constitue la plus grande roselière de Camargue avec 2 500 ha de milieu colonisé. C'est une dépression fluvio-lacustre. Donc, en fait les différents acteurs pour justement contrôler les niveaux de façon assez exacte en fonction des besoins, ont complètement segmenté, compartimenté en érigeant des digues pour un contrôle au cm près de la nappe d'eau superficielle. Je vous rappelle aussi qu'on est en zone méditerranéenne et qui dit contrôle de l'eau superficielle dit également non contrôle de la salinité. Donc là aussi on a tout un panel de salinités qui vont avoir un impact assez important sur l'habitat et la végétation.

Au vu de ces différentes pratiques, ce qui a été initié par différentes personnes de la tour du Valat ça été la mise en place, assez rapidement de tout un suivi sur une quarantaine de roselières tout autour du bassin méditerranéen qui ont subi les différents paramètres physico chimiques et l'ensemble des variables pour arriver justement à certaines conclusions quant à l'impact de l'activité humaine et de la gestion de ces paramètres sur la roselière elle-même, à savoir donc en premier lieu que la hauteur et le diamètre des tiges sont directement liés à l'hydrologie et à la salinité, que le ratio de tiges sèches et de tiges mortes dans une parcelle est directement lié à l'occurrence et à la fréquence de la coupe et de la récolte, que des interventions comme le pâturage, l'écobuage ou des interventions lourdes avec des machines mal adaptées amènent bien souvent à la destruction assez rapide de la ressource.

Je vous ai également mis deux graphiques qui illustrent assez bien ces phénomènes. Donc, le premier c'est au cours de deux ans on a simplement suivi l'impact de la mise en œuvre d'une récolte et l'année d'après les roseaux sont déjà plus hauts et le nombre de tiges a aussi tendance à augmenter. Dans l'autre graphique c'est l'arrêt d'une coupe qui est intéressant aussi à prendre en compte, l'arrêt de l'exploitation va aussi assez drastiquement être suivi d'une diminution du nombre de

tiges vertes, d'une augmentation de tiges mortes par parcelle. Et ça concerne moins la hauteur des tiges elles-mêmes. Alors quant à l'impact de ces activités sur la faune, il a été nécessaire de compléter un peu les connaissances sur les exigences écologiques des différentes espèces sachant qu'il y a deux principales espèces qui ont été étudiées, notamment le héron pourpré et le fameux butor étoilé. Ce sont toutes deux des espèces qui sont vulnérables au niveau français et au niveau international. Là aussi, on a développé un certain nombre de suivis et on a essayé de mettre en place une analyse comparative qui intègre l'ensemble des données liées aussi bien à la roselière elle-même, aux paramètres environnementaux et puis on a essayé de lier cela à l'abondance des oiseaux dans les différentes parcelles. Alors, là un peu pour illustrer ce qui a été fait sur le terrain, en premier lieu un dénombrement des oiseaux. Les butors sont des espèces dont les mâles ont un territoire et qui émettent des vocalisations qui permettent de définir leurs territoires. Là c'est assez simple de dénombrer et de localiser les mâles chanteurs. En simultanément, toute la végétation a été caractérisée sur l'ensemble des territoires. Plus tard, en saison, on a essayé de rechercher les nids pour en savoir un peu plus sur les succès de reproduction des oiseaux et ça a aussi permis de collecter les pelotes que font ces oiseaux et qui ont permis justement d'en savoir un peu plus sur leur régime alimentaire. En parallèle aussi, on a échantillonné un peu toutes les ressources alimentaires qui étaient disponibles pour ces espèces et ça c'est fait notamment au fil des fauchois ou alors là comme on le voit pour les poissons, avec une nasse. Alors, au niveau des résultats, ça concerne toujours le charnier du Scamandre, tous les points rouges représentent les localisations des mâles chanteurs pour une saison donnée. On voit assez rapidement, effectivement que les oiseaux fréquentent préférentiellement les zones qui ne sont pas exploitées même si certains oiseaux se trouvent dans les zones coupées. Souvent, ils se localisent, on le voit ici, en bordure de massifs assez anciens qui restent. C'est aussi le cas par ici. Un deuxième phénomène qui a été constaté c'est la

préférence de ces espèces pour des parcelles qui connaissent quand même des niveaux d'eau assez élevés. Quand je dis « élevés », c'est entre 10 et 20 cm. Donc là en hachuré vous avez une parcelle qui a connu d'une année sur l'autre entre avril 2001 et avril 2002, une augmentation significative de la lame d'eau superficielle et du coup, effectivement, on a eu une concentration des mâles chanteurs sur ces parcelles immédiatement l'année d'après. En terme de régime alimentaire, alors le régime alimentaire repose sur l'analyse des régurgitates que font les adultes à proximité du nid.

Toutes ces informations sont actuellement intégrées dans les mesures agri environnementales avec la réalisation de certaines contraintes obligatoires et après des contraintes supplémentaires où l'exploitant pouvait choisir parmi tout un panel de contraintes. Bien souvent, ce sont des contraintes qui peuvent paraître de bon sens mais actuellement c'est vrai ce sont des points qui sont confortés par l'ensemble des études qui ont été réalisées. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des contraintes. Donc, ça c'est les contraintes au choix aussi. Cela revient à faire un peu des rotations dans les parcelles ou à laisser de grandes superficies qui ne sont pas exploitées par la coupe. En conclusion, l'ensemble de ces données, de ces enseignements est actuellement intégré dans un traité des marais qui concerne toujours cet étang du charnier du Scamandre et qui constitue un peu le plan de gestion du site. Voilà, je vous remercie

QUESTIONS :

ANONYME

Moi je voulais savoir au niveau des parcelles qui sont coupées, jusqu'à quel pourcentage des parcelles on peut couper sans nuire à la population des butors ?

M. BECK

Je ne pense pas pouvoir vous donner de réponse vraiment exacte. Ce qui a été fait, les recherches qui ont été

menées donc c'est de prendre n'importe laquelle des parcelles à condition qu'elle soit relativement grande.

La parcelle la plus petite ici mesurait 30 ha. Néanmoins, il y a des parcelles qui sont plus petites et je pense que pour l'oiseau lui-même, enfin quand on parle du butor ce qui est important c'est de conserver des milieux relativement, je ne suis pas un spécialiste de l'oiseau, peut être que dans la salle il y a d'autres personnes comme Jean Laurent qui peuvent préciser l'habitat même de l'oiseau. Mais c'est quand même quelques hectares et notamment on recommande de laisser de grandes bandes autour des grands plans d'eau qui peuvent avoir jusqu'à 10% de l'ensemble de la surface.

M. PICON

Quelles sont les chances d'acceptabilité de ces recommandations par les exploitants agricoles ou autres de ces zones parce que je vois... Est-ce qu'à force de discuter avec les propriétaires ou autres, ils adhèrent à ce genre de gestion en fonction du héron pourpré, du butor ? Est-ce qu'ils adhèrent à ça ou faudra t-il l'imposer à travers des mesures ?

M. BECK

Là, en fait, ça leur est imposé. Ce sont des contractuels. Les gens s'engagent ou non. Il y a des gens qui ne vont pas contracter ces mesures là et donc qui ne vont pas prendre en compte ces contraintes là. Par contre les contraintes dans la MAE ça spécifie, en fonction des contraintes optionnelles, il y a un équivalent en terme de mesures compensatoires et mesures financières qui sont à leur effet.

M. PICON

Ah, c'est en place ?

M. BECK

Oui, oui, c'est déjà en place.

ANONYME

Je voulais vous demander, les machines, les moissonneuses batteuses qui coupent les roselières, est-ce que ça repousse vite après ?

M. BECK

En fait, l'intérêt un peu de cette exploitation, effectivement, c'est qu'on coupe un matériel qui est mort. Donc, quand on ne détruit pas -je vais essayer de revenir au début- ce qui est important dans le roseau c'est de conserver le rhizome. Quand on protège ces rhizomes et qu'on intervient bien en période de repos végétatif ça veut dire à partir du mois de novembre, début décembre, l'ensemble du végétal est en repos. Il n'y a plus que la partie souterraine qui reste en dormance. Quand on coupe la partie aérienne, on en lève donc un matériel mort. Avant de mettre au point ces machines à basse pression, on a longtemps utilisé des tracteurs équipés de rouage qui n'étaient pas du tout adaptés à des milieux. Ce sont avant tout des milieux humides. C'est une accumulation de matières organiques donc des milieux avec une très faible portance Et donc pour pratiquer ces milieux il faut des machines adaptées. Alors ce qu'on a utilisé avant de mettre au point ces grandes machines à basse pression, c'est des tracteurs équipés de roues en forme de cages. Le tracteur lui-même faisait plusieurs tonnes, s'enfonçait dans cet amas de rhizomes et en fait broyait la matière. Là, il y avait des effets complètement délétères sur les massifs. Après, il y a eu une autre tendance, c'était d'utiliser les anciennes racktracks qu'on utilise pour damer les pistes de ski et qui étaient aussi équipées de barres de coupe à l'avant et donc on chargeait à l'arrière. Ce sont des instruments très très lourds et qui avaient vraiment un impact important sur les rhizomes. Actuellement l'emploi de ces machines a un impact minime sur le rhizome et le substrat.

ANONYME

On m'a déjà posé la question rapport à de petites roselières près de l'embouchure du Taravo de l'opportunité de les brûler en hiver, à savoir est-ce que c'est bon ou pas. La seule

chose que l'on pouvait répondre c'est qu'on les brûle tous les ans et qu'elles sont toujours là. D'après votre exposé, vous avez l'air de dire que ça pouvait les mettre en danger.

M. BECK

En fait, souvent ça a été fait pour les parcelles concernées ce sont des gens qui ne récoltent pas le roseau lui-même. Effectivement, le fait de faire un feu dirigé, notamment c'est fait la première année. Quand on propose qui a rarement été coupée ou qui n'a jamais été coupée, à un exploitant il va vous dire il y a trop de matières, de tiges mortes pour que je puisse exploiter. Ce que je vous propose c'est d'y mettre le feu et bien souvent, effectivement, le feu va amender le milieu et va apporter un certain nombre d'éléments qui vont être réinjectés dans la plante. Quand c'est fait dans de bonnes conditions, quand on protège le rhizome par une lame d'eau qui est suffisante, on fait uniquement un feu superficiel. Sur le végétal en lui-même ça a peu d'incidence, néanmoins il faut quand même considérer que c'est en période hivernale et c'est un refuge pour de nombreux insectes aussi qui se développent dans les tiges, les panicules restés exploités par toute l'avifaune. Il faut voir aussi pourquoi on le fait.

Didier Carbiener, Directeur de la Réserve Naturelle de l'Étang de Biguglia

Gestion de la Réserve Naturelle de l'Étang de Biguglia

Oui, bonsoir. Je vais vous présenter l'étang de Biguglia qui cela vient d'être dit représente à lui seul la moitié des zones humides de la Corse et représente donc la plus grande zone humide. La réserve naturelle proprement dit fait à peu près 1 700 ha. Je veux simplement vous dire que ce site est inséré au sein du bassin versant qui est la première zone d'activités économique de l'île. Donc, nous avons la plus grande zone humide en bas du bassin versant de la plus grande zone économique de l'île. Ce qui explique que dans les années 80, ce site était particulièrement vulnérable, particulièrement menacé. C'est pour cette raison qu'en 1988, le département a décidé de l'acquérir pour faire face à différentes menaces notamment spéculatives et ceci suite aux actions d'associations de protection de la nature. Cela me fait penser à la réflexion de Luc Barbier tout à l'heure car effectivement en France la création de réserve naturelle est une démarche non pas résultant d'un plan stratégique mais c'est une démarche qu'on pourrait qualifier d'opportuniste, c'est-à-dire que en France, chacune des réserves naturelles existante est le résultat d'une mobilisation tenace de milieux associatifs relayée par des élus motivés. C'est ce qui s'est déroulé à Biguglia. Ce site était depuis longtemps connu pour l'intérêt ornithologique notamment pour l'accueil des oiseaux migrateurs. C'est ce qui explique, si je puis dire, sa reconnaissance internationale en étant désigné au titre de la convention de Ramsar en 1991. En 1994, le site est classé en réserve naturelle et donc à partir de cette date le département est à la fois gestionnaire de la réserve naturelle et également propriétaire du plan d'eau et de ses rives. Une zone d'activités économiques en plein développement dans les années 70 - 80, un étang sur le littoral, ceci pour dire que l'étang de Biguglia était dans un état au point de vue biologique, au point de vue de la qualité des eaux totalement sinistré fin des

années 80. A partir des années 93, date de l'installation d'un réseau conséquent d'assainissement, de mise en service d'une première station d'épuration, la qualité des eaux cesse de se dégrader. A ce jour, donc en 2006 et depuis les années 2000, la qualité des eaux est devenue moyenne voire bonne. Donc, nous sommes passés d'un système complètement sinistré avec des eaux médiocres, avec un étang ayant connu une mortalité totale de la faune piscicole et invertébrée au début des années 90 vers un étang qui se situe dans une qualité bonne voire moyenne pour d'autres paramètres. Donc une évolution tout à fait spectaculaire qui peut être observable en se promenant tout simplement aux abords du site.

Un étang qui devrait voir ses qualités biologiques et la qualité des eaux s'améliorer, enfin la poursuite de l'amélioration par les démarches engagées et notamment le SAGE. Cela a été évoqué tout à l'heure. Je voulais dire aussi que depuis la création du site, l'étang de Biguglia constitue une priorité de la politique environnementale du département de la Haute corse et il faut savoir qu'à ce jour, nous avons une équipe d'une vingtaine d'agents qui travaillent quotidiennement autour du site, agents répartis parmi les agents d'une part d'entretien, de la propreté, les agents chargés de la surveillance. Nous avons également une équipe de suivi scientifique et également une équipe d'animation. Quelques mots sur ces deux derniers volets. L'équipe d'animation, nous accueillons tous les jours de la semaine des élèves des classes des écoles primaires de la Haute corse et ce genre d'activités en contact avec la nature rencontre un succès très important. Deuxième cas sur lequel je voulais m'arrêter quelques instants dans le contexte actuel, c'est le contexte du suivi scientifique. Parmi les trois personnes et demie qui travaillent sur cette question, nous avons en particulier un ornithologue qui travaille à plein temps. Actuellement nous sommes extrêmement sollicités par les médias en ce qui concerne la grippe aviaire. Ce que nous pouvons leur répondre c'est que d'une part le suivi des oiseaux sur l'étang de Biguglia par les interventions du conseil général ça fait déjà plus de 10

ans qu'il est mené et de façon extrêmement régulière et que par ailleurs en ce qui concerne les mesures prises ou à prendre, nous sommes opérationnels par rapport à la grippe aviaire depuis les premières alertes de l'automne dernier. Et lorsqu'on nous interroge sur les mesures particulières que nous aurions à prendre au cas où je ne sais quel cas pourrait se produire, nous n'avons pas de mesures particulières à prendre dans la mesure où nous sommes déjà en situation de veille permanente et ceci parce que nous avons une équipe qui est en place et qui procède au suivi à réaliser et qui a aussi l'avantage parce que les ornithologues sont des gens discrets mais aussi des gens bien organisés, l'avantage de nous mettre en relation avec les réseaux tant français qu'internationaux d'ornithologues qui eux-mêmes sont en liaison avec des vétérinaires. Il est évident que, au cas où des cas devraient être observés, nous le saurions très rapidement. D'ailleurs le protocole qui a permis d'analyser l'animal dans l'Ain il y a quelques jours est strictement le même protocole qui serait et qui est appliqué autour de Biguglia en cas d'alerte. Je voulais ensuite dans le cadre de ces journées zones humides, on souhaitait mettre l'accent sur les impacts économiques, les actions et l'impact économique de ces actions réalisées dans les zones humides. Alors, plusieurs choses à dire. La première peut être que nous sommes effectivement une réserve naturelle mais la politique de la collectivité n'est absolument pas une mise sous cloche qui est souvent reproché à ce genre d'espace. Mais enfin vous avez vu avec les interventions précédentes, cette politique c'est souvent plutôt une idée que quelque chose de concret. En ce qui concerne l'étang de Biguglia, nous avons d'une part la démarche de promouvoir, je dis bien promouvoir les activités d'usage et d'exploitation de l'espace que l'on pourrait qualifier de traditionnel. C'est-à-dire la pêche ou encore l'élevage. Par ailleurs nous avons aussi une politique d'accueil du public et nous sommes en train d'étendre nos sentiers de découverte de l'étang, d'installation d'observatoires et nous ne serons certainement pas aussi exemplaires et exhaustifs que l'exemple

remarquable de Monsieur Barbier présenté tout à l'heure.

Mais il est évident que nous aurons le souci de permettre l'accueil aux abords de l'étang et l'observation des oiseaux notamment des flamants roses pour les personnes à mobilité réduite. Nous gérons d'une part la réserve naturelle nous gérons également les terrains du Conservatoire de l'espace littoral situés en périphérie du site. Nous avons un partenariat étroit avec eux. Des acquisitions importantes sont réalisées, des aménagements conséquents de même. Pour l'heure deux sites sont équipés depuis deux ans, fortement appréciés et un troisième site de plusieurs centaines d'hectares est en cours d'aménagement sur le lido de la Marana. Ceci aussi pour dire que l'étang de Biguglia lorsque nous l'évoquons avec le public est quelque chose qui suscite la sympathie. L'étang les gens aiment bien. Mais, inversement, il faut également souligner que c'était aussi un petit peu le bout du monde aux alentours de Bastia où l'on allait ici et là se débarrasser de divers détritiques. L'étang de Biguglia était encore jusqu'à il y a peu de temps assez célèbre non seulement pour ses oiseaux migrateurs mais également pour ses décharges sauvages. L'une de nos politiques d'actions a été la mise en place d'un réseau de barrières et je puis dire à ce jour et depuis un an qu'il n'existe plus aucune décharge sauvage sur le périmètre du périmètre protégé. Les terrains mis en valeur par le conservatoire d'espace littoral sont un peu dans le même cas de figure c'est-à-dire que c'était des terrains qui étaient dans une situation d'abandon avancée, des décharges pour être concret et qui à ce jour sont des sites devenus accueillants. Ceci aux portes de Bastia et des villages et des villes périphériques. Il est évident que ce genre d'actions a un impact très fort sur le public. Moi qui suis sur le site depuis cinq ans, je pense qu'on est en train d'assister à un renversement d'image parce que les actions qui sont menées tant sur la réserve naturelle que sur le lido sont à présent perçues concrètement et ça nous encourage bien évidemment à continuer. Je terminerai en disant que sur l'étang de Biguglia, nous menons ce que nous pourrions qualifier de

gestion intégrée d'un espace. Gestion intégrée est un terme qui peut venir en opposition avec le terme de gestion sectorielle. C'est-à-dire que l'on a un espace que l'on voue à une activité. Dans une zone humide si l'on a une gestion sectorielle par exemple de type agricole, en général cela se solde par une catastrophe pour les autres domaines de la zone humide. Il suffit d'analyser l'état des nappes phréatiques françaises, notamment celles concernées par des zones humides où les herbages naturels ont été supprimés au bénéfice des cultures intensives. C'est absolument catastrophique en terme de gestion intégrée et par contre c'est efficace temporairement en terme de gestion sectorielle dans le cadre de politiques agricoles bien spécifiques, bien particulières qui favorisent un domaine bien particulier et négligent tous les autres. A Biguglia, nous ne souhaitons pas travailler de cette façon là. Nous menons une gestion intégrée. C'est certainement la raison pour laquelle, nous avons été retenus, l'année dernière, dans le cadre d'un appel à projets de la DATAR pour la gestion intégrée des zones côtières. Cette gestion intégrée pour reprendre ce projet, concerne trois secteurs : le secteur agronomique agricole et l'élevage en général où nous proposons de promouvoir une agriculture ou un élevage durable et biologique. Là je fais écho aussi à l'intervention sur le SAGE pour souligner que, en tant qu'acteur, la démarche qui vous a été présentée de façon très théorique tout à l'heure, est une démarche que nous avons vécue, une démarche d'écoute et qui a mon sens a été très intéressante même si je ne connais que le cas de Biguglia et j'imagine bien que nous sommes un cas particulièrement simple par rapport à d'autres bassins versants qui peuvent être traités, on a évoqué le Rhône. C'est évident que c'est un autre dossier. La gestion intégrée donc concernait l'agriculture. Pour dire que c'est dans le cadre de ces débats du SAGE que cette idée a été émise et nous n'avons fait que la « récupérer » et la promouvoir dans le cadre de ce projet. Le deuxième volet de ce projet c'est la promotion, enfin la promotion, c'est d'assurer une gestion piscicole durable. Evidemment c'est un aspect qui est prévu dans

le plan de gestion mais l'originalité de la démarche c'est que nous avons souhaité dépasser le cadre de la réserve naturelle qui n'est forcément pas u cadre biogéographique surtout pas pour un étang dont 95% des poissons sont d'origine marine. Nous allons développer un plan de gestion piscicole étang-eaux côtières. Pour aller vite, un troisième volet de cette démarche de gestion intégrée concerne un plan paysager et là encore ceci pour rendre le lido de la Marana plus attrayant. Nous avons d'ores et déjà un programme en cours avec la structure gestionnaire qui est le SIVOM de la Marana et qui se traduira en fin d'année concrètement par la mise en place d'une signalétique homogène à la place de la signalétique anarchique qui est en place actuellement. Il est évident que ce type d'actions va participer à l'image de marque du site et sera bonne pour les activités touristiques sur les site et l'ensemble des acteurs hôteliers nous suit et sont là pour appuyer ce projet. Et c'est peut être là-dessus que je terminerai pour insister sur le fait que un espace protégé comme un espace naturel n'est pas destiné à être un espace d'exclusion et d'exception. Au contraire, j'estime que c'est un espace qui est destiné à expérimenter des pratiques qui ont vocation à essaimer sur le reste du territoire. Et je terminerai pour appuyer cette idée par deux exemples qui ne concernent pas l'étang de Biguglia. L'un qui concerne le Parc de Port Cros. L'année dernière, on fêtait les trente ans du Conservatoire d'espace littoral et à cette occasion, nous avons le président de la prud'homie du Var qui s'exprimait sur l'idée du parc national de Port Cros et de ses alentours et qui disait que si ce Parc n'avait pas été créé, la profession aurait du proposer sa création. Ceci pour dire combien pour ce professionnel de la pêche, un Parc intelligemment créé et géré participe à la protection et à la restauration de la ressource piscicole. Il va tout à fait dans le sens des intérêts des pêcheurs. Deuxième exemple que je prendrai cette fois ci en Corse et auprès de mes collègues du Parc marin des bouches de Bonifacio. Moi, j'avais été assez surpris, il y a quelques mois, lorsque j'avais assisté à une réunion qui se déroulait au sein des locaux du Comité

Régional des Pêches et les murs étaient tapissés des posters certes très beaux du Parc marin et quand nos amis du parc marin nous disaient par ailleurs que dans le cadre des politiques qu'ils mènent en concertation avec les pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche plus respectueuses de la ressource et que en terme de résultats ce que nous pouvons constater c'est que le seul secteur en corse où le déclin, car malheureusement il faut s'exprimer ainsi dans la situation actuelle, est le plus faible est le secteur des Bouches de Bonifacio. Ceci pour dire que oui, dans les espaces protégés, réserves, zones humides ou non, mais là nous parlons des zones humides, une gestion intégrée est une gestion qui permet d'une part la protection du milieu naturel c'est vrai mais aussi, à mon sens, permet non seulement de permettre mais d'optimiser les autres activités qui peuvent être réalisées sur ces zones. Voilà.

QUESTIONS :

ALAIN DELAGE-LYCEE AGRICOLE DE SARTENE

Vous n'avez pas évoqué le point mais j'aimerais savoir ce qu'il en est du programme de réintroduction de l'érismaure et si ça va se prolonger. Où ça en est ?

M. CARBIENER

Le programme de réintroduction de l'érismaure pour ceux qui ne le connaissent pas est un programme important qui avait été développé il y a une dizaine d'années. L'érismaure à tête blanche est un oiseau spécifique de ce type de milieu et qui était présent en Corse sur la lagune jusqu'au début des années 70. C'était un programme qui était financé dans le cadre d'un programme européen LIFE, Un programme d'une durée de temps extrêmement limité et qui n'a absolument pas pu être en adéquation avec le temps qui était nécessaire pour procéder à cette réintroduction. Pour être plus concret, lorsque nous avons souhaité réintroduire ces oiseaux, nous étions en partenariat et en liaison avec

Un Parc National Espagnol, en Andalousie. Durant ces

années là ce Parc rencontrait des difficultés importantes au niveau des ses élevages ce qui fait que en fin de programme LIFE, nous avons été destinataires de 5 oiseaux d'élevage fortement imprégnés et tous du même sexe. Après, on nous a demandé d'évaluer les résultats d'une telle introduction. Il n'y avait aucune évaluation à faire parce qu'avec un tel échantillon, je ne vois pas ce qu'il y avait à évaluer. Bref, incompatible avec la suite du projet LIFE. Alors, ceci dit, à l'époque, nous avons dit dans le cadre du deuxième plan de gestion, nous avons beaucoup de choses à faire. Notre première priorité, inscrite au plan de gestion est l'amélioration de la qualité des eaux. Donc, nous, nous considérons que nous souhaitons rendre le site dans les meilleures conditions possibles pour permettre cette réintroduction qui demeure un de nos objectifs. Pour terminer, j'ai une information toute récente, il faut savoir qu'il y a deux souches de ces oiseaux. L'une dite occidentale, l'autre dite orientale. Et que les oiseaux orientaux sont beaucoup plus nombreux et abondants que les occidentaux. Donc, évidemment l'idée d'aller chercher les oiseaux à ce niveau là. Mais la question soulevée par les spécialistes sur la même identité génétique des oiseaux. L'information date d'hier. Elle est récente du moins pour moi. Les espagnols viennent d'achever une thèse génétique sur les deux souches d'oiseaux et il semblerait que les différences il n'y en a pas. Cela évitera de multiples débats car vous savez que ce milieu adore les débats de ce type là. C'est quand même une excellente nouvelle parce que déjà au point de vue approvisionnement en oiseaux, ça rendra les choses plus simples. Mais là, nous en sommes au milieu plan 2 de gestion. Nous avons un gros programme. Il n'est pas mal parce qu'il est réalisé comme il faut c'est-à-dire ce qui est prévu est réalisé grosso modo mais au plan de gestion 3, on essaierai de faire passer un objectif de réintroduction qui est toujours au fin fond derrière. C'est ce qu'on m'a expliqué au Conseil National de protection de la nature, un peu plus devant en espérant que le canard puisse revenir à Biguglia dans une décennie.

MARIE LAUORE POZZO DI BORGO, CONSERVATRICE DE LA RESERVE NATURELLE DES TRE PADULE DE SUARTONE

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN SITE SUR LA LISTE RAMSAR AVEC L'EXEMPLE DE LA RESERVE NATURELLE DES TRE PADULE DE SUARTONE.

Assez rapidement je vais vous dire quelques mots sur la procédure de désignation évoquée par Mme Dubeuf ce matin. Il s'agit de l'inscription de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone au titre de la Convention de Ramsar. Cette réserve naturelle se situe dans l'extrême sud de la Corse sur la commune de Bonifacio. Elle a été créée en décembre 2 000 pour la préservation de quatre mares temporaires. Elle a été intégrée au projet de Parc Marin International et est gérée par l'Office de l'Environnement de la Corse depuis le mois de février 2004. Donc, un bref rappel de ce qui a été dit ce matin. La Convention de Ramsar est un traité inter gouvernemental pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Il a été adopté le 2 février 1971 à Ramsar, en Iran. C'est le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui est consacré à un écosystème spécifique.

Aujourd'hui la Convention compte 150 pays membres dans toutes les régions du monde. La France a adhéré à cette Convention en 1986. Les membres de la Convention ont un certain nombre d'obligations. Ils doivent désigner au moment de la ratification de la Convention au moins une zone humide répondant aux critères d'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale dite liste de Ramsar et garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site désigné. Ils doivent également promouvoir l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides de leur territoire et promouvoir la formation en matière de recherche, de gestion et d'utilisation rationnelle des zones humides. En 2005, il y a près de 1600 sites Ramsar dans le monde. En France on n'en compte que 23 qui soient désignés aujourd'hui.

Deux sont en cours de désignation. Un site en Haute Savoie et la réserve des Tre padule de Suartone. Les orientations françaises sur Ramsar sont actuellement de désigner peu de sites mais d'assurer leur gestion rationnelle. L'idée étant de désigner deux sites en métropole et deux sites en Outre Mer dans les deux ans à venir, et de favoriser la désignation de sites qui abritent des habitats faiblement représentés sur la liste de Ramsar, notamment les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins, les mares temporaires et les tourbières. Il s'agit aussi de relancer une dynamique française par des réunions annuelles de gestionnaires et ce dès l'année 2006 afin de mettre en place, en fait, un réseau d'échanges entre les sites. Un site Ramsar doit répondre à un certain nombre de critères qui sont définis dans la Convention. Pour être inscrits sur la liste, chaque site doit répondre au moins à un des critères. Les Tre Padule de Suartone répondent à trois d'entre eux. Tout d'abord, il s'agit d'un type de zone humide représentatif, rare et même unique de la région méditerranéenne. Ce sont donc les mares temporaires méditerranéennes. Ce sont des zones humides qui abritent des communautés écologiques menacées, notamment des espèces végétales et animales rares et protégées et enfin, ce sont des zones humides d'importance particulière pour le maintien de la biodiversité biologique d'une région biogéographique particulière. Il s'agit là de la région Méditerranéenne. De plus, ces zones humides présentent une forte proportion d'espèces adaptées à la temporalité de la phase inondée, les mares temporaires étant des zones humides caractérisées par l'alternance d'une phase sèche et d'une phase inondée, et également la présence d'espèces endémiques. Donc, pour être inscrit dans cette liste, le site doit présenter d'abord des caractéristiques écologiques remarquables. C'est ce qui se vérifie sur les Tre Padule de Suartone. Il doit également bénéficier d'une gestion exemplaire. Dans le cadre de cette réserve, il y a un gestionnaire qui est nommé. Il doit s'inscrire dans un dispositif cohérent de mesures de protection. C'est également le cas, dans le cadre du projet de Parc marin et

également comme site inscrit à la directive européenne « natura 2000 ». Mais il doit également et impérativement bénéficier du soutien des collectivités locales. C'est quelque chose de tout récent puisqu'on a obtenu une délibération positive du conseil municipal de la commune de Bonifacio vendredi dernier. Les effets de l'inscription sur un site quels sont-ils ? Il n'y a pas d'obligation légale. Ramsar c'est essentiellement un label. Les seules contraintes sont de promouvoir la gestion durable du site avec un plan de gestion (c'est pour cela qu'en France, souvent Ramsar est couplé à d'autres démarches, des réserves naturelles, des parcs naturels...) et d'informer le secrétariat de la Convention de toute modification susceptible de présenter une menace pour le site comme un changement écologique majeur par exemple.

Les avantages de l'inscription, par contre, sont nombreux. C'est une reconnaissance internationale, c'est très porteur en matière de tourisme et de communication. Cela permet une meilleure visibilité du site sur le plan national mais aussi une meilleure appréciation des valeurs du site par des collectivités nationales, régionales et locales. Cela peut apporter au gestionnaire un soutien méthodologique intéressant puisqu'il y a une notion de partage avec d'autres sites et de nombreux échanges dans le cadre de jumelages et de coopération. C'est également un moyen de contribuer à la protection de l'environnement sur le plan mondial. Comme les Tre Padule étaient éligibles à l'inscription au site de Ramsar, nous avons souhaité, en collaboration avec la DIREN, engager cette démarche volontaire d'inscription. Pourquoi ? Parce qu'il s'agissait d'un label sans contrainte ni portée juridique, parce que c'était le premier label international, si on l'obtenait, dans le cadre du Parc Marin International. C'est le premier site à mares temporaires désigné par la France parce qu'il faut savoir qu'avant 2004, on ne pouvait pas désigner des mares temporaires comme site Ramsar. Les critères ne le permettaient pas. Ils ont évolué au fil du temps et une nouvelle résolution en 2004 a permis de le faire. Il y aura certainement d'autres sites à mares temporaires

qui seront proposés dans le temps. C'est également un second site pour la Corse puisque Biguglia avait été désigné comme site Ramsar en 1991. C'est un moyen de valorisation pour le site, surtout pour une petite réserve comme les Tre Padule de Suartone, mais aussi plus largement un moyen de valorisation de la commune. C'est un moyen d'accéder à certaines aides publiques nationales et communautaires. C'est aussi un atout pour le développement de jumelages et en fait, l'idée serait de favoriser l'émergence d'un réseau méditerranéen d'experts et de gestionnaires de mares temporaires, un réseau qui existait déjà au niveau national du moins dans le cadre du programme LIFE « conservation des mares temporaires méditerranéennes » qui perdure de façon informelle mais qu'on souhaiterait étendre à l'ensemble de la méditerranée. Je vous remercie.

JERÔME POLVERINI, PRÉSIDENT DE L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

CONCLUSION DES DEBATS

Bonjour, je suis tout d'abord tenu de m'excuser de ne pas avoir assisté à l'ensemble de votre réunion mais j'en connaissais le contenu et je dois évidemment remercier en tout premier lieu Madame Dubeuf, c'est-à-dire la directrice Régionale de l'Environnement puisque c'est l'Etat qui est le maître d'œuvre de cette manifestation qui se produit désormais pour la deuxième fois. On a déjà eu une journée à Bastia, nous avons une journée à Porto-Vecchio et il faut dire que la région était particulièrement prédestinée puisque c'est une région de marais traditionnellement. Je remercie la mairie de Porto-Vecchio, je remercie la cinémathèque pour son accueil, les intervenants très nombreux dont on a pu apprécier les interventions. J'ai pu en apprécier deux mais on me dit que les précédentes étaient aussi bonnes et très diversifiées, le CAUE 2B, le CAUE 2A. Que dire en forme de conclusion ? Il m'est difficile de donner la conclusion d'une journée à laquelle je n'ai pas complètement assisté mais je vais donner la conclusion de ce qui se fait sous l'égide de l'environnement et de ce qui se fait en Corse, en matière de protection des milieux humides depuis un certain nombre d'années, depuis 25 ou 30 ans. Cela se fait contre un contexte psychologique et historique négatif puisque traditionnellement « i paduli ind'è nò, ci purtainu i frebbi, eranu malvisti, ci scappaiami in muntagna ». Je traduis pour ce qui ne comprend pas le Corse : c'étaient les marais qui apportaient les miasmes des maladies paludéennes et donc ils étaient porteurs de mortalité et encore aujourd'hui, ils sont porteurs des infestations de moustiques et vous savez que l'Office de l'Environnement de la Corse s'est lancé, sur mon initiative, il y a quelques années, dans une opération de démoustication dont on a pu apprécier l'utilité il y a deux ou trois ans avec la lutte contre la fièvre catarrhale. Les éleveurs avaient été particulièrement heureux ; et puis dont on pourrait, demain

apprécier l'utilité également avec la remontée progressive du moustique tigre qui crée cette maladie au nom bizarre à La Réunion mais qui est déjà, me dit-on, en Sardaigne.

Donc, un aspect psychologique et historique négatif mais avec une exception économique, c'était l'exception phare de l'étang de Biguglia qui abritait depuis toujours, depuis Gênes peut être depuis les Romains, des activités d'élevage de poissons, activités que l'on a toujours eu à cœur de préserver. Par rapport à cet aspect négatif, il y a eu au cours des trente dernières années, un renversement lent mais réel. Un renversement d'abord sous l'angle écolo et ensuite sous l'angle éco. Sous l'angle écologique, on a vu que le département de Haute Corse s'est fortement investi dans l'étang de Biguglia. Le Conservatoire du littoral, toujours sur la proposition des élus ou avec l'accord des élus -vous savez qu'il n'y a aucune acquisition qui se fait sans la proposition, sans l'avis positif des conseils municipaux, c'est la politique nationale de cet établissement- a procédé à de très nombreuses acquisitions qui englobaient des zones humides. Toujours avec une préoccupation écologique, l'élaboration d'un grand nombre de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique qui ont toutes été préservées. Je ne connais pas d'exemple de ZNIEFF proposée à cet inventaire par la DIREN qui ait été détruite. Je donnerai volontiers, moi, l'exemple d'une opération immobilière qui m'avait été proposée à Pianottoli, il y a 20 ou 25 ans, c'étaient des investisseurs qui venaient pour transformer l'étang de Chevanu - a padula di Chevanu qui maintenant est classée, elle fait l'objet d'une attention particulière de l'Office de l'environnement- pour en faire une sorte de marina avec au centre un peu tous les poissons de la méditerranée, le requin, le poulpe, la murène, la langouste. J'avais trouvé que c'était un peu fantaisiste mais enfin c'étaient des gens qui arrivaient avec des projets précis. Il y a eu également des projets de ce genre du côté d'Aleria qui ont tous échoué parce que ça ne paraissait pas très sérieux aux élus d'autant plus que ces ZNIEFF abritent des biotopes - je sais que dans les étangs de Saint Jean, à Pianottoli, je vois souvent

des tortues cistudes qui sont particulièrement protégées ; c'est toujours très agréable de voir une tortue cistude, on a vu une photo il y a quelques instants d'une tortue qui se chauffe au soleil avant de s'enfouir à nouveau dans ces milieux humides-. En plus de cet aspect écologique, il y a eu un aspect économique avec le développement de l'aquaculture. Il y a eu tout un plan d'encouragement grâce à l'Europe, grâce à l'Etat, grâce au CNEXO, ensuite à l'IFREMER, ensuite grâce aux sociétés France aquaculture et la plupart des étangs de Côte Orientale seront peuplés d'initiatives importantes. On croit toujours aux vertus de l'aquaculture. Nous avons été concurrencés dans les conditions que vous savez. Voilà quels étaient les termes de ce renversement lent et on peut dire, maintenant, que la partie est gagnée. Nous sommes engagés désormais dans une politique de préservation de la qualité des eaux. On avait commencé avec une grosse opération en 1987 avec les programmes intégrés méditerranéens -j'avais été l'un des promoteurs- de ce que j'appelle l'ouverture des graus puisque la plupart des étangs de Plaine Orientale étaient menacés d'asphyxie et ça reste d'ailleurs un problème réel. Vous avez vu qu'il y a un gros engin qui dégage le grau à Biguglia. Donc, ça avait été des financements importants que les privés ne pouvaient pas assumer. Ensuite, et c'est encore une politique réelle, c'est la politique d'assainissement des coopératives viticoles. Nous avons tout un programme, à l'Office de l'Environnement, puisque beaucoup des effluents de ces coopératives, toujours notamment sur la Côte Orientale mais aussi par exemple dans la région de Figari, rejettent leurs effluents qui sont polluants pour les étangs et donc, on encourage cet assainissement. Politique également d'encouragement à l'assainissement du pourtour de ces zones humides et actuellement, on suit de très près au Comité de bassin - je préside toujours pour le compte de M. Santini le Comité de Bassin de Corse du Sud- le SAGE de l'étang de Biguglia puisqu'il y a tout une urbanisation qui est autour. Dans ce contexte, cette politique des zones humides en Corse s'intègre dans un ensemble international,

dans un ensemble national _ Le programme gouvernemental est évidemment dans un ensemble - et je suis particulièrement heureux que ces journées ne fassent qu'illustrer l'importance de ces politiques. Ce n'est qu'un des volets de la politique de l'Office de l'Environnement. J'ai eu récemment à rendre compte de ces politiques devant l'Assemblée de Corse et j'ai ici Gaby Biancarelli qui y assistait. Je crois que j'ai fini par lasser, tellement il y avait d'opérations, mais les zones humides c'est une opération assez récente qui est portée de façon magistrale par Mademoiselle Le Viol, par Madame Pozzo di Borgo, par d'autres également, j'ai vu partir M. Muracciole, il y a quelques instants. On le fait avec le concours de l'Agence de l'eau que je remercie également puisque ses représentants viennent de partir. Alors, nous poursuivrons ces opérations de vulgarisation, de sensibilisation. Ce que je peux regretter, c'est qu'on ait toujours à peu près le même public. C'est un public averti, un public un peu confidentiel. Nous sommes ici dans une salle de cinémathèque, c'est un peu comme le public des films de cinémathèque, ce sont des spécialistes. On aimerait que ça déborde un peu. Je vois peu d'élus. Je ne sais pas. Je ne voudrais pas faire de peine à celui que je veux pas citer, mais je vois Gaby Biancarelli et je n'en vois pas d'autres.

Personnellement, je vais tirer une petite satisfaction, c'est que j'ai appris qu'à l'étang de Biguglia, on gère avec vingt personnes. Au parc marin des bouches de Bonifacio, on gère depuis 7 ans maintenant avec 24 personnes. Est-ce qu'il faudra recruter un petit peu plus de monde, Monsieur Frisoni, pour nous mettre au diapason de l'étang de Biguglia ou est-ce que l'étang de Biguglia devra réduire ses effectifs ? Je crois que c'est nous qui devons recruter un peu plus de monde.

Alors, pour terminer je ne voudrais pas vous lasser. J'ai d'autant plus à vous lasser que je suis arrivé en retard et que je n'ai pas à abuser du temps puisque moi-même j'ai disposé de mon temps. Je ne veux pas vous imposer un temps ultérieur. Moi, je vois deux questions qu'il faudrait fouiller un petit peu plus à l'avenir. D'abord la chasse : quelle est la place des chasseurs ?

Je me souviens, il y a quelques années, la Fédération Régionale de chasse ou la Fédération Départementale de Corse du sud avait édité une brochure très intéressante sur les zones humides de Corse - je ne sais pas si vous l'avez dans vos archives - où, en particulier, ils parlaient du faucardage des roselières. Bon, ça m'avait intéressé à l'époque. Il faudra mieux associer les chasseurs parce que les zones humides, comme tous nos espaces naturels, sont là pour être protégés mais ils sont là aussi pour être valorisés. C'est notre théorie au parc marin. Valoriser pour le tourisme, pour l'économie, bien sûr, l'aquaculture etc, pour le tourisme en veillant d'ailleurs à ce que leur fréquentation ne leur nuise pas. Moi, je suis toujours très inquiet de voir les deux étangs que nous avons à Saint Jean. Les abords sont sablonneux, il y a des végétations rares, on a fait un pourtour de ces étangs. Il faut toujours veiller à ce que ces milieux fragiles ne soient pas complètement menacés par la fréquentation.

Et puis, deuxième question, c'est l'influence de l'effet de serre. Est-ce qu'on a des instruments de mesure ? J'ai vu que dans la présentation de la Tour du Valat on nous disait de 2000 à 2005 : voilà l'évolution des roselières en fonction des coupes, voilà l'évolution de la présence des mâles chanteurs du butor étoilé. Il faut être attentif à l'influence de l'effet de serre. Il faut, à mon avis, si ce n'est déjà fait, mettre en place des indicateurs de niveaux d'eau en fonction des années, en fonction de la pluviométrie et puis des indicateurs de réduction du périmètre de ces zones humides parce que je suis persuadé que leur périmètre se restreint. Cela fait peut être partie d'une évolution inéluctable mais nous sommes là pour le constater, pour y réfléchir.

LA SÉANCE EST LEVÉE.

Journée mondiale des zones humides 2006

La Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

La Convention a, actuellement, 150 Parties contractantes qui ont inscrit 1590 zones humides, pour une superficie totale de 134 millions d'hectares, sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. Chaque année, le 2 février, nous célébrons la Journée Mondiale des Zones Humides pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides.

Les 2 et 21 février 2006 ont été l'occasion pour les différents acteurs agissant sur les zones humides d'organiser une manifestation de sensibilisation à visée des élus et agents des collectivités. Des intervenants d'autres régions françaises sont venus partager leur expérience en terme de gestion des zones humides afin de démontrer l'intérêt de ces milieux dans un développement local qui se veut durable.

Le présent document relate des diverses présentations de ces deux journées ainsi que les commentaires et questions intervenues lors de la manifestation du 21 février à Porto-Vecchio.

